



DOCUMENT DE REFERENCE 2009/2010

EXERCICE ANNUEL CLOS AU 31 MARS 2010



En application de son Règlement Général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a enregistré le présent document de référence le 13 septembre 2010 sous le numéro R.10-069. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement de ce document, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

En application de l'article 28 du Règlement Européen CE N°809/2004 et de l'article 212-11 du Règlement Général de l'AMF, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés et sociaux du Groupe CYBERGUN et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sociaux pour l'exercice clos le 31 mars 2009, tels que présentés dans le document de référence enregistré par l'AMF le 28 avril 2010 sous le numéro R.10-029.
- Les comptes consolidés du Groupe CYBERGUN et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2008, tels que présentés dans le document de référence enregistré par l'AMF le 28 avril 2010 sous le numéro R.10-029.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais :

- au siège social de CYBERGUN : ZI Les Bordes – 9/11 rue Henri Dunant – 91070 Bondoufle ;
- sur le site internet de CYBERGUN : www.CYBERGUN.com ;
- ainsi que sur le site de l'AMF : www.amf-france.org .

CYBERGUN

Société Anonyme au capital de 1 040 150,04 euros
Siège social: ZI Les Bordes, 9/11 rue Henri Dunant – 91070 BONDOUFLE – FRANCE
337 643 795 RCS EVRY



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. PERSONNES RESPONSABLES	8
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	8
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	8
1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE.....	9
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	10
2.1. DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	10
2.1.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES.....	10
2.1.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS.....	10
2.1.3. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	11
2.2. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES.....	11
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	12
3.1. INFORMATIONS FINANCIERES RESUMEES	12
3.2. INFORMATIONS FINANCIERES DES PERIODES INTERMEDIAIRES.....	14
3.3. INFORMATIONS BOURSIERES SELECTIONNEES.....	15
4. FACTEURS DE RISQUE	17
4.1. RISQUES OPERATIONNELS.....	17
4.1.1. RISQUES LIES AUX DEPARTS DE PERSONNES CLES	17
4.1.2. RISQUES LIES A LA POLITIQUE DE CROISSANCE EXTERNE	17
4.1.3. RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS	18
4.1.4. RISQUES LIES AUX CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	18
4.1.5. RISQUES LIES AUX CONCESSIONS DE LICENCES (« LICENSING ») ET AUX MARQUES .	19
4.1.6. RISQUES LIES AUX STOCKS ET A LEUR GESTION.....	20
4.2. RISQUES DE LIQUIDITE.....	20
4.3. RISQUES DE MARCHE.....	22
4.3.1. RISQUES DE CHANGE.....	22
4.3.2. RISQUES DE CONVERSION	23
4.3.3. RISQUES DE CREDIT / DE CONTRE-PARTIE.....	23
4.3.4. RISQUES DE TAUX.....	23
4.3.5. RISQUES SUR ACTIONS.....	24
4.3.6. RISQUES HORS BILAN	24
4.4. RISQUES JURIDIQUES.....	25
4.4.1. LITIGES EN COURS ET FAITS EXCEPTIONNELS	25
4.5. ASSURANCES ET COUVERTURES DU RISQUE	25
4.6. RISQUES INDUSTRIELS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	27



5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	28
5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE.....	28
5.1.1. NOM COMMERCIAL ET RAISON SOCIALE DE L'EMETTEUR.....	28
5.1.2. LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT DE L'EMETTEUR.....	28
5.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE DE L'EMETTEUR.....	28
5.1.4. SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE DE L'EMETTEUR.....	29
5.1.5. EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR.....	29
5.2. INVESTISSEMENTS.....	31
5.2.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES JUSQU'A LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	31
5.2.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS.....	31
5.2.3. INVESTISSEMENTS A VENIR ET ENGAGEMENTS FERMES.....	31
6. APERCU DES ACTIVITES.....	32
6.1. PRINCIPALES ACTIVITES.....	32
6.1.1. LE METIER DE CYBERGUN.....	32
6.1.2. LES MARCHES DE CYBERGUN.....	33
6.1.3. L'OFFRE DE CYBERGUN.....	34
6.1.4. LE MODELE ECONOMIQUE DE CYBERGUN.....	37
6.1.5. LES LICENCES DE MARQUE.....	39
6.2. LE MARCHE DU JOUET ET DES JEUX.....	40
6.2.1. LES DONNEES DU MARCHE.....	40
6.3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE L'ACTIVITE.....	43
6.4. DEGRE DE DEPENDANCE.....	44
6.4.1. A L'EGARD DES BREVETS, LICENCES ET AUTRES COMPETENCES TECHNOLOGIQUES, DE CONTRATS INDUSTRIELS OU COMMERCIAUX.....	44
6.5. POSITIONNEMENT ET CONCURRENCE.....	44
7. ORGANIGRAMME.....	45
7.1. PERIMETRE DU GROUPE.....	45
7.1.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE.....	45
7.1.2. FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	46
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	47
8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES.....	47
8.1.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	47
8.1.2. PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES.....	47
8.2. FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	47
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT.....	48
9.1. SITUATION FINANCIERE.....	48



9.1.1.	CHIFFRE D'AFFAIRES.....	51
9.1.2.	RESULTAT OPERATIONNEL.....	52
9.1.3.	RESULTAT NET	52
9.2.	RESULTAT D'EXPLOITATION	52
9.2.1.	FACTEURS INFLUENCANT SENSIBLEMENT LE REVENU D'EXPLOITATION.....	52
9.2.2.	CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LES ETATS FINANCIERS	52
9.2.3.	FACTEURS EXTERNES IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR	52
10.	TRESORERIE ET CAPITAUX	53
10.1.	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	53
10.2.	INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	54
10.3.	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS.....	55
10.3.1.	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	55
10.3.2.	EMPRUNT OBLIGATAIRE.....	56
10.4.	RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX.....	56
10.5.	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS	56
11.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....	57
11.1.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	57
11.2.	BREVETS.....	57
11.3.	MARQUES, NOMS DE DOMAINES ET PROPRIETES INTELLECTUELLES.....	57
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	58
12.1.	PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 31 MARS 2010 ET LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE	58
12.2.	ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE CYBERGUN	58
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....	60
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	61
14.1.	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	61
14.1.1.	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	61
14.1.2.	CONDAMNATION POUR FRAUDE, PROCEDURE DE LIQUIDATION, SANCTION A L'EGARD DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	63
14.1.3.	COMITE DE DIRECTION.....	64
14.2.	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DE DIRECTION GENERALE	64
15.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	65
15.1.	REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	65



15.1.1.	REMUNERATION GLOBALE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	65
15.1.2.	REMUNERATION GLOBALE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	65
15.1.3.	OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS DE L'EMETTEUR ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	67
15.1.4.	ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES AU MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	68
15.1.5.	REGIME COMPLEMENTAIRE DE RETRAITE, CONTRAT DE TRAVAIL.....	69
15.2.	SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES.....	69
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	70
16.1.	MANDATS DES ADMINISTRATEURS	70
16.2.	CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET LA SOCIETE	70
16.3.	COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION	70
16.4.	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE - APPLICATIONS DES RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF.....	71
16.5.	CONTRÔLE INTERNE	72
16.5.1.	RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE	72
16.5.2.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT PORTANT SUR LE CONTROLE INTERNE	80
17.	SALARIES.....	82
17.1.	NOMBRE DE SALARIES	82
17.2.	PARTICIPATIONS DES SALARIES ET STOCK OPTIONS	82
17.2.1.	ACTIONNARIAT SALARIE.....	82
17.2.2.	PLANS DE STOCK OPTIONS RESERVES AUX SALARIES	82
17.2.3.	ACTIONS GRATUITES.....	83
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	86
18.1.	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE.....	86
18.2.	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	87
18.3.	DETENTION OU CONTROLE DE CYBERGUN.....	88
18.4.	ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	88
19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....	89
19.1.	RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	89
19.1.1.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010	89
19.1.2.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009	90
19.1.3.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008	90



19.2.	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES DE DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE	90
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	92
20.1.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 MARS 2010 (EXERCICE 2009/2010).....	92
20.2.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 MARS 2009 (EXERCICE 2008/2009).....	134
20.3.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 MARS 2008 (EXERCICE 2007/2008).....	134
20.4.	COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2010 (EXERCICE 2009/2010).....	135
20.5.	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA.....	159
20.6.	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES.....	159
20.6.1.	RAPPORTS GENERAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES	159
20.6.2.	INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE VERIFIEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX.....	163
20.6.3.	AUTRES INFORMATIONS NON VERIFIEES.....	163
20.7.	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES.....	163
20.8.	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES.....	163
20.8.1.	ACTIVITE AU PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE EN COURS (EXERCICE 2010/2011 – CLOTURE AU 31/03/2011).....	163
20.9.	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	164
20.10.	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	164
20.11.	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	164
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	165
21.1.	CAPITAL SOCIAL.....	165
21.1.1.	MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT	165
21.1.2.	ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL.....	166
21.1.3.	AUTO-DETENTION ET PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS	166
21.1.4.	VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION	167
21.1.5.	CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU OBLIGATION VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL.....	168
21.1.6.	CAPITAL FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION.....	168
21.1.7.	EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	169
21.2.	ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	170
21.2.1.	OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS).....	170
21.2.2.	DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE (ARTICLES 9 – 13 DES STATUTS).....	170
21.2.3.	DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D'ACTIONS (ARTICLE 8 ET 16 DES STATUTS).....	173



21.2.4.	CONDITIONS REGISSANT LES CONVOCATIONS DES ASSEMBLEES GENERALES ET LEUR ADMISSION (ARTICLES 16 – 19 DES STATUTS).....	174
21.2.5.	DISPOSITIONS POUVANT DIFFERER, RETARDER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	176
21.2.6.	DISPOSITIONS FIXANT LE SEUIL AU DESSUS DUQUEL TOUTE PARTICIPATION DOIT ETRE DIVULGEE	176
21.2.7.	CONDITIONS PARTICULIERES REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL.....	176
22.	CONTRATS IMPORTANTS.....	177
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D’EXPERTS ET DECLARATIONS D’INTERETS	178
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	179
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	181



1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Olivier GUALDONI, Directeur Général de CYBERGUN, est la personne responsable du présent document de référence.

Olivier GUALDONI
CYBERGUN
ZI Les Bordes – 9/11 rue Henri Dunant
91070 BONDOUFLE
Téléphone: 01 69 11 71 00
Fax : 01 69 11 71 01

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, rapports relatifs aux comptes annuels consolidés au 31 mars 2010, au 31 mars 2009 et au 31 mars 2008. Ces rapports figurent au paragraphe 20.6.1 du présent document.

Les rapports établis au titre des trois exercices annuels ne contiennent pas de réserve.

Le rapport établi au titre de l'exercice clos au 31 mars 2010 contient l'observation suivante :

« sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit l'incidence de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2009, de nouvelles normes et interprétations » ».

Fait à Bondoufle, le 13 septembre 2010.
Monsieur Olivier GUALDONI
Directeur Général



1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Ghislain D'ARGENLIEU, Directeur Financier du Groupe CYBERGUN, est la personne responsable de l'information financière.

Ghislain D'ARGENLIEU
CYBERGUN
ZI Les Bordes – 9/11 rue Henri Dunant
91070 BONDOUFLE
Téléphone: 01 69 11 71 00
Fax : 01 69 11 71 01



2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

DELOITTE & ASSOCIES

Représenté par Monsieur Alain PENANGUER
185 C, avenue Charles-De-Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2007 pour une durée de six exercices. Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013. Le mandat vient en remplacement de celui confié précédemment à KPMG AUDIT.

DELOITTE & ASSOCIES est membre de la Compagnie des Commissaires Aux Comptes de VERSAILLES.

ACOREX AUDIT

Représenté par Monsieur Jean-François MERLET
24, place d'Avesnières
53000 LAVAL

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juillet 2005 pour une durée de six exercices. Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011. Le mandat vient en remplacement de celui confié précédemment à la Société FIDELIO.

ACOREX AUDIT est membre de la Compagnie des Commissaires Aux Comptes d'ANGERS.

2.1.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

B.E.A.S

7-9, Villa Houssay
92200 NEUILLY SUR SEINE

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2007 pour une durée de six exercices. Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

SA EXCO ATLANTIQUE

Représenté par Monsieur Pierre JOUY
46 bis, rue des Hauts Pavés
Boîte Postale 21001
44010 NANTES Cedex

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juillet 2005 pour une durée de six exercices. Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.



2.1.3. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

En K€	DELOITTE & ASSOCIES				ACOREX AUDIT			
	31/03/2010		31/03/2009		31/03/2010		31/03/2009	
Missions	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
<i>Emetteur (société mère)</i>	86	100%	130	100%	41	100%	45	100%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes :								
<i>Emetteur</i>	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL AUDIT (I)	86	100%	130	100%	41	100%	45	100%
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT								
Juridique, fiscal et social	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL AUTRES PRESTATIONS (II)	0	0	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL GENERAL (I+II)	86	100%	130	100%	41	100%	45	100%

2.2. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission ou de révocation de contrôleurs légaux.

Les mandats de commissariat aux comptes confié à KPMG AUDIT, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et à Monsieur Max PEUVRIER, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, n'ont pas été renouvelés à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2007 (25/09/2007).



3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1. INFORMATIONS FINANCIERES RESUMEES

■ Informations financières annuelles résumées – données consolidées

Compte de résultat (en K€)	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Chiffre d'affaires	50 711	42 679	34 581
<i>Croissance du chiffre d'affaires</i>	<i>18,8%</i>	<i>23,4%</i>	<i>- 4,1%</i>
Résultat opérationnel courant	5 486	3 076	131
<i>Marge opérationnelle courante</i>	<i>10,8%</i>	<i>7,2%</i>	<i>0,4%</i>
Résultat opérationnel	5 283	3 376	(56)
<i>Marge opérationnelle</i>	<i>10,4%</i>	<i>7,9%</i>	<i>ns</i>
Résultat net part du Groupe	3 026	1 116	(998)
<i>Marge nette</i>	<i>6,0%</i>	<i>2,6%</i>	<i>ns</i>

Bilan - actif (en K€)	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Immobilisations corporelles	1 397	1 248	943
Goodwill	9 129	9 924	6 664
Autres immobilisations incorporelles	2 236	2 168	2 332
Total actifs non courants	13 881	14 726	11 524
Stocks et en-cours	16 303	11 526	12 368
Créances clients	9 344	7 255	7 278
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 916	2 926	2 730
Total actifs courants	32 899	23 002	25 968
Total actif	46 780	37 728	37 491

Bilan - passif (en K€)	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Total capitaux propres	16 522	14 567	12 931
Emprunts et dettes financières à long terme	11 410	11 999	12 824
Total passifs non courants	11 491	12 088	13 155
Fournisseurs	7 448	2 548	2 594
Emprunts à court terme (<i>dont concours bancaires courants et intérêts courus</i>)	6 194	2 946	5 021
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	1 232	2 217	2 283
Autres passifs courants	2 933	2 762	1 317
Total passifs courants	18 767	11 074	11 406
Total passif	46 780	37 728	37 491



Tableau de flux de trésorerie (en K€)	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement	6 432	4 363	1 194
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	-2 157	3 583	-1 617
Impôts sur les résultats payés	-1 356	39	-1 079
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	2 919	7 985	-1 502
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-912	-1 288	-338
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-3 332	-4 710	-4 755
Variation de trésorerie	-1 325	1 987	-6 595
Trésorerie d'ouverture	-11	-2 241	4 667
Trésorerie de clôture* (trésorerie nette des concours bancaires)	-1 272	-11	-2 241
Incidence des variations des cours devises	64	244	-312
Variation de trésorerie	-1 325	1 987	-6 596

* Le rapprochement entre la trésorerie inscrite au bilan et la trésorerie de clôture du tableau ci-dessus est le suivant :
Trésorerie de clôture (tableau de flux de trésorerie) = trésorerie (bilan/actif) + titres de placement (bilan/actif) - concours bancaires courants (bilan/passif).

■ **Activité de l'exercice 2009/2010 (1^{er} avril 2009 – 31 mars 2010)**

Au terme de l'exercice 2009/2010, CYBERGUN a réalisé un chiffre d'affaires de 50,7 M€, en hausse de 19 % par rapport à l'exercice 2008/2009 (clos au 31/03/2009). La croissance du chiffre d'affaires annuel ressort à +15 % à périmètre et taux de change constants.

Le 17 avril 2009, CYBERGUN a conclu l'acquisition de la totalité du capital de X-GUNS, société danoise spécialisée dans la distribution d'armes factices et d'accessoires. Grâce à cette opération, CYBERGUN élargit son offre de produits, notamment dans le domaine des accessoires, et assure une présence sur l'ensemble du marché scandinave. X-GUNS réalise près de la moitié de son chiffre d'affaires dans la distribution de produits CYBERGUN.

L'entrée de X-GUNS dans le périmètre de consolidation du Groupe CYBERGUN a été effective au 1^{er} avril 2009. Pour l'exercice clos le 31 mars 2010, le chiffre d'affaires de X-GUNS s'élève à 1,9 M€, et sa situation nette à 28 K€.

L'autre fait marquant de l'exercice 2009/2010 est la signature, en janvier 2010, d'un partenariat stratégique de long terme avec la société américaine JT SPORTS. Basée à Bentonville (Arkansas, Etats-Unis), JT SPORTS est un acteur reconnu du marché du paintball depuis plus de 20 ans avec une gamme complète de produits (chargeurs, billes, masques, accessoires, etc.). Cette opération permet à CYBERGUN de devenir le distributeur exclusif des produits JT SPORTS en Europe.

Au cours du mois de mars 2010, cet accord s'est traduit notamment par la reprise d'une partie du stock de JT SPORTS (chargeurs, billes, masques, etc.) pour un montant global de 2,2 M€.

Le résultat opérationnel de l'exercice 2009/2010 s'établit à 5,5 M€, contre 3,1 M€ au 31 mars 2009 (2008/2009). Ainsi, la marge opérationnelle courante est passée de 7,2 % à 10,8 % (+3,6 points de progression). L'amélioration de la rentabilité opérationnelle du Groupe s'explique principalement par des économies d'échelle et des gains de productivité.

Au 31 mars 2010, le résultat net consolidé de CYBERGUN s'élève à 3,0 M€ (vs. 1,1 M€ au 31/03/09), soit une marge nette de 6,0 % (vs. 2,6 %).



Au cours de l'exercice, CYBERGUN a dégagé 6,4 M€ de trésorerie de son activité (« cash-flow » avant variation du besoin en fonds de roulement ou « EBITDA ») contre 4,4 M€ lors de l'exercice précédent. Ces fonds supplémentaires ont servi à financer la croissance et à poursuivre le désendettement naturel du Groupe.

Il est à noter que malgré la hausse sensible du montant de l'EBITDA (+ 47%), les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles sont en diminution (2,9 M€ au 31/03/2010 contre 8,0 M€ au 31/03/2009). Ceci s'explique principalement par la variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation (BFRE) qui est passée de + 3,6 M€ au 31/03/2009 à - 2,2 M€ au 31/03/2010. Cette évolution est liée à l'augmentation significative de la valeur nette des stocks et encours du Groupe (+ 41 %) et à la stabilité de la valeur du compte clients en nombre de jours de chiffre d'affaires.

Au 31 mars 2010, l'endettement financier net (13,9 M€) a ainsi été ramené à 84% des fonds propres consolidés (16,5 M€).

3.2. INFORMATIONS FINANCIERES DES PERIODES INTERMEDIAIRES

- **Chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice en cours (exercice 2010/2011 - clôture au 31 mars 2011)**

Chiffre d'affaires	en M USD			en M EUR		
	Données non auditées	2009/2010	2010/2011	Variation	2009/2010	2010/2011
1 ^{er} trimestre (1 ^{er} avril au 30 juin)	15,1	17,6	+17%	11,0	14,1	+27%

Parité moyenne dollar / euro avril 2009 – juin 2009 : 1,3615

Parité moyenne dollar / euro avril 2010 – juin 2010 : 1,2731

- **Activité du premier trimestre de l'exercice 2010/2011 (clôture au 31 mars 2011)**

CYBERGUN, leader mondial du tir de loisir, connaît un début d'exercice 2010/2011 explosif grâce au succès toujours plus grand de ses produits. En trois mois, le Groupe a réalisé 14,1 M€ de chiffre d'affaires, ce qui constitue le meilleur démarrage de son histoire.

Au 1er trimestre, le chiffre d'affaires du Groupe CYBERGUN a progressé de 27%. Une croissance organique soutenue accompagnée de l'intégration de SPARTAN IMPORTS, leader dans le domaine de l'Airsoft haut de gamme en Californie, effective depuis le 1er juin 2010. A périmètre et taux de change constants, les ventes sont en hausse de 18%.

La répartition par zone géographique est restée globalement stable sur 1 an. Les Etats- Unis, où CYBERGUN entrevoit un frémissement de la demande depuis quelques semaines, représentent 62% des ventes. L'Europe contribue à hauteur de 34% du chiffre d'affaires consolidé, le Groupe récoltant les fruits de ses récents investissements marketing.

L'acquisition de la société INOKATSU permettra dans les prochains mois de conforter la position de CYBERGUN dans le très haut de gamme tout en renforçant la présence sur le marché asiatique (4% des ventes).



3.3. INFORMATIONS BOURSIERES SELECTIONNEES

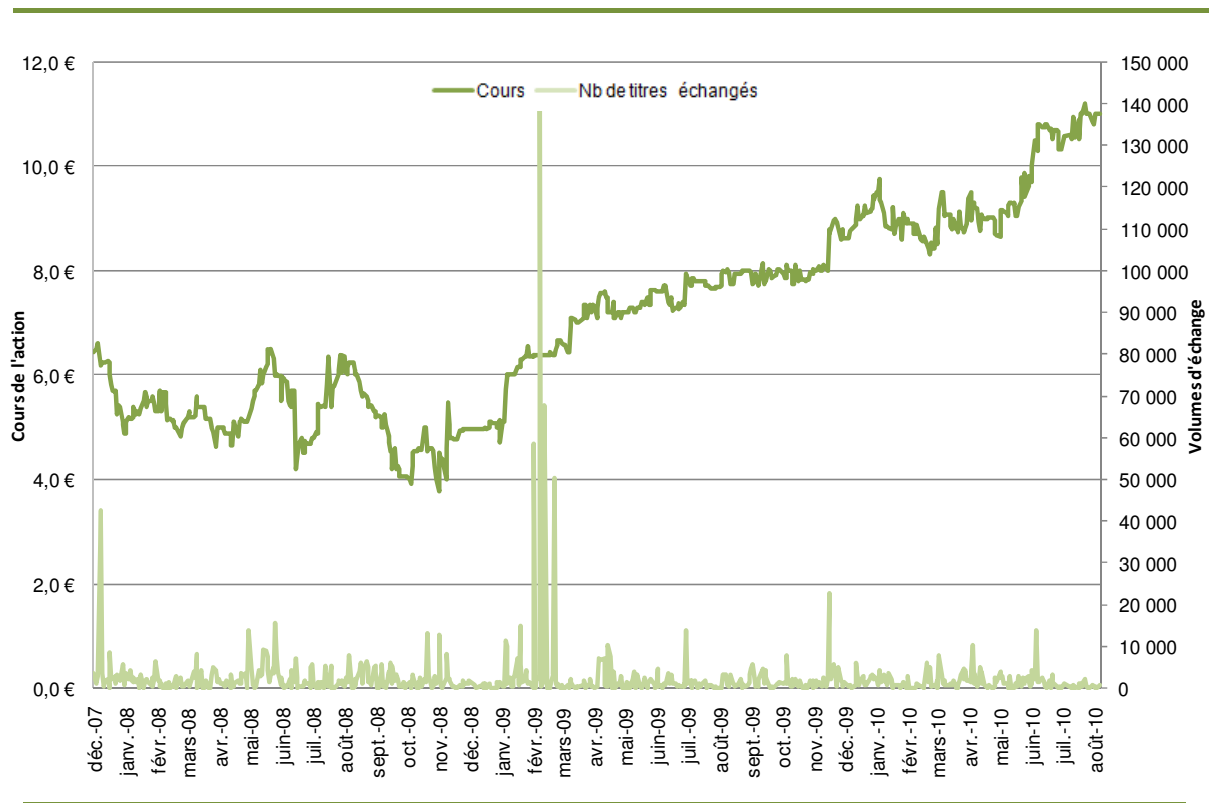
CYBERGUN a réalisé son introduction en bourse en décembre 1999, via son inscription au Marché Libre de Paris, avant d'effectuer son transfert au Second Marché en 2002.

Les actions CYBERGUN sont cotées sur NYSE EURONEXT PARIS (compartiment C) sous le code ISIN FR0004031839 et le code Mnémonique CYB.

■ Evolution du cours de l'action CYBERGUN

Evolution du cours de l'action et des volumes échangés

Source : NYSE Euronext (décembre 2007 à fin août 2010)





■ **Autres informations boursières (présentation par exercice - données en fin de mois)**

Mois	Ouverture (€)	Plus haut (€)	Plus bas (€)	Clôture (€)	Capitalisation (M€)
Avril-08	5,20	5,66	4,55	4,87	15,02
Mai-08	4,87	5,70	4,65	5,70	17,58
Juin-08	5,70	6,68	5,11	5,88	18,13
Juillet-08	5,01	5,69	4,00	4,89	15,08
Août-08	5,34	6,45	5,40	6,25	19,27
Septembre-08	6,25	6,25	5,00	5,00	15,42
Octobre-08	5,01	5,23	3,90	4,55	14,03
Novembre-08	4,55	5,18	3,70	4,39	13,54
Décembre-08	4,39	5,48	3,60	4,95	15,26
Janvier-09	4,95	5,95	4,72	6,00	18,50
Février-09	6,00	6,55	5,98	6,37	19,64
Mars-09	6,37	6,65	6,37	6,44	19,86
Avril-09	6,49	7,58	6,49	7,58	23,37
Mai-09	7,50	7,61	7,10	7,28	22,45
Juin-09	7,28	7,65	7,20	7,60	23,43
Juillet-09	7,86	7,86	7,80	7,80	24,05
Août-09	7,97	8,02	7,97	7,97	24,58
Septembre-09	7,95	7,95	7,80	7,80	24,05
Octobre-09	8,20	8,20	8,00	8,00	24,67
Novembre-09	8,00	8,09	8,00	8,07	25,59
Décembre-09	8,77	8,79	8,77	8,79	27,88
Janvier-10	9,37	9,37	9,30	9,30	29,49
Février-10	8,90	8,89	8,89	8,89	28,19
Mars-10	9,32	9,49	8,90	9,05	28,70
Avril-10	9,29	9,40	9,22	9,22	29,24
Mai-10	9,14	9,14	9,10	9,10	28,86
Juin-10	10,31	10,74	10,25	10,29	32,63
Juillet-10	10,98	10,98	10,95	10,95	33,56
Août-10	11,00	11,00	11,00	11,00	34,89



4. FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.1. RISQUES OPERATIONNELS

4.1.1. RISQUES LIES AUX DEPARTS DE PERSONNES CLES

Les succès de la Société reposent en grande partie sur la qualité et l'implication des dirigeants, en particulier de Monsieur Jérôme MARSAC, de leurs collaborateurs et de l'équipe qui a été constituée. La Société est dépendante des capacités de management et du savoir faire technique de ceux-ci.

Quand bien même la Société viendrait à perdre les services de l'un ou plusieurs collaborateur(s)-clé(s), elle estime qu'une grande partie des tâches effectuées par ses dirigeants et par les collaborateurs-clés pourrait être aujourd'hui prise en charge par d'autres collaborateurs-clés.

Toutefois, étant donné que le succès de la Société est notamment lié à la coopération passée et présente de ses dirigeants et de leurs collaborateurs, elle ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'entraînerait pour elle aucun impact négatif significatif. En particulier, le départ ou l'indisponibilité prolongée d'un ou plusieurs collaborateurs-clés pourrait avoir un effet négatif non négligeable sur la stratégie, les résultats et la situation financière de la Société ainsi que sur la mise en œuvre de nouveaux projets nécessaires à son développement et à sa pérennité.

4.1.2. RISQUES LIES A LA POLITIQUE DE CROISSANCE EXTERNE

La Société envisage, dans le cadre de sa stratégie de croissance externe, de poursuivre l'acquisition de structures existantes sur une base sélective afin de poursuivre le développement de ses activités.

La Société ne peut garantir que les acquisitions auxquelles elle procèdera se révéleront être créatrices de valeur pour le Groupe. Cette stratégie d'acquisition pourrait exiger une attention importante de la part de l'équipe dirigeante ainsi que de l'infrastructure opérationnelle et financière de la Société et requérir des capitaux importants de celle-ci.

L'acquisition d'autres sociétés pourrait potentiellement être payée par l'émission de titres donnant accès au capital de la Société. Or, toute émission d'actions de la Société aurait pour effet de diluer la participation des actionnaires existants. Ces acquisitions pourraient également avoir pour effet d'affecter défavorablement le résultat net de la Société et en conséquence le bénéfice par action, d'accroître le niveau de l'endettement et la charge d'intérêts de la Société ou de l'exposer à des risques comptables et fiscaux. Des problèmes d'intégration des sociétés ou des actifs acquis pourraient, le cas échéant, gêner l'activité de la Société. Toutefois, afin de limiter les effets de dilution de ses actionnaires historiques, la Société possède des actions propres susceptibles d'être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations externes.



Enfin, il n'est pas à exclure que ces acquisitions fassent apparaître des passifs, entraînent des coûts non prévus et perturbent l'organisation de la Société.

4.1.3. RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Il n'existe pas de risque significatif lié aux fournisseurs susceptible d'avoir une influence sur la réalisation technique ou financière de CYBERGUN.

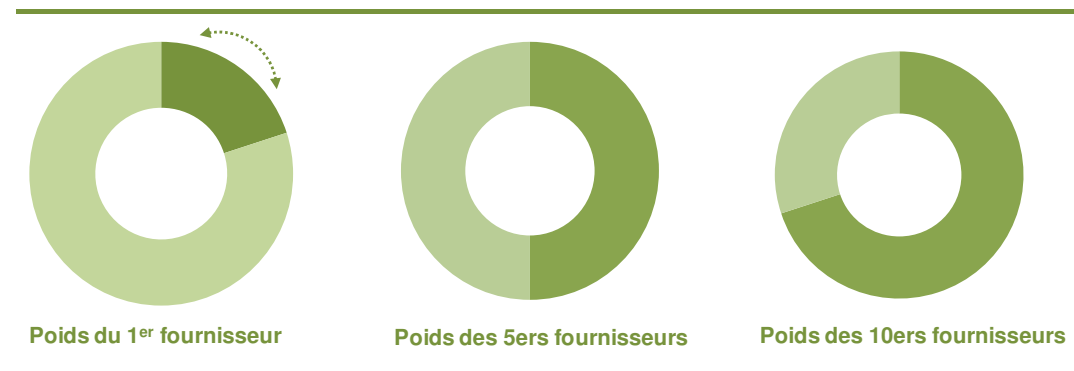
La fabrication des produits de CYBERGUN est entièrement sous-traitée auprès de fournisseurs localisés dans les pays asiatiques. La production est réalisée sur 15 sites dispersés entre la Chine, Taiwan, les Philippines et le Japon. Ce sont plus d'une dizaine de sous-traitants industriels qui travaillent à la fabrication des produits. Ceux-ci sont soumis à une sélection stricte motivée par des impératifs de qualité, de procédés de fabrication, de prix et de délais.

CYBERGUN assure et contrôle entièrement l'élaboration des produits fabriqués par ses fournisseurs. En effet, la Société fournit à ses sous-traitants les moules de fabrication dont elle a l'exclusivité de par ses licences.

Au 31 mars 2010, les poids des premiers fournisseurs de CYBERGUN se présentent de la manière suivante :

Poids des principaux fournisseurs (en % du total des approvisionnements)

Source : CYBERGUN



La défaillance de l'un des fournisseurs est un risque maîtrisé par la Société dans la mesure où elle est propriétaire des moules de fabrication et que la production, d'un même modèle, est répartie entre plusieurs sous-traitants. En effet, CYBERGUN s'attache à avoir des fabricants différents pour chaque produit stratégique de son catalogue en répartissant la production entre plusieurs sous-traitants. Ce modèle de production permet à CYBERGUN de diversifier le risque fournisseurs et ainsi de réduire sa consistance.

4.1.4. RISQUES LIES AUX CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

La gestion du risque clients repose sur le principe de mutualisation du risque et la mise en place de contrats d'assurance crédit.

A ce jour, aucun client de CYBERGUN ne représente plus de 10 % du compte clients. Pour les clients localisés en Europe, des contrats d'assurance SFAC et COFACE optimisent la gestion du risque attaché au poste clients.

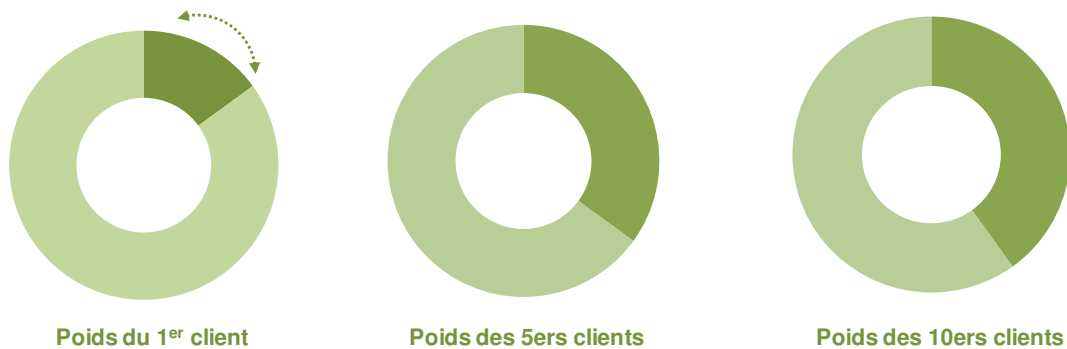
Pour les clients américains de type Chain Stores, CYBERGUN n'a pas maintenu le contrat de couverture ATTRADIUS.

D'autre part CYBERGUN a signé avec COFACREDIT un contrat de FACTORING DECONSOLIDANT qui permet au Groupe de céder des créances et de les faire financer immédiatement sans possibilité de restitution de la part de COFACREDIT. Mise en œuvre à la fin de l'exercice 2009/2010 (31/03/2010), la politique d'affacturage de CYBERGUN ne sera réellement effective qu'à compter de l'exercice en cours (clôture au 31/03/2011).

Au 31 mars 2010, les poids des principaux clients en pourcentage du chiffre d'affaires se présentent de la manière suivante :

Poids des principaux clients (en % du chiffre d'affaires consolidé)

Source : CYBERGUN



4.1.5. RISQUES LIES AUX CONCESSIONS DE LICENCES (« LICENSING ») ET AUX MARQUES

CYBERGUN a conclu un certain nombre de contrats de licences exclusives avec des fabricants d'armes lui conférant le droit de reproduire et de commercialiser des fac-similés d'armes ; ces contrats de licences, d'une durée variable, sont renouvelés et renégociés périodiquement. A ces contrats sont associés le paiement par CYBERGUN de redevances calculées sur les ventes et, dans certains cas, le paiement de sommes fixes définies contractuellement.

Pour la plupart des contrats de licences, les sommes dues sont calculées trimestriellement et payées le 30 du mois qui suit la fin du trimestre. Les sommes payées par CYBERGUN sont comptabilisées en charges.

Dans le cadre de ses contrats de licences, CYBERGUN est autorisée à concéder à des fabricants de certains pays un droit de production et de commercialisation des répliques d'armes. Ces contrats de sous-licences, d'une durée variable mais inférieure à 2 ans, sont renouvelés et renégociés périodiquement. A ces contrats sont associés l'encaissement par CYBERGUN de redevances calculées sur les ventes et dans certains cas, le paiement de sommes fixes définies contractuellement.

En fonction des accords, les encaissements s'effectuent annuellement, semestriellement ou trimestriellement. Les sommes perçues par CYBERGUN sont comptabilisées en produits.

Le risque attaché aux licences concédées à CYBERGUN réside dans l'éventualité d'un non renouvellement des contrats de licences.



En effet, le Groupe s'appuie sur des droits de propriété intellectuelle qui sont le support de son savoir-faire technologique et de son identité commerciale. Il est donc important pour le Groupe d'assurer une protection efficace de ces droits dans les pays dans lesquels il intervient.

Toutefois, CYBERGUN ne peut garantir que les dispositions mises en place en vue de protéger ses droits de propriété intellectuelle empêcheront le détournement ou l'utilisation illicite de son savoir-faire par des tiers, ou que ses concurrents n'essayeront pas de récupérer des contrats de « licensing » pour leur propre compte.

CYBERGUN, réalise environ la moitié de son chiffre d'affaires avec des produits sous licences concédées par des marques. S'agissant de l'activité des produits sous licences, la société s'appuie sur un portefeuille de marques diversifié.

4.1.6. RISQUES LIES AUX STOCKS ET A LEUR GESTION

Le Groupe CYBERGUN est tributaire des délais de fabrication et de transport des produits qu'il commercialise. Ces délais de fabrications associés à l'éloignement des sites de production obligent la Société à conserver un stock important dans ses entrepôts européens et américains. C'est un élément de force pour le CYBERGUN.

Le stock de marchandises de CYBERGUN est essentiellement constitué de répliques de pistolets et de produits associés. Au 31 mars 2010, la valeur nette du stock de marchandises du Groupe s'élève à 16,3 M€. Ce stock est principalement localisé aux Etats-Unis, pour un montant de 8,6 M€.

En K€	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Chiffre d'affaires consolidé	50 711	42 679	34 581
Stock et en-cours du Groupe (valeur nette)	16 303	11 526	12 368
Stock en % du chiffre d'affaires consolidé	32,1%	27,0%	35,8%

Au cours du mois de mars 2010, CYBERGUN a repris une partie du stock de la société JT SPORTS (chargeurs, billes, masques, etc.), pour un montant global de 2,2 M€. Cette opération explique principalement la hausse de la valeur du stock et des en-cours du Groupe CYBERGUN sur l'exercice 2009/2010.

4.2. RISQUES DE LIQUIDITE

Le Groupe, de par ses financements existants et la trésorerie générée par son exploitation, estime ne pas être confronté à un risque de liquidité significatif, et être en mesure de faire face à ses échéances à 12 mois.

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, aussi bien dans des conditions normales que « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir. De plus, le Groupe maintient ses lignes de crédit.



La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances futures.

Au 31 mars 2010, le Groupe dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En K€	Montant Global	< à 1 an	Entre 1 et 5 ans	> à 5 ans
Emprunt obligataire	8 784	-	8 784	-
Emprunts auprès des banques	3 859	1 232	2 626	-
Concours bancaires courants	6 188	6 188	-	-
Autres dettes financières	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	6	6	-	-
Total	18 837	7 426	11 410	0

Le Groupe se réserve également la possibilité d'utiliser ses excédents de trésorerie pour financer ses besoins d'exploitation futurs (se reporter au tableau de flux de trésorerie présenté au 3.1). Par ailleurs, le contrat de FACTORING DECONSOLIDANT souscrit par CYBERGUN à la fin de l'exercice 2009/2010 est susceptible d'être pleinement effectif sur l'exercice en cours (clôture au 31/03/2011).

Au 31 mars 2010, la trésorerie disponible de CYBERGUN s'élève à 4,9 M€ (dont 4,2 M€ de disponibilités) et l'endettement financier brut à 18,8 M€. Ce dernier est constitué à hauteur de 47 % d'emprunts obligataires (8,8 M€).

Les concours bancaires courants représentent 33 % (6,2 M€) de l'endettement financier brut. Il est précisé que les lignes de crédits accordées à la Société sont à des conditions générales de marché et qu'elles n'offrent aucune garantie de renouvellement. Par ailleurs, CYBERGUN n'est soumis à aucune clause ou obligation de remboursement anticipé de ses concours bancaires courants en cas de renforcement de ses fonds propres ou de ses ressources long terme.

Sur la base d'un endettement financier net de 13,9 M€ et d'un montant des capitaux propres de 16,5 M€, le « gearing » (ratio de la dette financière et bancaire nette sur les capitaux propres) ressort à environ 84 %.

Il est à noter que le Groupe dispose de lignes de crédits non utilisées pour un montant d'environ 4 M€ et que les deux emprunts assortis d'un engagement de respect de « covenants » existants à la clôture de l'exercice précédent sont arrivés à leur terme au cours de l'année 2009. Par conséquent, il n'existe plus de covenant sur emprunts bancaires à la date du présent document de référence.

Enfin, il est précisé que la dernière tranche du complément de prix (« earn-out ») sur l'acquisition de la société TECH GROUP, pour un montant de 751 K€, n'a pas été versée. En effet, les objectifs d'activité de TECH GROUP pour l'exercice clos au 31 mars 2010 n'ont pas été atteints.

A date du présent document de référence, il existe un earn-out sur la société SPARTAN IMPORTS (consolidée à compter du 1er juin 2010), payable essentiellement en titres CYBERGUN (à son libre choix). Ce complément de prix est payable sous conditions suspensives d'augmentation des ventes et des résultats de SPARTAN IMPORTS pour les exercices 2010/2011 (31/03/2011) et 2011/2012 (31/03/2012). Par ailleurs, CYBERGUN s'est engagé à payer un complément de prix dans le cadre de l'acquisition d'INOKATSU (mai 2010), étalé sur une période de 5 ans.

Sur la base d'hypothèses raisonnables, la Direction du Groupe CYBERGUN estime que le montant total des earn-out (tranches 2010 et 2011 pour SPARTAN IMPORTS, tranches 2010 à 2015 pour INOKATSU) pourrait s'élever à plus de 2 MUSD.



4.3. RISQUES DE MARCHE

4.3.1. RISQUES DE CHANGE

Le Groupe est exposé au risque de change sur les ventes, les achats et les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que l'euro, il s'agit pour l'essentiel du dollar américain (USD).

Au titre de l'exercice 2009/2010, clos le 31 mars 2010, le Groupe a effectué environ 98 % de ses approvisionnements en USD et a réalisé environ 63 % de ses ventes dans cette même devise.

Le Groupe a recours à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. Les contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance inférieure à un an. Si nécessaire, les contrats de change à terme sont renouvelés à leur date d'échéance.

Au cours de l'exercice 2009/2010, CYBERGUN a souscrit des contrats de vente à terme de dollars US. Compte tenu d'une évolution défavorable du dollar, la valorisation de ces instruments se traduit par un passif courant de 208 K€ et par une perte financière du même montant enregistrée au compte de résultat. Il s'agit de différentes options d'achat de devise (USD) pour un montant global de 7,1 MUSD s'échelonnant sur des échéances de décembre 2010 à février 2011.

■ Position nette de la Société en dollars au 31 mars 2010 (base consolidée)

En K USD (taux de conversion €/ \$ au 31/03/10 : 1,3479)	31/03/2010
Actifs	21 592
<i>Dont stocks et en-cours</i>	<i>13 170</i>
<i>Dont clients</i>	<i>5 758</i>
<i>Dont actif d'impôts</i>	<i>811</i>
<i>Dont autres actifs courants</i>	<i>113</i>
<i>Dont trésorerie</i>	<i>1 739</i>
Passifs	13 149
<i>Dont fournisseurs</i>	<i>9 637</i>
<i>Dont emprunts à court terme</i>	<i>1 210</i>
<i>Dont trésorerie à court terme</i>	<i>0</i>
<i>Dont passif d'impôts</i>	<i>848</i>
<i>Dont autres passifs courants</i>	<i>1 453</i>
Position nette avant gestion	8 443
Position hors bilan* (contrats de change à terme)	117
Position nette après gestion	8 560

* Valorisation des instruments de couverture

■ Analyse de la sensibilité au risque de change

En K (taux de conversion €/ \$ moyen sur l'exercice : 1,4137)	31/03/2010
Chiffre d'affaires	
Euros	9 178
Dollars	41 533
Total	50 711
Achats et charges	
Euros	11 921
Dollars	35 764
Total	47 685
Solde (position de change)	
Euros	-2 743
Dollars	5 769
Couverture	
Achat à terme de USD	117
Vente à terme	117
Position nette en dollar USD	5 769
Variation +/- 1 %	58
Variation du dollar USD sur l'exercice	+ 1,3%
Impact sur les résultats en euros	39
Position nette avec hors bilan	5 652
Variation +/- 1 %	57



4.3.2. RISQUES DE CONVERSION

Les états financiers consolidés de CYBERGUN sont présentés en euro. Les actifs, passifs enregistrés dans des devises autres que l'euro doivent donc être convertis en euro, au taux de change applicable au jour de la clôture de l'exercice, pour être intégrés dans les états financiers.

Dans ce cas, la valeur en euro des actifs, passifs, initialement libellés dans une tierce devise diminuera et inversement en cas de dépréciation.

4.3.3. RISQUES DE CREDIT / DE CONTRE-PARTIE

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

4.3.4. RISQUES DE TAUX

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

L'exposition du Groupe à une telle évolution défavorable est très limitée au regard du niveau de l'endettement à court terme et à taux variable.

Néanmoins, CYBERGUN assure une gestion rigoureuse du risque de taux afin de contrôler son exposition aux risques de marché dans des limites acceptables. Plus particulièrement, le Groupe gère le risque de taux en procédant à des souscriptions d'instruments de couverture de taux.

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 mars 2010, date du dernier arrêté comptable, était le suivant :

En K€	Total	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au delà
Passifs financiers	-18 837	-7 426	-11 410	0
Actifs financiers (non courants)	281	281	0	0
Actifs financiers (de transaction)	286	286	0	0
Actifs financiers (trésorerie)	4 916	0	0	0
Position nette avant gestion	-13 354	0	0	0
Hors bilan	0	0	0	0
Position nette après gestion	-13 354	-6 858	-11 410	
Impact d'une variation défavorable de 1 % sur 12 mois	- 85,8			



L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 mars 2009 était le suivant :

En K€	Total	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au delà
Passifs financiers	-17 161	- 5 162	-11 999	0
Actifs financiers (non courants)	250	250	0	0
Actifs financiers (de transaction)	363	363	0	0
Actifs financiers (trésorerie)	2 926	2 926	0	0
Position nette avant gestion	-13 628	-1 623	-11 999	0
Hors bilan	0	0	0	0
Position nette après gestion	-13 622	-1 623	-11 999	0
Impact d'une variation défavorable de 1 % sur 12 mois	- 44,7			

4.3.5. RISQUES SUR ACTIONS

Au 31 mars 2010, CYBERGUN ne détient aucun portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions. La Société détient 241 873 actions propres.

En K€	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	0	1 512
Hors bilan	0	0
Position nette globale	0	1 512

4.3.6. RISQUES HORS BILAN

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan du Groupe au 31 mars 2008, 31 mars 2009 et au 31 mars 2010, date du dernier arrêté comptable :

	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	0	0
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles	0	1 288	2 154
Avals, cautions et garanties données	0	0	0
Autres engagements donnés	0	0	0
Total	0	1 288	2 154

La présentation des engagements hors bilan qui est faite, n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif, selon les normes comptables en vigueur.



4.4. RISQUES JURIDIQUES

4.4.1. LITIGES EN COURS ET FAITS EXCEPTIONNELS

Il n'existe pas de procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

4.5. ASSURANCES ET COUVERTURES DU RISQUE

Le Groupe a souscrit des assurances présentant des garanties qu'elle estime compatibles avec les risques couverts.

Le Groupe a mis en œuvre une politique de couverture des principaux risques liés à son activité, susceptibles d'être assurés, et continuera à appliquer la même politique dans le cadre du développement futur de son activité.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés.

Ces polices et leur adéquation aux besoins de l'entreprise sont revues régulièrement et au minimum une fois par an.

■ Responsabilité civile (RC)

✓ RC « Exploitation »

La Responsabilité Civile « Exploitation » couvre les dommages corporels, matériels et immatériels dont:

- Dommages corporels résultant d'accidents de travail ou de maladies professionnelles ;
- Dommages matériels et immatériels consécutifs ;
- Dommages aux biens mobiliers confiés (dommages matériels et immatériels consécutifs) ;
- Dommages immatériels résultant de dommages non garantis ;
- Dommages immatériels ne résultant d'aucun dommage (fausse manœuvre) ;
- Atteinte accidentelle à l'environnement *hors installations classées soumises à autorisation* (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs).

✓ RC « Après livraison »

La Responsabilité Civile « Après Livraison » couvre les dommages corporels, matériels et immatériels dont :

- Dommages immatériels résultant de dommages aux produits livrés et aux travaux exécutés ;
- Dommages immatériels ne résultant d'aucun dommage (vice caché, malfaçon) ;
- Frais de retrait engagés par l'assuré.

✓ Défense

- Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives ;
- Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives.



✓ Assistance juridique / Recours

Assistance juridique dont : honoraires d'avocat ou de conseil :

- Référé, assistance à une mesure d'instruction ou devant une commission administrative, un tribunal d'instance ou de police ;
- Tribunal de grande instance ;
- Cour d'appel ;
- Cour de cassation ou Conseil d'Etat ;
- Transaction amiable.

✓ RC « Dirigeants »

- Information juridique de dirigeant ;
- Protection fiscale du dirigeant ;
- Responsabilité civile du dirigeant ;
- Aide psychologique du dirigeant ;
- Réhabilitation image de l'entreprise ;
- Assistance rapatriement du dirigeant.

■ **Multirisque professionnel/industrielle**

- Incendie, risques annexes (tempête, grêle, neige sur toiture, dégât des eaux, gel, chute d'appareils aériens, choc de véhicules terrestres, actes de vandalisme et de sabotage, attentats, actes de terrorisme, émeutes et mouvements populaires, dommages d'ordre électrique) et catastrophes naturelles ;
- Frais et pertes consécutifs aux dommages matériels garantis ;
- Recours ;
- Vol ;
- Bris de glaces ;
- Bris de machines des matériels informatiques et de bureautique.

■ **Perte d'exploitation**

- Incendie, foudre, explosion, fumées ;
- Tempête, grêle, neige sur la toiture ;
- Dégâts des eaux, gel ;
- Chute d'appareils aériens. Franchissement du mur du son ;
- Choc de véhicules terrestres ;
- Actes de vandalisme et de sabotage, attentats, actes de terrorisme, émeutes, mouvements populaires ;
- Catastrophes naturelles (loi du 13 Juillet 1982).

■ **Transport de marchandises**

- Transport de marchandises et faits de guerre par voie terrestre, maritime et aérienne ;
- Couverture du risque terrorisme pour débarquement sur le sol USA ;
- CYBERGUN est très attentif au nombre de containers embarqués sur un même navire afin d'être systématiquement couvert ;
- Couvertures des risques clients nationaux et à l'export.



■ Polices SFAC et COFACE

La Société a souscrit des contrats d'assurance auprès de la SFAC et de la COFACE afin de bénéficier d'une couverture contre le risque de non-paiement des créances détenues sur ses clients. Ces contrats permettent à la Société de mener une gestion du risque client par un contrôle mensuel des soldes et par un suivi des garanties.

4.6. RISQUES INDUSTRIELS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Du fait de la nature de l'activité de CYBERGUN, il n'existe pas de risques industriels et liés à l'environnement susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, l'activité, les résultats de la Société.

Par ailleurs, le développement durable mobilise tous les postes, tous les pays et tous les collaborateurs de CYBERGUN. Dans les faits cela se concrétise par la réduction de la taille des cartons, la réutilisation des cartons de livraison dans les différentes filiales, le broyage et le recyclage des papiers de bureaux, l'utilisation croissante d'Internet qui limite l'impression de papiers, l'investissement dans un nouveau système de chauffage avec utilisation d'électricité verte, renouvellement du parc véhicule par des voitures hybrides et invention et développement de la bille biodégradable en remplacement de la bille plastique.



5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1. NOM COMMERCIAL ET RAISON SOCIALE DE L'EMETTEUR

■ **Dénomination sociale (article 3 des statuts)**

La Société a pour dénomination sociale: « **CYBERGUN** ».

Les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers doivent indiquer la dénomination sociale précédée ou suivie immédiatement des mots « Société Anonyme » ou des initiales « S. A », de l'énonciation du montant du capital social, ainsi que du lieu et du numéro d'immatriculation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés.

■ **Objet social (article 2)**

La société a pour objet en France et à l'étranger directement ou indirectement :

- **prestations de services, négoce et transformation de tous produits et matières, notamment pour les loisirs et le modélisme**

et plus généralement, toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe (article 2).

5.1.2. LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT DE L'EMETTEUR

■ **Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)**

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro d'identification 337 643 795.

5.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE DE L'EMETTEUR

■ **Date de création de la Société**

La Société a été créée le 14 avril 1986 (anciennement « LES TROIS PYLONES »).

■ **Durée de vie de la Société (article 5)**

La durée de la Société est de quatre vingt dix neuf années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation dans les conditions prévues par la loi.



5.1.4. SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE DE L'EMETTEUR

■ Adresse du siège social (article 4)

Le siège social de CYBERGUN se situe dans la Zone d'Activité Les Bordes, aux 9/11 rue Henri Dunant, à Bondoufle (91070), FRANCE.

Téléphone : 01 69 11 71 00

Fax : 01 69 11 71 01

■ Forme juridique (article 1)

Initialement constituée sous la forme d'une société à Responsabilité Limitée, la Société a adopté, à compter du 1^{er} août 1995 la forme d'une Société Anonyme.

5.1.5. EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR

■ Historique

En 1983 Jérôme MARSAC (Président de CYBERGUN), passionné de modèles réduits, crée avec Vincent BOUVET leur première entreprise : CIMB - COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE MARSAC BOUVET – société d'importation et de distribution de maquettes et de modèles radio - commandés auprès de revendeurs spécialisés. Avec une progression fulgurante de l'activité (un volume d'affaires de 47 millions de Francs en **1990** pour un effectif de 30 personnes), et l'élargissement de la gamme, la société CIMB devient rapidement « leader » sur le marché des modèles réduits dynamiques en France. Elle intéresse alors le Groupe JOUEF, fabricant national de trains miniatures, auquel elle est revendue en **1991**.

Dans le même temps, la société "LES TROIS PYLONES" est créée en **1986** pour le commerce de modèles « ready to fly » (par opposition au kit). Elle développe progressivement son activité et devient, en **1993**, une société d'importation et de distribution de produits inédits : les AIR SOFT GUN®, répliques de pistolets factices projetant des billes en plastique de 6mm. De faible puissance et donc inoffensives, ces copies conformes, aux capacités de reproduction multiples, sont réservées à un public majeur.

La Société, devenue alors une Société Anonyme, signe en **1997** son premier contrat de licence exclusive européenne (aujourd'hui élargie au monde) avec SMITH & WESSON ®. Ce contrat lui permet l'importation et la distribution de modèles de marques dont les droits intellectuels sont garantis. Les autres grands noms de la défense (COLT®, SIG SAUER, TAURUS®, IMI (UZI®), DESERT EAGLE™, FAMAS, TANFOGLIO®, MAUSER, THOMPSON®, AUTO-ORDNANCE, KALASHNIKOV, etc.), conscients des enjeux que cela représente, n'hésitent pas à suivre le mouvement. La société " LES TROIS PYLONES " devient alors en quelques années leader mondial sur le marché de la réplique exacte de pistolets sous licences. La plupart des marques détenues par LES TROIS PYLONES connaissant une notoriété sans égale, assurent à la Société une réussite exemplaire.

Entre **1996** et **1999**, le chiffre d'affaires progresse de 400 %. LES TROIS PYLONES simplifie son nom pour devenir «3 P». Et, le 9 décembre 1999, l'entreprise entre sur le Marché Libre de la Bourse de Paris. Au début de l'année **2000**, 3P signe un contrat de licence exclusive mondiale avec COLT® portant sur la marque et l'intégralité de ses modèles (dont les pistolets vidéo). BERETTA®, TAURUS® et DESERT EAGLE™ ne tardent pas à suivre, offrant à 3P de nouveaux débouchés. En **septembre 2001**, 3P S.A. devient CYBERGUN S.A. 2001 est aussi l'année des premières prises de commandes aux USA, territoire encore non exploité par CYBERGUN.

En **2002**, le marché américain prend son essor, et représentera à la fin de l'exercice (clos au 31 mars 2003) 24,1 % du chiffre d'affaires total de CYBERGUN (33,3 % de l'export). En Europe, les ventes se maintiennent, avec la conquête de nouveaux marchés, notamment en Europe de l'Est, et la signature de nouvelles licences avec les intervenants du marché japonais. 2002 sera aussi l'année des grands



investissements (R&D: achats de moules, créations de packaging, innovations techniques). Le 5 juillet 2002, CYBERGUN réussit son transfert au Second Marché d'EURONEXT.

2003 s'affiche comme l'année de la croissance (+ 66%), essentiellement tirée par les USA. Ce succès a justifié la création de la filiale CYBERGUN USA LLC, en novembre 2003 à Fort Lauderdale, FLORIDE, et l'embauche de personnel qualifié pour épauler le distributeur SOFTAIR USA, dont John STEELE, auparavant vice-président du licensing chez SMITH & WESSON. 2003 est aussi l'année des dépôts de 2 brevets révolutionnaires : BAX et CYCLONE.

Pendant l'exercice **2004**, CYBERGUN – via sa filiale américaine - crée 3 boutiques SOFTAIR DEPOT aux Etats-Unis et rachète son grossiste répartiteur SOFTAIR USA, qui devient donc filiale à 100% du Groupe. Au cours de l'exercice, CYBERGUN négocie un important contrat avec une grande chaîne de magasins, portant ainsi le nombre de points de vente de 1 300 à 2 600 aux USA. Fin septembre 2004, CYBERGUN acquiert la licence BERETTA, 19ème marque dans son portefeuille.

En **2005** CYBERGUN se concentre sur l'amélioration de la rentabilité en se désengageant de l'activité boutique en France et aux USA, et en augmentant son réseau de distribution aux USA (plus de 5 000 points de vente au 31 mars 2006). En septembre 2005, la "District Court" du MINNESOTA donne raison à CYBERGUN dans le procès qui l'opposait à un sous-traitant ayant contrefait des modèles DESERT EAGLE. Mi-mars **2006** le Groupe signe un nouveau contrat avec l'Américain COLT, qui rallonge la durée et étend l'objet du contrat de licence exclusif initial signé 6 ans plus tôt. Fin mars, CYBERGUN signe avec SCHMEISSER International une 21ème licence, qui permettra au Groupe de reproduire et distribuer le célèbre fusil-mitrailleur MP-40 dans le monde entier.

Parallèlement CYBERGUN augmente son exposition dans les linéaires américains, et continue d'investir en R&D, notamment en créant la bille 100% BIO.

Sur l'exercice **2006** (avril 2006-mars 2007), le chiffre d'affaires s'élève à 36,3 millions d'euros, en hausse de 26,3 % à taux de change constant. Les USA représentent désormais 79 % du CA du Groupe, qui acquiert en janvier 2007 la société américaine PALCO, et compte désormais plus de 7 000 points de vente outre-Atlantique. En février 2007, CYBERGUN renouvelle avec Michaïl Timoféïévitch KALASHNIKOV une licence exclusive mondiale plus large et de longue durée. En mars, le tribunal de Taipei, à TAIWAN, valide le jugement de la « District Court » of MINNESOTA condamnant le contrefacteur taiwanais à verser des indemnités à SOFTAIR USA, filiale à 100% de CYBERGUN, pour avoir commercialisé des modèles contrefaits de DESERT EAGLE. En Europe, la croissance reprend, grâce à une redynamisation des équipes commerciales en France et à la signature de nouveaux contrats avec des agents européens. L'exercice 2006 marque également le succès du repositionnement de la production en Chine, la concrétisation industrielle de ses brevets, et la poursuite de ses dépôts de marques à l'international.

En **2007** (avril 2007-mars 2008), CYBERGUN réalise un chiffre d'affaires de 34,9 millions d'euros. Le ralentissement de la croissance se fait sentir aux USA, qui ne représentent plus que 65% des ventes du Groupe, mais CYBERGUN sait rebondir en recentrant son activité sur le vieux continent. Le Groupe se concentre aussi pendant l'exercice sur la réduction des coûts aux USA, suite à la délocalisation de sa filiale SOFTAIR USA de San Francisco à Dallas et à l'intégration de la société PALCO MARKETING, dont les synergies offrent désormais des résultats tangibles. Parallèlement CYBERGUN poursuit sa croissance externe par l'acquisition le 1er avril **2008** de la société TECH GROUP. Le département juridique toujours très actif, dénombre en fin d'exercice un nombre impressionnant de victoires contre les contrefacteurs, et ajoute 2 licences à son portefeuille (KAHR et GSG) plus des élargissements de durée et de domaines sur des licences existantes.

Pour l'exercice **2008** (avril 2008-mars 2009), le Groupe CYBERGUN réalise un chiffre d'affaires de 42,7 millions d'euros, soit une croissance de + 23,4 % en données publiées, et + 7,8 % à taux de change et périmètre constants (hors TECH GROUP). Malgré la crise mondiale, CYBERGUN a su maintenir une croissance soutenue et régulière tout au long de l'exercice. La filiale SOFTAIR USA accueille en juin 2008 Mark SKROCKI au poste de Directeur Marketing pour les ETATS-UNIS. Mark officiait depuis 1999 chez le leader américain des articles de paintball : JT SPORTS. Enfin, la croissance externe continue avec l'acquisition, annoncée le **16 mars 2009**, de la société danoise X-GUNS, spécialisée dans la distribution d'armes factices et d'accessoires. Cette acquisition permet



d'élargir l'offre, notamment dans le domaine des accessoires, et de développer la distribution de toute la gamme CYBERGUN dans les pays scandinaves.

Au titre de l'exercice **2009** (avril 2009 – mars 2010), CYBERGUN enregistre un record d'activité avec un chiffre d'affaires de 50,7 M€, soit une croissance de + 19 % en données publiées et de + 15 % à périmètre et taux de change constants. Cet exercice est principalement marqué par l'entrée dans le périmètre de consolidation de X-GUNS et la signature d'un partenariat stratégique de long terme avec la société américaine JT SPORTS. L'acquisition de X-GUNS permet à CYBERGUN d'élargir son offre de produits, notamment dans le domaine des accessoires, tout en se développant sur l'ensemble du marché scandinave. Grace au partenariat mis en place avec le leader américain des articles de paintball, CYBERGUN est devenu le distributeur exclusif de produits JT SPORTS en Europe. L'exercice 2009 est également caractérisé par l'amélioration des marges et la poursuite du désendettement du Groupe. Ainsi, CYBERGUN a enregistré une marge opérationnelle courante à 2 chiffres (10,8 % contre 7,2 % un an plus tôt) et une marge nette de 6,0 % (vs. 2,6 %). L'endettement financier net a été ramené à 84 % des fonds propres consolidés (vs. 98 %).

CYBERGUN aborde l'exercice **2010** (avril 2010 – mars 2011) avec une grande confiance. Au terme des trois premiers mois de l'exercice en cours (avril / juin), le Groupe a enregistré son niveau le plus élevé de facturations jamais atteint pour un premier trimestre. En effet, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 14 M€, soit une progression de 27 % par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent (+ 18 % à périmètre et taux de change constants). Le début de l'exercice 2010 restera également marqué par l'acquisition des sociétés INOKATSU (Taiwan) et SPARTAN IMPORTS (Etats-Unis).

5.2. INVESTISSEMENTS

5.2.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES JUSQU'A LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE

De manière générale, les investissements de la Société sont relativement limités et correspondent à des licences en ce qui concerne les immobilisations incorporelles et à des moules servant à la fabrication des produits en ce qui concerne les immobilisations corporelles.

En K€	31/03/2010 12 mois	31/03/2009 12 mois	31/03/2008 12 mois
Acquisitions d'immobilisations	-1 184	-586	-344
Cessions d'immobilisations	504	101	6
Incidence des variations de périmètre	-231	-803	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-912	-1 288	-338

5.2.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

CYBERGUN a engagé des travaux sur le bâtiment de Bondoufle dont le montant s'élève à 250 K€.

En dehors de ces travaux, il n'existe pas d'autre investissement en cours.

5.2.3. INVESTISSEMENTS A VENIR ET ENGAGEMENTS FERMES

CYBERGUN ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société auraient pris des engagements fermes.



6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. PRINCIPALES ACTIVITES

6.1.1. LE METIER DE CYBERGUN

■ **Le tir de loisir**

CYBERGUN est une société de droit français dont le métier est la conception, la fabrication (exclusivement fables) et la distribution de pistolets de loisir et d'accessoires associés.

Leader mondial du tir de loisir, CYBERGUN propose une large gamme de produits de loisir qui s'étend des pistolets « Softair », répliques inoffensives d'armes projetant des billes en plastique, aux pistolets « Paintball » et « Wipe Out » dont les munitions sont constituées de peinture ou de craie.

En plastique ou en métal, les Softair ou « Airsoft Gun », sont des armes à feu factices qui projettent des billes en plastique de 6 mm de diamètre avec une puissance inférieure à 1 joule. Les pistolets Softair de CYBERGUN sont absolument inoffensifs.

Grace à un portefeuille de plus de 20 licences de grandes marques, détenues pour la plupart en exclusivité à l'échelle mondiale, CYBERGUN propose à ses clients les répliques parfaites des armes à feu les plus prestigieuses : DESERT EAGLE, COLT, SIG SAUER, FAMAS, KALASHNIKOV, etc.

L'exactitude et la qualité de ces copies conformes, reproduites à l'échelle 1/1, attirent un large public constitué de joueurs, de collectionneurs, d'adeptes du grand écran et de professionnels de la sécurité. Une large communauté essentiellement constituée de « jeunes adultes » majeurs.

En 2008, CYBERGUN a élargi sa gamme de produits en intégrant TECH GROUP HONG KONG. Acquis au mois d'avril, cette société anglaise est spécialisée dans la conception et la fabrication de pistolets paintball pour enfants. Elle propose également une gamme de pistolets Wipe Out. L'offre de cette société est très complémentaire à celle de CYBERGUN puisqu'elle s'adresse aux enfants de 5 à 12 ans.

L'offre de produits paintball adresse aussi un public majeur au travers d'une gamme d'articles réservée aux sportifs du tir de loisir. La puissance de tir et la précision de ces paintball en font des produits interdits aux mineurs.

Enfin, le catalogue de CYBERGUN comporte un grand nombre de consommables (billes, cartouches de peinture, etc.) et d'accessoires associés aux produits proposées (mallettes, cibles, viseurs, etc.). L'offre d'accessoires du Groupe a été récemment renforcée grâce à l'acquisition de la société danoise X-GUNS (début d'exercice 2009/2010).

CYBERGUN est un acteur original qui dispose de la qualification « Entreprise Innovante » d'OSEO/ANVAR accordée en 2005 et renouvelée en décembre 2008 pour une durée de 3 ans.

■ **Le divertissement sécurisé**

Les produits AIR SOFT GUN®, ou SOFTAIR® (marques déposées par CYBERGUN), sont des répliques d'armes à feu qui procurent de véritables sensations grâce à une précision de tir optimale, tout en garantissant une parfaite innocuité.



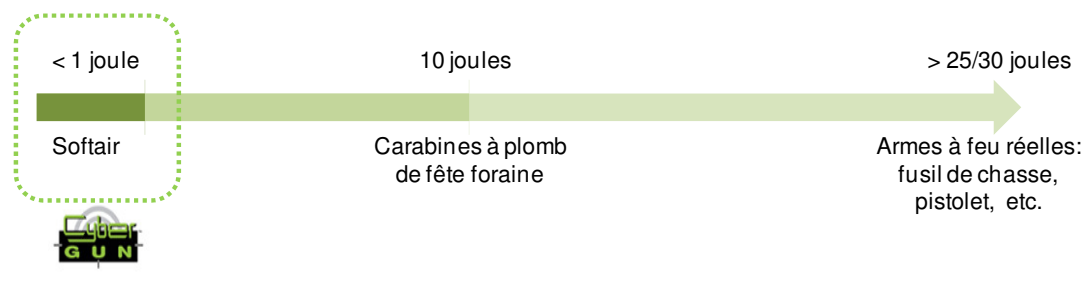
Ces produits sont absolument inoffensifs pour peu que l'on respecte quelques règles élémentaires : ne pas viser une personne ou un animal, ne pas utiliser ou exhiber ces répliques dans les lieux ou transports publics, etc.

La vente de ces modèles est réglementée par le décret n°99-240 du 24 mars 1999 relatif aux conditions de commercialisation de certains objets ayant l'apparence d'une arme à feu. Celui-ci stipule que la vente est réservée à un public majeur et que l'énergie doit être comprise entre 0,08 joules et 2 joules. Selon la réglementation, les produits sont apparentés à des jouets au-dessous de 0,08 joules et à des armes au-dessus de 2 joules. Les produits se trouvant dans cette fourchette de puissance comme les Softair sont assimilés à des armes factices.

Pour information, l'énergie développée par les carabines à plomb de fête foraine est d'environ 10 joules et celle d'un vrai fusil de chasse dépasse les 25 joules.

Positionnement des Softair en fonction de l'énergie dégagée (en joule)

Source : CYBERGUN, ATOUT CAPITAL



6.1.2. LES MARCHES DE CYBERGUN

Leader mondial du tir de loisir, CYBERGUN est un acteur global du tir de loisir qui adresse quatre principaux marchés :

■ Le sport en plein air (« Outdoor »)

Les AIR SOFT GUN ® offrent à la fois la performance et la sécurité nécessaires à la pratique du tir en plein air. En effet, ils procurent de véritables sensations grâce une précision de tir optimale tout en préservant un haut degré de sécurité. Les pistolets Softair de CYBERGUN attirent aussi bien les amateurs de tir de loisir que les professionnels de la sécurité.

Les produits TECH GROUP (Paintball et Wipe Out) adressent également les amateurs du tir de loisir « Outdoor ». Ils visent un public constitué d'enfants (5 à 12 ans) mais aussi un public majeur pour une partie de la gamme paintball.

■ Le tir sur cible

En proposant des répliques fidèles des armes originales, douées d'une précision de tir impressionnante pour leur faible énergie, CYBERGUN a séduit une clientèle de professionnels de la sécurité.



■ **Les collectionneurs**

Les Softair de CYBERGUN font également des adeptes chez les collectionneurs passionnés d'armes à feu. Cette clientèle apprécie tout particulièrement l'exactitude et l'authenticité des répliques de CYBERGUN ainsi que leur coût tout à fait raisonnable.

■ **Les adeptes du grand écran / des jeux vidéo**

Les produits de CYBERGUN adressent aussi les acteurs de la grande consommation et plus particulièrement les adeptes du grand écran et des jeux vidéo. En acquérant la réplique d'une arme à feu, le consommateur s'identifie à ses héros de films, de jeux vidéo ou même de bandes dessinées.

CYBERGUN bénéficie largement de l'ensemble de ces médias qui génèrent un véritable marketing indirect, gratuit mais très efficace. Pratiquement, les sorties des grands blockbusters engendrent régulièrement des effets favorables sur les ventes des répliques de pistolets CYBERGUN. Les grosses productions hollywoodiennes, dans lesquelles les armes sont légion, font la promotion des grandes marques d'armes à feu (Matrix, James Bond, Indiana Jones, Rambo, etc.).

6.1.3. L'OFFRE DE CYBERGUN

CYBERGUN dispose d'une offre de produits de divertissement intemporels et incomparables à plusieurs niveaux.

A ce jour, le catalogue compte plus de 200 références de produits dont la gamme de prix varie de 9,99 dollars (15 euros) à 4 000 dollars (environ 3 000 euros), avec un prix moyen autour de 75 dollars (55 euros). Il est à noter que les acquisitions de SPARTAN IMPORTS et d'INOKATSU, réalisées au début de l'exercice en cours (2010/2011), ont permis une montée en gamme de l'offre de CYBERGUN.

Celle-ci se décompose en quatre grandes catégories de produits :

- Les pistolets à billes pour le tir sportif ;
- Les pistolets destinés aux collectionneurs ;
- Les accessoires et consommables ;
- Les « pistolets – jouets ».

■ **Les AIR SOFT GUN® : pistolets factices pour le tir sportif**

Les AIR SOFT GUN® sont des répliques d'armes en plastique ou en métal qui projettent des billes en plastique de forme sphérique de 6 mm de diamètre. Le fonctionnement de ces produits repose sur trois principaux mécanismes : pompe à ressort, expansion de gaz ou moteur électrique. De faible puissance (< 1 joule), ces répliques d'armes à feu sont inoffensives.

Ces pistolets Softair sont destinés à un public majeur constitué d'amateurs de tir sur cibles ou en plein air. Répliques de grands modèles d'armes tels que COLT ou MAUSER, les AIR SOFT GUN procurent de véritables sensations de tir. Grâce à une précision de tir optimale, ces pistolets factices attirent aussi bien les amateurs que les professionnels.

Ci-dessous, une illustration de la qualité des AIR SOFT GUN avec les répliques du pistolet P228 de la marque SIG SAUER (modèle de gauche), du DELTA ELITE (au centre) et du DOUBLE EAGLE de COLT.

Modèles de pistolets AIR SOFT GUN

Source : CYBERGUN



La projection s'effectue soit au coup par coup, en ramenant manuellement la culasse de l'arme factice et en comprimant ainsi une pompe, soit de manière semi-automatique ou automatique, par l'action d'un gaz de propulsion (Co2) ou d'électricité.

Dans tous les cas, la puissance est faible (supérieure à 0,08 joule mais inférieure à 1 joule) afin d'écartier tout danger dans le cadre de l'utilisation normale mais raisonnable de ces produits, tout en offrant la puissance nécessaire au divertissement.

■ Les objets de collection : répliques fidèles des grandes armes de guerre

La gamme Softair comporte également des produits destinés au monde des collectionneurs. En effet, CYBERGUN propose des modèles très sophistiqués dont l'exactitude est remarquable. Ce savoir faire a permis au Groupe de capter une clientèle constituée de collectionneurs de répliques d'armes de guerre, attirés par l'authenticité et l'exhaustivité de l'offre de CYBERGUN.

En effet, grâce à son portefeuille de licences de marques, CYBERGUN dispose d'un catalogue comptant environ 200 références. Le consommateur dispose ainsi d'un large choix au niveau des marques et des modèles.

Une offre très fournie qui attire également les maisons de production cinématographiques désireuses d'équiper les acteurs des armes factices paraissant les plus vraies possible.

Ci-dessous une représentation de l'authenticité des répliques commercialisées par CYBERGUN avec la copie conforme d'un fusil à pompe M500 CRUISER de la marque MOSSBERG (modèle de gauche), le fameux fusil AK 47 de la marque KALASHNIKOV (au centre) et la réplique du G2 de FAMAS (à droite)

Modèles de pistolets AIR SOFT GUN

Source : CYBERGUN



Malgré la ressemblance saisissante entre ces objets de collection et des armes réelles, il est utile de rappeler que ces produits projettent des billes en plastique avec une puissance sécurisante et que par conséquent ils sont inoffensifs.



■ Les consommables et accessoires

L'offre de CYBERGUN comporte un grand nombre d'accessoires associés aux gammes de pistolets factices que le Groupe commercialise.

Au travers de son catalogue, CYBERGUN propose des munitions (billes, grenades de billes, peinture, craie, etc.), des accessoires (visées optiques, bi-pieds, cibles, silencieux, mallettes, etc.) et mêmes des équipements pour les joueurs (vestes de camouflage, sacs à dos, ceinturons, etc.).

Quelques produits du catalogue d'accessoires

Source : CYBERGUN



■ Les jouets

Cette gamme de produits représente le solde du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe. Son cœur de cible est l'enfant de 5 à 12 ans. Il s'agit de pistolets en plastique tirant soit des munitions de peinture pour les produits Paintball, soit des munitions à base de craie pour la catégorie Wipe Out.

Ces produits sont conçus et fabriqués par TECH GROUP, société anglaise intégrée par CYBERGUN en avril 2008. TECH GROUP a développé, depuis 1999, une gamme de jouets utilisant notamment un procédé à base de craie au lieu des traditionnelles billes de peinture, une innovation particulièrement appréciée des consommateurs (Wipe Out).

Modèles de pistolets Paintball et Wipe Out

Source : CYBERGUN



Une partie de la gamme Paintball adresse un public majeur. Ces pistolets et fusils bénéficient d'une puissance et d'une précision supérieure à celles des produits pour enfants.

Le catalogue a également été enrichi par le lancement récent de la gamme de pistolets et de fusils automatiques à eau. Certaines de ces répliques d'armes à feu sont capables de tirer de l'eau à une cadence de 300 coups/minute.



6.1.4. LE MODELE ECONOMIQUE DE CYBERGUN

CYBERGUN dispose d'un modèle économique pertinent basé sur la maîtrise des étapes clés de la chaîne de valeur de son métier.

■ Les grandes étapes de la fabrication

Comme évoqué, l'intégralité de la fabrication des produits est sous-traitée en Asie (Chine, Taiwan, Philippines, Japon). Ce choix permet à CYBERGUN de contrôler la fabrication sans en subir les contraintes. En effet, la production est toutefois placée sous le contrôle de CYBERGUN qui assure une veille régulière du processus de fabrication des produits. A ce titre, la Société entretient des relations privilégiées avec ses partenaires industriels.

En amont de la fabrication, CYBERGUN intervient dès la conception des produits, au niveau des outillages et des packagings. Le Groupe réalise la conception et effectue les travaux de Recherche et Développement qui déterminent la base de travail des sous-traitants. C'est CYBERGUN qui fournit à ses fournisseurs les moules de fabrication dont elle détient l'exclusivité de par ses licences.

La qualité des produits est vérifiée sur les sites de fabrication, par un cabinet spécialisé implanté à Hong Kong (société EKKO). Le contrôle de qualité est effectué au niveau des chaînes de production ainsi qu'à l'embarquement des marchandises.

Une fois les produits montés, emballés puis vérifiés, ils sont directement expédiés aux Etats-Unis et en Europe. La Société dispose d'entrepôts en France, à Bondoufle (2 800 m²), et de plateformes de logistique en Belgique (Anvers) et aux Etats Unis (Minneapolis). A Dallas, la logistique est externalisée afin d'apporter plus de flexibilité. Le Groupe est capable d'assurer des livraisons en J+1.

Le processus industriel

Source : CYBERGUN



■ La distribution

CYBERGUN a fait le choix stratégique de travailler avec des partenaires fiables et indépendants, répartis à travers toute l'Europe et les Etats-Unis. Le Groupe alimente les professionnels de la grande distribution et de la distribution spécialisée (spécialistes « outdoor » et magasins de jouets) qui adressent directement le consommateur final. En Asie, CYBERGUN a opté pour la concession de sous licence. A ce jour, le Groupe dispose de plus de 10 000 points de vente dans le monde.

Sur le marché nord américain, la commercialisation des produits s'opère à travers environ 7 000 points de vente constitués essentiellement de « Chain Stores » (Grandes Surfaces Spécialisées).

CYBERGUN est présent en Amérique du Nord depuis plus de 9 ans par l'intermédiaire de SOFTAIR USA, devenue filiale à 100 % en avril 2004. SOFTAIR USA livre essentiellement les grossistes nationaux précités tandis que l'acquisition de PALCO a permis d'approvisionner un réseau de plus de 1 600 détaillants. Depuis 2004, CYBERGUN exploite également le canal des « GSA » (Grandes Surfaces Alimentaires). Enfin, la distribution s'effectue également au travers des magasins de jouets pour la gamme de produits destinés aux enfants.



6.1.5. LES LICENCES DE MARQUE

L'exploitation de licences de marques est au cœur de la stratégie de CYBERGUN. Entre 1997, année de la première signature de licence (avec SMITH & WESSON), et aujourd'hui, la Société a multiplié les accords avec les grands fabricants d'armes.

■ Un portefeuille de licences unique au monde

CYBERGUN est la seule société au monde à détenir et à exploiter des licences de la majorité des fabricants d'armes. Cet avantage concurrentiel est aujourd'hui une barrière à l'entrée sur ce marché car la Société a acquis une expérience dans ce domaine et un fort pouvoir de négociation avec les grands fabricants.

La Société a conclu un certain nombre de contrats de licences exclusives avec des fabricants d'armes lui conférant le droit de reproduire et de commercialiser des fac-similés d'armes ; ces contrats de licences ont des durées variables et sont renouvelés et renégociés périodiquement.

A ces contrats sont associés le paiement par CYBERGUN de redevances calculées sur les ventes et de sommes fixes définies contractuellement dans certains cas (cf. § 4.1.5).

A ce jour, CYBERGUN dispose d'un portefeuille d'une vingtaine de licences exclusives mondiales.

Les principales licences de marques de CYBERGUN

Source : CYBERGUN



Chaque licence donne à CYBERGUN le droit de concevoir, d'exploiter et de développer des produits portant la marque concernée. La Société réalise à partir d'exemplaires originaux les moules pour reproduire et fabriquer la réplique exacte en série par le biais de la sous-traitance.

Le modèle contractuel de ces licences est classique, le licencié s'engage à reverser une somme minimum correspondant dans la plupart des cas à un pourcentage d'un objectif réalisé sur l'année. En moyenne, la durée de vie d'un contrat de licence est de 10 ans.

CYBERGUN affiche clairement sa volonté de poursuivre sa politique de licences en obtenant le renouvellement des contrats arrivant à échéance et en procédant à l'acquisition de nouvelles licences.

■ Une politique volontariste de lutte contre la contrefaçon

L'industrie du jouet est souvent la cible des sociétés pirates peu soucieuses de la sécurité des consommateurs et notamment de celle des enfants. Pour des jouets comme les pistolets à billes, la contrefaçon représente un risque important pour la sécurité (puissance non réglementaire, enrayement, etc.).



CYBERGUN a procédé à l'enregistrement de ses concessions exclusives de licences de marques à l'Institut National de la Propriété Industrielle. Ainsi, tout acte d'utilisation de ces marques sans autorisation préalable de la société est considéré comme un acte de contrefaçon. La répression des actes de contrefaçon pour importation, exportation ou production, est prévue par la loi n° 94102 du 5 février 1994 modifiée par la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004, qui a considérablement élevé le niveau des sanctions pénales prévues à l'article L 716-9 du Code de la Propriété Intellectuelle. Désormais, la contrefaçon de tout droit de propriété intellectuelle et donc de marque est puni d'un emprisonnement de 4 ans et d'une amende de 400 000 €.

CYBERGUN est aujourd'hui particulièrement bien armée pour lutter contre les reproducteurs illégaux d'armes à feu. Les licences sont gérées par le département juridique de CYBERGUN dont l'expertise est un élément essentiel du bon fonctionnement de l'exploitation des différents contrats. Ce département est chargé de la gestion complète des licences mais aussi des procédures de lutte contre les contrefacteurs.

Si pendant 5 ou 6 ans, la Société traitait environ une procédure par mois, aujourd'hui c'est prêt d'une procédure par semaine qui est soumise à l'examen des équipes de juristes de CYBERGUN. Par ailleurs, la Société a également étendue sa surveillance aux sites internet susceptibles de commercialiser des contrefaçons.

6.2. LE MARCHÉ DU JOUET ET DES JEUX

6.2.1. LES DONNEES DU MARCHÉ

■ Le marché mondial du jouet

CYBERGUN est un acteur original évoluant sur un segment de niche du marché du jouet et des jeux.

Les jouets et les jeux ont toujours constitué des éléments essentiels pour l'épanouissement et le développement des enfants. Jouer c'est apprendre sans rendre de compte, c'est développer sa psychomotricité, c'est gérer ses émotions ...c'est apprendre sur la vie.

Pour ces raisons, le marché du jouet dispose d'une forte capacité de résistance aux turbulences économiques. Plus particulièrement, le marché du jouet a bien traversé la crise économique éclatée suite aux « Subprimes », se permettant même de poursuivre son développement.

Selon une étude du cabinet spécialisé NPD publiée le 7 avril 2010, il s'est vendu en 2009 pour 80,3 Mds\$ de jouets à travers le monde, hors jeux vidéo, soit 56,8 Mds €. La tendance du marché mondial du jouet est positive puisqu'il enregistre une croissance de 3,6 % par rapport à l'année 2008 (77,5 Mds\$).

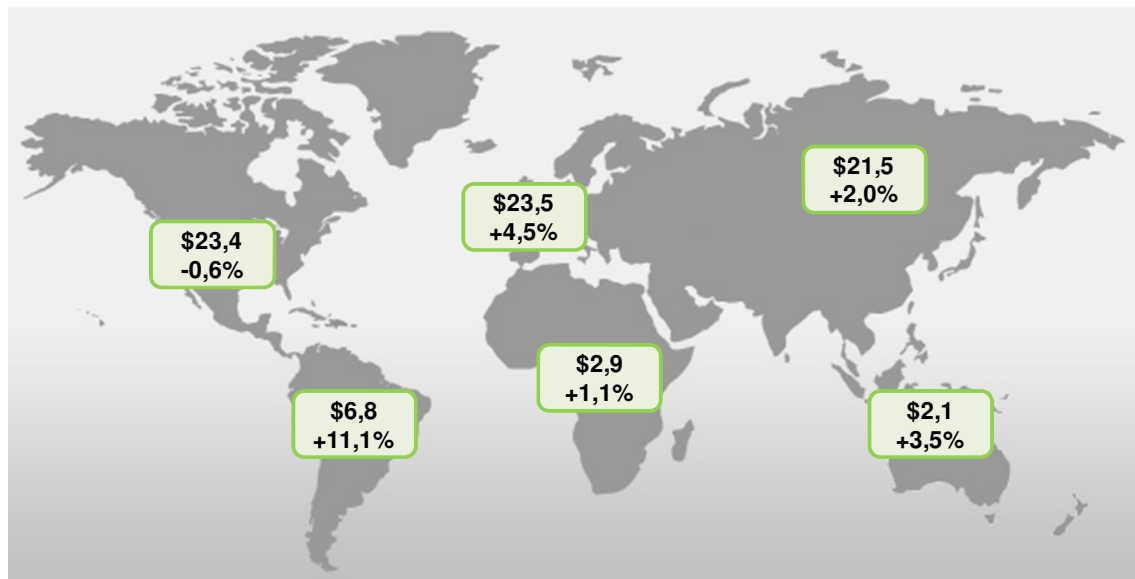
Les deux marchés du jouet les plus importants dans le monde sont l'Europe (23,5 Mds\$) et l'Amérique du Nord (23,4 Mds\$).

Selon le cabinet NPD, le marché européen a progressé de 4,5 % au cours de l'année 2009 alors que le marché américain a enregistré un léger repli de 0,6 %. L'Asie constitue le troisième marché avec une taille de 21,5 Mds\$ et une croissance annuelle de 2,0 %.

Enfin, il est intéressant de souligner que le marché le plus dynamique en 2009 est celui de l'Amérique du Sud. Estimé à 6,8 Mds\$, ce marché reste petit mais progresse rapidement (+11 % par rapport à 2008).

Taille du marché mondial du jouet par région (en milliards de dollars et à taux de change courants)

Source: NPD Group / ICTI (International Council of Toy Industries)



Au niveau des pays, les Etats-Unis représentent le premier marché avec une taille estimée à 21,5 Mds\$ en 2009 et une part du marché de 27 %.

Le Japon arrive en seconde position avec un volume d'activité valorisé à près de 6 Mds\$ et une part de marché de 7,2 %. La Chine est juste derrière avec un marché de 5 Mds\$ et une part de marché de 6,2 %.

En Europe, le Royaume-Uni est le premier marché (4,3 Mds\$) suivi de près par la France (4,2 Mds).

Position du pays		Pays	Taille du marché 2009 (en Mds\$)	Part de marché		Dépense moyenne par enfant 2009 (en \$)	Population infantile 2009 (en M)
2009	2008			2009	2008		
1	1	Etats-Unis	21 510	26,8%	27,9%	280	61,9
2	2	Japon	5 820	7,2%	7,5%	288	17,1
3	3	Chine	4 954	6,2%	5,8%	20	242,7
4	4	Royaume-Uni	4 317	5,4%	5,3%	361	10,2
5	5	France	4 239	5,3%	5,2%	308	11,9
6	6	Allemagne	3 420	4,3%	4,1%	244	11,2
7	7	Brésil	2 773	3,5%	2,7%	51	53,1
8	8	Inde	2 091	2,6%	2,5%	6	352,5
9	13	Australie	1 881	2,3%	1,8%	401	3,93
10	12	Canada	1 872	2,3%	2,1%	296	5,39

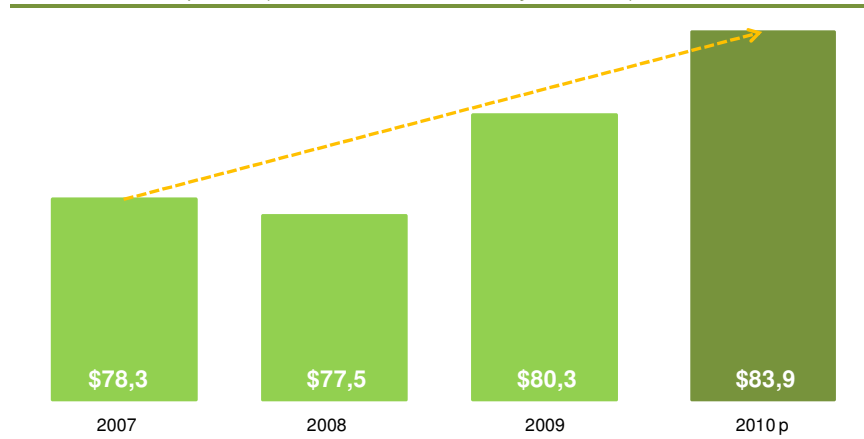
Source: NPD Group / ICTI (International Council of Toy Industries)



En 2010, NPD Group estime que le marché mondial du jouet restera dynamique en tablant sur une croissance annuelle de 4,5 %. Ainsi, celui-ci devrait représenter un volume global de près de 84 Mds\$.

Evolution du marché mondial du jouet (en milliards de dollars et à taux de change courants)

Source: NPD Group / ICTI (International Council of Toy Industries)



■ Catégories de jouets/jeux et modes de consommation

Dans son étude de novembre 2009, le CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION DES ORGANISATIONS DE CONSOMMATEURS (CRIOC) mettait clairement en évidence les spécificités de chaque pays en matière de consommation de jouets et de jeux.

En effet, les japonais sont très tournés vers les jouets électroniques alors que les autres consommateurs asiatiques (Chinois, vietnamiens, etc.) préfèrent les jouets éducatifs. Les européens ont un penchant pour les jouets traditionnels et les américains aiment par-dessus tout, les jouets inspirés de films et de feuilletons télévisés.

Le tableau ci-dessous présente les catégories de jouets qui rencontrent le plus de succès au niveau du marché de la zone UE. On observe que les jeux vidéo arrivent largement en première position avec 30,4 % des ventes totales de jeux/jouets en 2008, mais que cette part est en diminution par rapport à 2007 (-5,4 %).

Les jeux d'extérieur représentent la catégorie la plus dynamique en termes de croissance. La part de marché de ce segment est passée de 6,3 % en 2007 à 7,4 % en 2008, soit une variation de +1,2 points.

Les autres types de jouets dont l'importance relative continue à augmenter sont, les jeux créatifs (4,4 % en 2008 contre 3,5 % en 2007), les figurines de jeux de rôle (4,2 % contre 3,4%), les poupées, les peluches et les circuits électriques.



Importance relative des ventes par type de jouets	2007	2008	Variation
Jeux vidéo	35,7%	30,4%	-5,4pts
Jouets pour bébés, jouets préscolaires	13,4%	13,8%	+0,4pts
Jouets graphiques, puzzles	8,9%	8,9%	0,0pts
Poupées	8,0%	8,6%	+0,6pts
Jeux d'extérieur	6,3%	7,4%	+1,2pts
Trains électriques, pistes, voitures	6,4%	7,0%	+0,6pts
Jeux de constructions	4,6%	4,9%	+0,2pts
Jeux créatifs	3,5%	4,4%	+0,9pts
Figurines de jeux de rôle	3,4%	4,2%	+0,8pts
Plush, Peluches	3,2%	3,7%	+0,5pts
Jeux électroniques	2,5%	2,2%	-0,3pts
Autres	3,9%	4,5%	+0,5pts

Source: Calculs CRIIOC, TOY INDUSTRIES OF EUROPE – « Le marché du Jouet » (novembre 2009)

Dans son rapport, le CRIIOC souligne également le fait que les jouets sous licences ont une croissance de vente pratiquement 2 fois supérieure à la moyenne générale des jouets traditionnels.

■ Caractéristiques du marché du jouet et des jeux

Les jouets et les jeux sont des marchés saisonniers puisque 60 % des ventes sont réalisées à l'occasion des fêtes de fin d'années. Ceci explique que la grande distribution concentre la quasi-totalité de ses efforts sur son offre allant de la mi-octobre à la fin décembre.

Compte tenu de la saisonnalité de la demande, la gestion des stocks constitue l'un des principaux axes stratégiques pour le fabricant et le grossiste. Sur un marché où le succès d'un produit n'est jamais garanti, les opérateurs du secteur doivent être prêts à répondre à toute explosion de la demande en période de fête et ce dans un délai très court.

Ces contraintes incitent les opérateurs à mettre en œuvre des politiques de diversification. Afin de lisser dans le temps leurs revenus, les fabricants investissent de nouveaux segments, tels que les loisirs créatifs, les produits dérivés.

CYBERGUN échappe à cette règle naturelle du marché du jouet du fait de la spécificité de ses produits. En effet, le phénomène de saisonnalité n'existe pas au niveau des ventes d'AIR SOFT GUN qui s'adressent essentiellement à un public d'adultes.

6.3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE L'ACTIVITE

Néant.



6.4. DEGRE DE DEPENDANCE

6.4.1. A L'EGARD DES BREVETS, LICENCES ET AUTRES COMPETENCES TECHNOLOGIQUES, DE CONTRATS INDUSTRIELS OU COMMERCIAUX

Comme évoqué, le business modèle de CYBERGUN repose en grande partie sur l'exploitation de licences de grandes marques d'armes à feu (COLT, SIG SAUER, FAMAS, etc.). Par conséquent, la Société a une certaine dépendance vis-à-vis de ces licences jugées essentielles pour son activité.

La politique de CYBERGUN en matière de gestion des risques liés aux licences est traitée dans le paragraphe 4.1.5 du présent document de référence.

Dans le cadre de son activité, CYBERGUN commercialise des produits qui sont fabriqués par des sous-traitants localisés en Asie. A ce titre, une partie de l'activité de la Société est dépendante de la continuité d'exploitation de ces tiers.

Cette dépendance industrielle est toutefois amoindrie grâce à la politique de diversification du Groupe qui consiste à toujours produire un même produit chez deux fournisseurs localisés dans des pays différents. Il n'y a donc pas d'exclusivité avec les fournisseurs qui s'avèrent être plutôt des acteurs vis-à-vis de CYBERGUN. Le paragraphe 4.1.3 du présent document traite des risques rattachés aux fournisseurs et aux sous-traitants.

6.5. POSITIONNEMENT ET CONCURRENCE

Compte tenu de la niche que représente la réplique d'armes à feu dans le marché des jeux et jouets, il n'existe, à notre connaissance, aucune étude détaillant les parts de marché des principaux intervenants. Néanmoins, au vue de la qualité du portefeuille de licences de CYBERGUN et sa forte capacité d'innovation, le Groupe apparaît clairement comme un acteur incontournable sur son marché.

La concurrence de CYBERGUN est constituée de concurrents possédant des portefeuilles de licences beaucoup moins fournis et donc incomparables. Il s'agit d'acteurs disposant de licences non détenues par CYBERGUN, de moindre renommée.

Les principaux concurrents directs du Groupe sont des sociétés qui proposent des produits Softair (sous licences ou hors licences).

Les pirates qui fabriquent et commercialisent illégalement des répliques d'armes représentent également une forme de concurrence au niveau de CYBERGUN. Depuis de nombreuses années, le Groupe est particulièrement réactif en matière de lutte contre la contrefaçon. La société combat activement cette forme de concurrence illégale en exploitant les licences de marques et en engageant des poursuites judiciaires contre les contrefacteurs identifiés.

Enfin, la dernière forme de concurrence est constituée des éditeurs de jeux vidéo dont les utilisateurs sont souvent consommateurs d'Airsoft.



7. ORGANIGRAMME

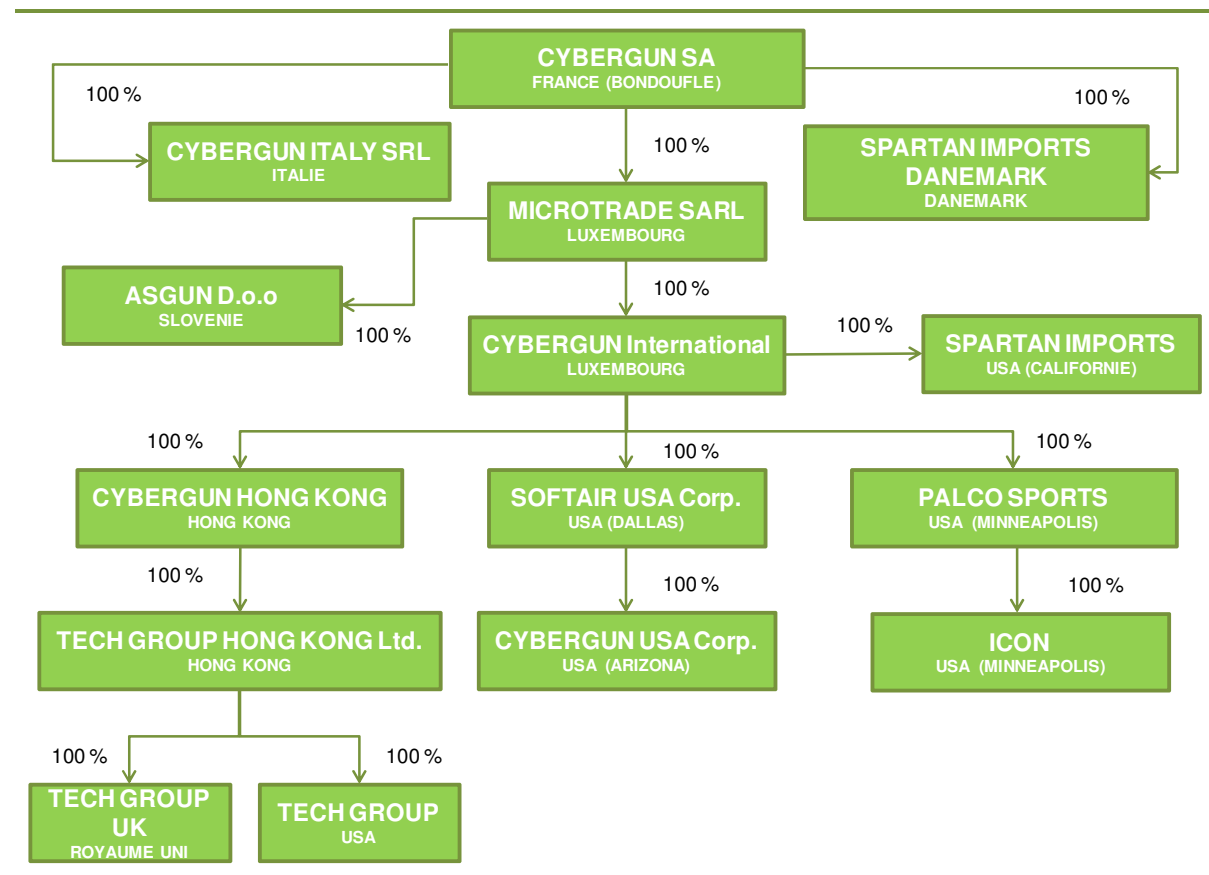
7.1. PERIMETRE DU GROUPE

7.1.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE

A la date du présent document de référence, l'organigramme juridique du Groupe CYBERGUN est le suivant :

Organigramme juridique du Groupe

Source : CYBERGUN



X GUNS a été acquise en avril 2009 ; cette acquisition a porté sur 100% de son capital. L'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe CYBERGUN a été effective au 1^{er} avril 2009.

La Société FREIBURGHaus, détenue à 22 % par CYBERGUN SA, est exclue du périmètre de consolidation du Groupe. La société CYBERGUN n'exerce aucune influence notable sur cette société en raison de la présence d'un actionnaire très majoritaire. Celle-ci a par conséquent toujours été exclue du périmètre de consolidation.



7.1.2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Excepté X-GUNS, qui clôture ses comptes au 31 décembre, toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leur exercice comptable annuel le 31 mars.

A la date du présent document de référence, le périmètre de consolidation du Groupe est le suivant :

Nom	Siège	N° Siren	% d'intérêt	Méthode
CYBERGUN SA	Zone d'activités les Bordes 9/11 rue Henri Dunant 91070 Bondoufle FRANCE	33764379500046		Société mère
MICROTRADE SARL	3 rue des foyers L1537 LUXEMBOURG	N/A	100 %	IG
CYBERGUN ITALY SRL	Alla Via Boffi 185, censito al N.C.E.U. di Como fg. 3, mapp. 4581, sub 3 BINANGO (CO)	N/A	100 %	IG
CYBERGUN USA, Corp	PO BOX 35033, Scottsdale, AZ 85255 USA	N/A	100 %	IG
SOFTAIR USA Inc.	Vineyard Center II 1452 hugues Road Suite 107 GRAPEVINE TX 76051 /USA	N/A	100 %	IG
CYBERGUN INTERNATIONAL SA	3 rue des foyers L1537 LUXEMBOURG	N/A	100 %	IG
ASGUN Doo	Kopzska 68A LJUBLJANA	N/A	100 %	IG
PALCO SPORTS	8575 Monticello Lane North MAPLE GROVE MN 55369	N/A	100 %	IG
CYBERGUN HONG KONG	1401, 14th Floor World Commerce Center, Harbour City 7-11 Canton Road Tsim Sha Tsui, Kowloon HONG KONG	N/A	100 %	IG
SPARTAN IMPORTS DANMARK	Sylbaekvej, 33 8230 Aabyhoej DENMARK	N/A	100 %	IG
ICON	8575 Monticello Lane North MAPLE GROVE MN 55369	N/A	100 %	IG
TECH GROUP US	3221 South Cherokee Lane Suite 1820 Woddstock GA 30188 USA	N/A	100 %	IG
TECH GROUP UK	Unit D2 Sowton Industrial Estate Exeter Devon EX2 7 LA ENGLAND	N/A	100 %	IG
TECH GROUP HK	11B 9/F block B Hung Hom Commercial center 339 Ma Tai Wai Road Hung Hom Kowloon HONG KONG	N/A	100 %	IG
SPARTAN IMPORTS	213 Lawrence Avenue, South San Francisco - CA 94080 USA	N/A	100%	IG

IG : Intégration Globale



8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES

8.1.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les principales immobilisations corporelles détenues par le Groupe CYBERGUN sont les moules de production servant à la fabrication des produits.

8.1.2. PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES

La Société CYBERGUN n'est propriétaire d'aucun bien immobilier. L'ensemble des locaux occupés par la Société et ses filiales est loué.

8.2. FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A la connaissance de CYBERGUN, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les opérations du Groupe.



9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1. SITUATION FINANCIERE

Les données présentées dans ce paragraphe sont des données issues des comptes consolidés, établis en norme IFRS, pour les exercices clos au 31 mars 2010, 2009 et 2008.

■ Bilan consolidé

Actif en K€	31/03/10	31/03/09	31/03/08
ACTIFS NON-COURANTS			
Immobilisations corporelles	1 397	1 248	943
Goodwill	9 129	9 924	6 664
Autres immobilisations incorporelles	2 236	2 168	2 332
Participations entreprises associées	28	28	30
Autres actifs non courants	253	222	256
Actifs d'impôts non courants	838	1 136	1 299
Total actifs non courants	13 881	14 726	11 524
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	16 303	11 526	12 368
Créances clients	9 344	7 255	7 278
Actifs d'impôts courants	712	492	1 098
Autres actifs courants	1 338	441	1 267
Autres actifs financiers courants	286	363	1 227
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 916	2 926	2 730
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Total actifs courants	32 899	23 002	25 968
Total actif	46 780	37 728	37 492



Passif en K€	31/03/10	31/03/09	31/03/08
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	1 040	1 011	1 011
Autres réserves	12 456	12 439	12 919
Résultat de l'exercice	3 026	1 117	- 999
Intérêts minoritaires	-	-	-
Total capitaux propres	16 522	14 567	12 931
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	11 410	11 999	12 824
Passifs d'impôts différés	41	51	292
Provisions à long terme	40	38	38
Total passifs non courants	11 491	12 088	13 155
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs	7 448	2 548	2 594
Emprunts à court terme (dont cours bancaires courants et intérêts courus)	6 194	2 946	5 021
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	1 232	2 217	2 283
Passifs d'impôt courant	629	320	52
Provisions à court terme	331	282	139
Autres passifs courants	2 933	2 762	1 317
Passifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Total passifs courants	18 767	11 074	11 406
Total capitaux propres et passifs	46 780	37 728	37 491

✓ **Exercice 2009/2010 (clos au 31 mars 2010)**

Au 31 mars 2010, la valeur du total bilan s'élève à 46,8 M€, contre 37,7 M€ un an plus tôt.

Cette hausse est principalement liée à l'évolution des valeurs comptables des stocks et en-cours, des créances clients, des autres actifs courants et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le montant des capitaux propres s'établit à 16,5 M€, contre 14,6 M€ au 31 mars 2009.

L'endettement financier net du Groupe ressort à 13,9 M€ sur la base d'un montant des dettes financières de 18,8 M€ et une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 4,9 M€.

Le « gearing » passe ainsi de 98 % au 31 mars 2009 à 84 % au 31 mars 2010.



■ **Compte de résultat consolidé**

Compte de résultat en K€	31/03/10	31/03/09	31/03/08
Chiffre d'affaires	50 711	42 679	34 581
Achats consommés	-29 710	-25 450	-19 192
Marge brute	21 001	17 229	15 389
Autres produits de l'activité	680	509	424
Charges de personnel	-5 453	-4 785	-4 636
Charges externes	-9 156	-8 682	-9 121
Impôts, taxes et versements assimilés	-376	-304	-307
Dotations aux amortissements et provisions	-837	-691	-1 417
Gains et pertes de change	-373	-199	-201
Résultat opérationnel courant	5 486	3 076	131
<i>Marge opérationnelle courante en % du CA</i>	<i>10,8%</i>	<i>7,2%</i>	<i>0,4%</i>
Autres produits et charges opérationnels	-203	300	-187
Résultat opérationnel	5 283	3 376	-56
Produits/Pertes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	303	-349	-136
Coût de l'endettement brut	-1 143	-1 351	-1 425
Coût de l'endettement financier net	-840	-1 700	-1 561
Autres produits et charges financiers	405	255	73
Charges d'impôts	-1 822	-815	546
Résultat net de la période	3 026	1 117	-998
<i>Marge nette en % du CA</i>	<i>6,0%</i>	<i>2,6%</i>	<i>ns</i>

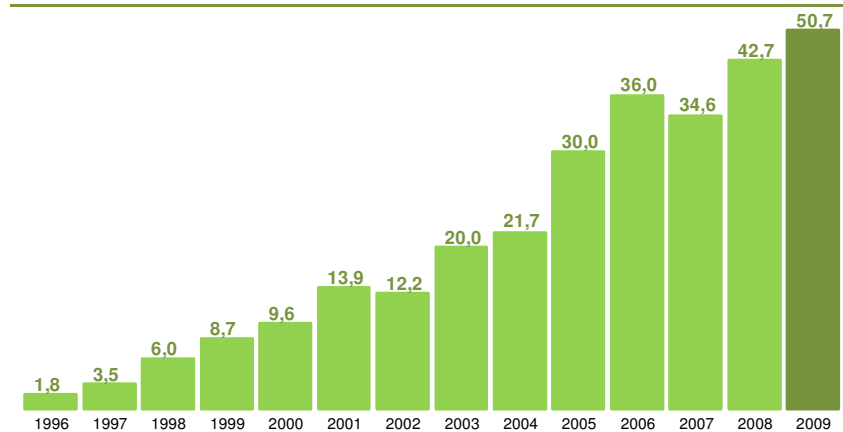


9.1.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

CYBERGUN connaît une croissance soutenue et durable. Le chiffre d'affaires du Groupe a été multiplié par près de 30 entre 1996 et 2009 (exercice clos au 31 mars 2010).

Evolution du chiffre d'affaires de CYBERGUN (en M€)

Source : CYBERGUN



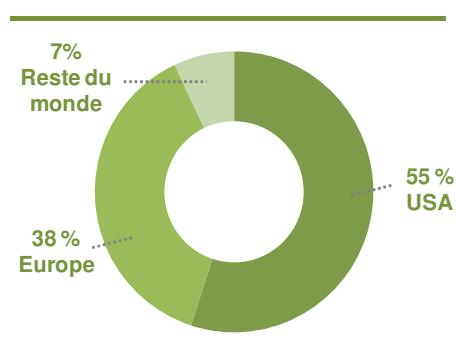
✓ Exercice 2009/2010 (clos au 31 mars 2010)

Au terme de l'exercice 2009/2010, CYBERGUN a réalisé un chiffre d'affaires de 50,7 M€, en hausse de 19 % par rapport à l'exercice 2008/2009 (clos au 31/03/2009). La croissance du chiffre d'affaires annuel est de +15 % à périmètre et taux constants.

La très bonne dynamique commerciale et le renforcement du réseau de distribution ainsi que du catalogue de produits ont permis à CYBERGUN de réaliser un exercice très satisfaisant. Les salons professionnels, notamment le SHOT Show de Las Vegas et le salon du jouet de Hong Kong qui se sont tenus en janvier 2010, et plus récemment le Salon IWA en Allemagne, ont confirmé la tendance de fond particulièrement favorable pour le secteur. L'activité de CYBERGUN a également été légèrement portée par le démarrage de l'accord de distribution exclusive en Europe des produits paintball de JT SPORTS.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par pays (en % du CA de l'exercice 2009/2010)

Source : CYBERGUN



Au cours de cet exercice, CYBERGUN a réalisé 55 % de son chiffre d'affaires aux Etats-Unis, contre 64 % au titre de l'exercice précédent, 38% en Europe (vs. 29 %) et 7 % en Asie (7%). Le Groupe a réalisé environ 18 % de son chiffre d'affaires en France.

Depuis l'origine, la vocation de CYBERGUN a été de développer le marché à l'export. La forte présence du Groupe sur le marché nord américain s'explique par des enjeux stratégiques. En effet, les Etats-Unis représentent le marché précurseur dans le domaine des jouets sportifs de plein air (top 3 des sports pratiqués aux Etats-Unis).

Néanmoins, la tendance est au rééquilibrage naturel depuis les dernières années. La part du chiffre d'affaires réalisée aux Etats-Unis est en diminution constante depuis l'exercice 2006, notamment du fait de la dynamique du marché européen. Elle est ainsi passée de 77 % du chiffre d'affaires consolidé



au 31 mars 2007 (2006/2007) à 65 % au 31 mars 2008 (2007/2008), puis à 64 % au 31 mars 2009 (2008/2009). Au terme de l'exercice 2009/2010, cette part est de 55 %.

9.1.2. RESULTAT OPERATIONNEL

✓ Exercice 2009/2010 (clos au 31 mars 2010)

Le résultat opérationnel de l'exercice 2009/2010 s'établit à 5,5 M€, contre 3,1 M€ au 31 mars 2009 (2008/2009). Ainsi, la marge opérationnelle courante est passée de 7,2 % à 10,8 % (+3,6 points de progression).

L'amélioration de la rentabilité opérationnelle du Groupe s'explique principalement par des économies d'échelle et des gains de productivité.

9.1.3. RESULTAT NET

✓ Exercice 2009/2010 (clos au 31 mars 2010)

Au 31 mars 2010, le résultat net consolidé de CYBERGUN ressort à 3,0 M€ (vs. 1,1 M€ au 31/03/09), soit une marge nette de 6,0 % (vs. 2,6 %).

9.2. RESULTAT D'EXPLOITATION

9.2.1. FACTEURS INFLUENCANT SENSIBLEMENT LE REVENU D'EXPLOITATION

En dehors de facteurs exogènes, le développement soutenu des activités de CYBERGUN dépend du dynamisme des marchés adressés (Etats-Unis, Europe et reste du monde). Une atonie de ces marchés pourrait avoir un impact sur la marge d'exploitation.

9.2.2. CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LES ETATS FINANCIERS

Aucun changement important n'est intervenu sur le périmètre du Groupe impactant sensiblement les états financiers de celui-ci.

L'entrée de X-GUNS dans le périmètre de consolidation du Groupe CYBERGUN a été effective au 1^{er} avril 2009.

Les comptes consolidés de CYBERGUN au 31 mars 2009 (exercice 2008/2009) n'ont pas été retraités de cette acquisition car les montants propres aux comptes X-GUNS de l'exercice précédent sont considérés comme non significatifs.

Au terme de l'exercice 2009/2010, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 1,9 M€, pour une situation nette de 28 K€. Au total, le chiffre d'affaires du Groupe ressort à 50,7 M€.

9.2.3. FACTEURS EXTERNES IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte les opérations du Groupe.



10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat de la période	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/03/07	1 011	12 205	2 037	-19	2 721	17 955
Résultat au 31/03/2008					-999	-999
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres				-2 124		-2 124
<i>Total des charges et produits comptabilisés</i>				-2 124	-999	-3 123
Augmentation de capital						0
Distributions de dividendes					-1 717	-1 717
Affectation en réserves			1 004		-1 004	0
Incidence des réévaluations						0
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			-406			-406
Actions gratuites			222			222
Changements de méthodes comptables						0
Variations de périmètre et divers						0
Capitaux propres au 31/03/08	1 011	12 205	2 857	-2 143	-999	12 931
Résultat au 31/03/2009					1 117	1 117
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres			-228	2 168		1 940
<i>Total des charges et produits comptabilisés</i>			-228	2 168	1 117	3 057
Variation de capital de l'entreprise consolidante						0
Distributions de dividendes			-830			-830
Affectation en réserves			-999		999	0
Variations des écarts de conversion						0
Incidence des réévaluations						0
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			-438			-438
Actions gratuites			-152			-152
Changements de méthodes comptables						0
Variations de périmètre et divers						0
Capitaux propres au 31/03/09	1 011	12 205	210	25	1 117	14 568
Résultat au 31/03/2010					3 026	3 026
Instrument dérivés – couverture des investissements nets à l'étranger			-136			-136
Instrument dérivés – couverture des flux de trésorerie			-60			-60
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres			19	-247		-228
<i>Total des charges et produits comptabilisés</i>			-177	-247	3 026	2 602
Affectation du résultat en réserves			1 117		-1 117	0
Distribution de dividendes			-888			-888
Augmentation de capital	29	574				603
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			-364			-364
Changements de méthodes comptables						0
Variations de périmètre et divers			0			0
Capitaux propres au 31/03/2010	1 040	12 779	-102	-222	3 026	16 521



10.2. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En K€	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Résultat net consolidé	3 026	1 117	-999
Produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres	-123	-15	222
Plus et moins values de cession	153	127	259
+ Charges d'impôt	1 822	816	-546
+ Coût de l'endettement	1 121	1 700	1 556
+ Amortissements et provisions	433	618	702
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement	6 432	4 363	1 194
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	-2 157	3 583	-1 617
Impôts sur les résultats payés	-1 356	39	-1 079
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	2 919	7 985	-1 502
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations	- 1 184	-586	-344
Cessions d'immobilisations	504	101	6
Incidence des variations de périmètre	-231	-803	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-912	-1 288	-338
Activité de financement			
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires	-889	-830	-1 717
Augmentation de capital reçue	603		
Autre variation des fonds propres	-371	-894	-406
Variation de l'endettement	-1 551	-1 245	-2 292
Intérêts payés	-1 124	-1 741	-1 566
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-3 332	-4 710	-5 981
Variation de trésorerie	-1 325	1 987	-7 822
Trésorerie d'ouverture	-11	-2 241	4 667
Trésorerie de clôture* (trésorerie nette des concours bancaires)	-1 272	-11	-2 241
Incidence des variations des cours devises	64	244	-312
Variation de trésorerie	-1 325	1 987	-6 596

*Le rapprochement entre la trésorerie inscrite au bilan et la trésorerie de clôture du tableau ci-dessus est le suivant :
Trésorerie de clôture (tableau de flux de trésorerie) = trésorerie (bilan/actif) + titres de placement (bilan/actif) - concours bancaires courants (bilan/passif).

✓ Exercice 2009/2010 (clos au 31 mars 2010)

Le flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement (EBITDA) s'élève à 6,4 M€ contre 4,4 M€ au 31/03/2009. Sur la base d'une variation négative du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation (BFRE) de 2,2 M€ et d'une charge d'impôt



sur les résultats de 1,2 M€, le flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles s'établit à 2,9 M€ contre 8,0 M€ un an plus tôt.

Il est précisé que l'évolution de la variation du BFRE entre le 31/03/2009 (+3,6 M€) et le 31/03/2010 (-2,2 M€) est principalement liée à l'augmentation de la valeur nette des stocks et encours du Groupe (+ 41 %) et à la stabilité de la valeur du compte clients en nombre de jours de chiffre d'affaires.

Le flux net de trésorerie provenant des activités d'investissements est de -912 K€. Le Groupe a procédé à des acquisitions d'immobilisations pour un montant de 1,2 M€ et a cédé des immobilisations d'une valeur de 504 K€. Le flux net intègre également une incidence des variations de périmètre du Groupe estimée à -231 K€.

Le flux net de trésorerie provenant des activités de financements s'élève à - 3,3 M€. Il comprend les variations de fonds propres (-371 K€) et de l'endettement (-1,6 M€), les intérêts payés (-1,1 M€) ainsi que les dividendes versés (-889 K€).

La variation de la trésorerie ressort à -1,3 M€.

10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS

10.3.1. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Au 31 mars 2010, date du dernier arrêté comptable, la situation d'endettement est la suivante :

En K€	Montant Global	< à 1 an	Entre 1 et 5 ans	> à 5 ans
Emprunt obligataire*	8 784	-	8 784	-
Emprunts auprès des banques	3 859	1 232	2 626	-
Concours bancaires courants	6 188	6 188	-	-
Autres dettes financières	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	6	6	-	-
Total	18 837	7 426	11 410	0

* Le taux applicable aux emprunts obligataires est un taux fixe auquel est susceptible de s'ajouter une majoration en cas de surperformances financières du Groupe CYBERGUN

La structure de financement au 31 mars 2009 était la suivante :

En K€	Montant Global	< à 1 an	Entre 1 et 5 ans	> à 5 ans
Emprunt obligataire*	8 722	-	8 722	-
Emprunts auprès des banques	5 437	2 160	3 277	-
Concours bancaires courants	2 936	2 936	-	-
Autres dettes financières	57	57	-	-
Intérêts courus non échus	9	9	-	-
Total	17 161	5 162	11 999	0

* Le taux applicable aux emprunts obligataires est un taux fixe auquel est susceptible de s'ajouter une majoration en cas de surperformances financières du Groupe CYBERGUN



10.3.2. EMPRUNT OBLIGATAIRE

Au 31 mars 2010, le passif de CYBERGUN laisse apparaître des emprunts obligataires d'un montant de 8,8 M€ constitué d'obligations subordonnées PREPS (PREferred Pooled Shares).

Cette dette obligataire est composée de deux emprunts PREPS :

- PREPS 1 : emprunt obligataire d'un montant de 6 M€ contracté le 18 juillet 2006 ;
- PREPS 2 : emprunt obligataire d'un montant de 3 M€ contracté le 7 mars 2007.

Les modalités des deux emprunts sont basées sur une durée de 7 ans et un remboursement in fine. Le taux est de 7,5 % pour le PREPS 1 et de 7,8 % pour le PREPS 2.

Le taux applicable aux emprunts obligataires est un taux fixe auquel est susceptible de s'ajouter une majoration en cas de surperformances financières du Groupe CYBERGUN.

10.4. RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Il n'existe aucune restriction éventuelle portant sur l'utilisation des capitaux par le Groupe.

10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS

Compte tenu de la conjoncture économique difficile, l'entreprise s'est organisée pour disposer, si elle en avait la nécessité, de sources de financement complémentaires.

Au 31 mars 2010, dernier arrêté comptable de la Société, ces sources comprennent des lignes de crédits non utilisées d'un montant global de 4 M€.



11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

CYBERGUN dispose du label « Entreprise Innovante » d'OSEO/ANVAR accordée en 2005 puis renouvelée en décembre 2008 pour une durée de 3 ans.

L'innovation occupe une place importante dans le modèle économique de CYBERGUN. La politique du Groupe en matière de Recherche et Développement (R&D) consiste à améliorer continuellement la qualité des pistolets et à élargir la gamme de billes proposées notamment au travers de billes biodégradables.

Les dépenses de R&D engagées au cours des 3 derniers exercices par CYBERGUN sont les suivantes :

En K€	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Dépenses de R&D engagées	791	1 012	347
Crédit d'impôt Recherche	273	303	35

11.2. BREVETS

Les travaux de R&D menés par CYBERGUN ont permis de développer des produits et des procédés innovants améliorant sensiblement la précision des pistolets ainsi que leur qualité. Des améliorations qui résultent de l'exploitation de quatre principaux brevets déposés par CYBERGUN : CLEAR, BAX, CYCLONE et HELICOPTERE.

CLEAR est un brevet qui porte sur des modèles de répliques totalement transparents. Son origine est à rechercher dans l'évolution de la législation allemande qui à la fin des années 90 s'est renforcée, les textes exigeant que les répliques d'armes soient totalement transparentes afin qu'elles puissent être immédiatement et sans aucune hésitation être distinguées des armes réelles.

BAX et CYCLONE sont des brevets qui concernent les canons des répliques. BAX garantit un positionnement strictement identique de la nouvelle bille dans le canon une fois la précédente munition tirée avec pour conséquence une précision et une qualité de tir optimales. CYCLONE est un dispositif qui fait tourner la bille sur elle-même au moment de son éjection du canon, lui assurant une trajectoire plus propre et une portée plus longue.

Enfin, HELICOPTERE est un brevet portant sur des hélicoptères miniatures télécommandés.

11.3. MARQUES, NOMS DE DOMAINES ET PROPRIETES INTELLECTUELLES

CYBERGUN SA a déposé 184 marques pour la plupart internationales ou communautaires. Plusieurs autres marques sont enregistrées sur les filiales du Groupe.

Les marques AIR SOFT GUN et SOFT AIR sont déposées auprès de l'INPI et du BIOMPI (Arrangement de Madrid), pour une quinzaine de pays et pour une période de 10 ans.



12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 31 MARS 2010 ET LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE

La Société n'a pas connaissance de tendance particulière ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente entre la fin de l'exercice annuel 2009/2010, clos au 31 mars 2010, et la date du présent document de référence.

12.2. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE CYBERGUN

En dehors de l'acquisition des sociétés SPARTAN IMPORTS et INOKATSU (cf. communiqués ci-dessous), la Société n'a pas connaissance de tendance ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'exercice en cours (clôture au 31 mars 2011).

Bondoufle, le 10 juin 2010



Acquisition de Spartan Imports
Distributeur exclusif d'Airsoft haut de gamme aux Etats-Unis

Cybergun, leader mondial du tir de loisir, continue à étoffer son réseau de distribution grâce à l'acquisition de la société Spartan Imports, distributeur spécialisé dans l'Airsoft haut de gamme en Californie. Ce réseau viendra parfaitement compléter le maillage commercial de Cybergun sur la cote Ouest des Etats-Unis. Le groupe est déjà présent dans la grande distribution, via sa filiale Softair USA basée à Dallas (Texas), et les magasins spécialisés dans l'Outdoor, via Palco à Minneapolis (Minnesota). Cybergun s'affirme ainsi un peu plus chaque jour comme un acteur incontournable du marché en forte croissance de l'Airsoft.

Créé par les frères Peter et Andrew Ho, passionnés d'Airsoft, Spartan Imports est devenu en quelques années un acteur de référence du marché des répliques d'armes grâce à des accords de distribution exclusive conclus avec des fabricants haut de gamme comme Classic Army, Inokatsu (récemment acquis par Cybergun), KingArms, KWA, Magpul, Maruzen, Marushin et à sa propre marque AMP.

Spartan Imports distribue également un large catalogue d'accessoires de personnalisation pour répondre aux attentes des passionnés les plus exigeants qui peuvent ainsi customiser leurs Airsoft Guns à l'infini.

La distribution des produits Spartan Imports aux Etats-Unis se fait au travers d'un réseau de plusieurs centaines de magasins spécialisés et via des sites de e-commerce.

En 2009, Spartan Imports, qui compte 11 collaborateurs, a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 5 MUSD avec un taux de marge opérationnelle (Ebit / CA) confortable pour une activité de distribution spécialisée. La société ne supporte aucune dette financière ou commerciale et dispose d'un stock de marchandises d'un peu plus de 1 MUSD.

Conformément à sa stratégie financière, Cybergun finance l'essentiel de l'acquisition en titres auto-détenus acquis en 2009, ce qui assure une création de valeur immédiate. Le solde, payé en cash, n'aura pas d'incidence majeure sur la situation financière du groupe. Des compléments de prix pourront être versés au cours des deux prochains exercices en fonction des performances commerciales et financières de Spartan Imports durant cette période.

Spartan Imports sera consolidé dans les comptes de Cybergun à compter du 1^{er} juin 2010, ce qui améliorera mécaniquement le ratio d'endettement net / fonds propres (*gearing*) pour le ramener autour de 80% contre 85% à fin septembre 2009. La situation financière reste très solide avec près de 5 MEUR de trésorerie disponible et 4,5 MEUR de lignes de crédit non utilisées.

Cette acquisition confirme le *business model* de Cybergun, basé sur un équilibre entre croissance organique et croissance externe pour poursuivre sa progression sur un rythme pérenne de l'ordre de 20% par an tout en améliorant ses marges et sa structure financière.



Bondoufle, le 26 mai 2010



Acquisition d'INOKATSU Leader de l'Airsoft très haut de gamme

Cybergun, leader mondial du tir de loisir, renforce sa position d'acteur incontournable du monde de l'Airsoft avec l'acquisition de la société taïwanaise INOKATSU.

Commentant cette acquisition stratégique, Jérôme Marsac, Président de Cybergun, a déclaré : « C'est une excellente nouvelle pour le monde de l'Airsoft que les deux acteurs de référence de la réplique unissent leurs forces. L'association du portefeuille de marques de Cybergun et de la qualité de fabrication de Maître Domanic INOKATSU va contribuer à accélérer le développement du marché pour le plus grand bénéfice des consommateurs et de nos actionnaires. »

INOKATSU est reconnu comme le leader dans la fabrication des produits d'Airsoft très haut de gamme, notamment sous licence de marques, avec des prix de vente allant de 1.000 USD à 4.000 USD. Les produits INOKATSU, essentiellement vendus en Asie, sont une référence dans le monde entier pour leur très grande qualité de conception et de fabrication, leur fiabilité et leur haut standard de finition. Véritable orfèvre en la matière, Maître Domanic INOKATSU a développé une gamme de produits allant du Colt M4 (sous licence accordée par Cybergun) au AK47 en passant par les kits de transformation.

A titre d'exemple, pour le 100^e anniversaire du Colt 1911, INOKATSU va commercialiser la première réplique 100% *stainless steel* dans une série limitée à 1.000 exemplaires. La moitié fait déjà l'objet d'une pré-réservation plus de 6 mois avant la sortie.

Ce savoir-faire sans égal va désormais être mis au service exclusif de Cybergun, les équipes d'INOKATSU prenant en charge le développement des nouveaux produits des deux marques et le contrôle de la qualité de fabrication. Cette expertise viendra renforcer l'exclusivité du catalogue Cybergun déjà reconnu pour l'étendu de son portefeuille de licences de marques (le plus complet au monde) et ses innovations (précision de tir, sécurité des produits, etc.). Cybergun renforce également sa présence en Asie où il réalise actuellement 7% de ses ventes.

Cybergun va acquérir l'intégralité de la propriété industrielle et des droits intellectuels détenus par INOKATSU. Le paiement sera réalisé essentiellement en titres Cybergun auto-détenus, le complément en cash étant sans incidence majeure sur la situation financière de l'entreprise. Les actionnaires d'INOKATSU resteront intéressés à la bonne marche des affaires au cours des prochains exercices.



13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Par prudence, la Société ne souhaite pas communiquer de prévisions ou d'estimations chiffrées sur ses résultats futurs.



14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration dont le fonctionnement est décrit dans les statuts et au paragraphe 21.2 du présent document.

14.1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ **Jérôme MARSAC : Président du Conseil d'Administration (non exécutif)**

Mandat actuel	Président du Conseil d'Administration
Adresse professionnelle	9/11 rue Henri Dunant, 91070 Bondoufle
Date de première nomination	1 ^{er} août 1995
Date d'échéance du mandat	31 mars 2014
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Gérant de la SARL MICROTRADE Gérant de la société ASGUN Directeur de la société CYBERGUN HONG KONG Administrateur de la société CYBERGUN INTERNATIONAL Chair man of the board et Chief Executive Officer de la Société PALCO
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de la SARL JUILLARD Administrateur de la SA ENTREPARTICULIERS.COM Administrateur délégué de la SA HOBBY IMPORT
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Administrateur de la Société Locale d'Épargne de Laval

■ **Jean Pierre LE COUADOU : administrateur**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	9/11 rue Henri Dunant, 91070 Bondoufle
Date de première nomination	1 ^{er} août 1995
Date d'échéance du mandat	31 mars 2014
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Administrateur de la SA HOBBY IMPORT
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant



■ **Jean Marc AZOULAY : administrateur indépendant**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	9/11 rue Henri Dunant, 91070 Bondoufle
Date de première nomination	15 novembre 2000
Date d'échéance du mandat	31 mars 2014
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de la SARL MGS DIFFUSION Gérant de la SARL MGS EXPLOITATION
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Administrateur de la SA TRAVELIA

■ **Olivier AVRIL : administrateur indépendant**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	9/11 rue Henri Dunant, 91070 Bondoufle
Date de première nomination	25 septembre 2009
Date d'échéance du mandat	31 mars 2014
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de FIGEST SOLUTIONS SARL Gérant d'ACTING FINANCE SARL
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

Il n'existe aucun lien familial entre les quatre administrateurs.

Jérôme MARSAC : 46 ans, ODP INSEAD - Fontainebleau (1995/1996), Jérôme MARSAC cumule plus de 25 années d'expérience d'entrepreneur à la tête de PME de croissance. En 1983, il crée avec Monsieur Vincent BOUVET sa première entreprise nommée CIMB (COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE MARSAC BOUVET), il est alors âgé de 20 ans. Cette entreprise d'importation et de distribution de maquettes et de modèles radio commandés auprès de revendeurs spécialisés deviendra rapidement un leader dans son domaine. Après presque 10 années de croissance soutenue, CIMB est revendue au Groupe JOUEF en 1991. En 1986, Jérôme MARSAC donne naissance à la société « LES TROIS PYLONES », qui deviendra plus tard CYBERGUN.

Jean-Pierre LE COADOU : 68 ans, CNAM – DEST Génie Civil, Jean-Pierre LE COADOU dispose d'une expertise pointue dans les domaines de la conception, la réalisation, l'exploitation et la réhabilitation d'ouvrages de construction et d'infrastructures. Il a été en charge de la gestion de plusieurs projets en génie civil.

Jean-Marc AZOULAY : 51 ans, ESCP et WHARTON, Jean-Marc AZOULAY a été consultant chez MARS & CO et « Partner » chez TELESIS, entité intégrée à AT KEARNEY fin 1999. Partner chez Bain and Cie depuis 2004, Jean-Marc AZOULAY est spécialisé dans la distribution, les produits de grande consommation et le « private equity ».



Olivier AVRIL : 61 ans, IAE Paris, Doctorat Sciences Economiques (Université Paris 1) et Expert Comptable diplômé, Olivier AVRIL a exercé la fonction de Directeur Administratif et Financier dans diverses sociétés (Malteries CHEVALIER MARTIN, Pompes SALMSON / Groupe WILO, ELM Leblanc et VVF Vacances). Depuis 2005, il est Directeur Financier (associé) à temps partagé au sein de la société ACTING FINANCES, société spécialisée dans la Direction Financière pour les PME et les filiales de Groupe.

Messieurs AZOULAY et AVRIL sont tous deux administrateurs indépendants du Conseil d'Administration de la société.

La qualification d'administrateur indépendant repose sur les principes de gouvernement d'entreprise énoncés dans le Code AFEP-MEDEF de décembre 2008, et plus particulièrement la définition qui suit :

« Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe, mais encore dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci. ».

Par ailleurs, les critères examinés afin de qualifier un administrateur d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

14.1.2. CONDAMNATION POUR FRAUDE, PROCEDURE DE LIQUIDATION, SANCTION A L'EGARD DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

A la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a fait l'objet :

- D'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que dirigeant ou mandataire social, au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.



14.1.3. COMITE DE DIRECTION

A la date du présent document de référence, le Comité de Direction de CYBERGUN est composé de la manière suivante :

- **Jérôme MARSAC** : Président (ODP Insead Fontainebleau) ;
- **Olivier GUALDONI** : Directeur Général (Maîtrise de Sciences Physiques et DESS Marketing) ;
- **Vincent BOUVET** : Directeur Juridique (Licence de droit) ;
- **François RABAZZANI** : Directeur Administrateur et Financier CYBERGUN SA / Directeur des Ressources Humaines Groupe CYBERGUN (DECS-expert comptable) ;
- **Ghislain d'ARGENLIEU** : Directeur Financier Groupe CYBERGUN (School of Economy ADVENCIA).

Le Comité de Direction est un lieu de partage d'informations et de réflexion stratégique où toutes les orientations présentes et futures de l'entreprise sont discutées et validées collectivement. Ce fonctionnement collégial fait que les décisions importantes prennent toujours en compte les impératifs stratégiques, techniques, juridiques et financiers.

14.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DE DIRECTION GENERALE

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des membres des organes d'administration de la Société et l'intérêt social.

Il est toutefois rappelé que dans le cadre des missions de conseil et de management qu'elle réalise, la société de droit belge HOBBY IMPORT, dont Monsieur Jérôme MARSAC est gérant majoritaire, procède à une facturation à la SARL MICROTRADE, filiale du Groupe CYBERGUN (cf. 19.2 du présent document).



15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1. REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

15.1.1. REMUNERATION GLOBALE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au titre de l'exercice 2009/2010, les membres du Conseil d'Administration sont Jérôme MARSAC, Jean-Pierre LE COADOU, Jean-Marc AZOULAY et Olivier AVRIL.

Les montants bruts des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les membres du Conseil d'Administration au cours des deux derniers exercices sont présentés dans les tableaux suivants :

Jérôme MARSAC	Montants versés au cours de l'exercice 2008/2009 (31/03/2009)	Montants versés au cours de l'exercice 2009/2010 (31/03/2010)
Jetons de présence	2 500 €	0 €
Autres rémunérations	80 195 €	58 460 €
Total Jérôme MARSAC	82 695 €	58 460 €
Jean Pierre LE COUADOU		
Jetons de présence	2 500 €	3 333 €
Autres rémunérations	0	0
Total Jean Pierre LE COUADOU	2 500 €	3 333 €
Jean Marc AZOULAY		
Jetons de présence	2 500 €	3 333 €
Autres rémunérations	0	0
Total Jean Marc AZOULAY	2 500 €	3 333 €
Olivier AVRIL		
Jetons de présence	2 500 €	3 333 €
Autres rémunérations	0	0
Total Olivier AVRIL	2 500 €	3 333 €

La seule rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2009/2010 est constituée de jetons de présence. Le montant des jetons de présence alloué par l'assemblée générale du 23 septembre 2009 est de 10 000 euros.

15.1.2. REMUNERATION GLOBALE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le conseil d'administration du Groupe CYBERGUN a décidé, le 2 décembre 2008, d'adhérer à l'unanimité des présents, aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la société. Ces recommandations portent sur la prohibition du



cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant, la proscription des parachutes dorés, le renforcement de l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires, l'attribution de stocks options en lien avec la politique d'association au capital, l'amélioration de la transparence sur les éléments de rémunérations des dirigeants.

Au titre de l'exercice 2009/2010, clos au 31 mars 2010, les dirigeants mandataires sociaux sont Monsieur Jérôme MARSAC, Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Olivier GUALDONI, Directeur Général.

Au titre de l'exercice 2008/2009, clos au 31 mars 2009, les dirigeants mandataires sociaux étaient Monsieur Jérôme MARSAC, Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Eric Gruau, Directeur Général. Remplacé par Olivier GUALDONI en juillet 2009, ce dernier exerce aujourd'hui la fonction de Directeur du développement USA.

L'ensemble des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux figure dans les tableaux de synthèse suivants :

Jérôme MARSAC – Président du Conseil d'Administration (non exécutif)	31/03/2009	31/03/2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice	60 460 €	58 460 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Total	60 460 €	58 460 €

Dans le cadre des missions de conseil et de management qu'elle réalise, HOBBY IMPORT a procédé à une facturation de prestations de 190 000 € auprès de MICROTRADE (filiale à 100% de CYBERGUN). HOBBY IMPORT est la holding de Jérôme MARSAC.

Olivier GUALDONI – Directeur Général au titre de l'exercice 2009/2010 (et à ce jour)	31/03/2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice	76 018 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice*	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	2 262 €
Total	78 280 €

*Les 7 000 stock options attribuées à Olivier GUALDONI au cours de l'exercice 2008/2009 (31/03/2009) ne sont pas valorisées. A la date du présent document, aucune des options détenues par celui-ci n'a été exercée. Les caractéristiques de ces stock options sont présentées au 15.1.3.

Eric GRUAU – Directeur Général au titre de l'exercice 2008/2009 (et des exercices antérieurs)	31/03/2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice	99 996 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice*	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	2 827
Total	102 823 €

*Les 3 000 stock options attribuées à Eric GRUAU au cours de l'exercice 2008 (31/03/2009) ne sont pas valorisées. A la date du présent document, aucune des options détenues par celui-ci n'a été exercée. Les caractéristiques de ces stock options sont présentées au 15.1.3.



Il n'existe pas d'engagement pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, un régime de retraite supplémentaire, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions postérieurement à celles-ci.

Le détail sur les rémunérations dues et versées au titre des exercices 2008/2009 et 2009/2010 sont les suivants :

Jérôme MARSAC – Président du Conseil d'Administration	31/03/2009		31/03/2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	57 960 €	80 195 €*	58 460	58 460
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	2 500 €	2 500 €	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	60 460 €	82 695 €	58 460	58 460

*Le montant tient compte d'une partie de la rémunération due au titre de l'exercice 2007/2008 (31/03/2008).

Olivier GUALDONI – Directeur Général*	31/03/2010	
	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	76 018 €	76 018 €
Rémunération variable	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Jetons de présence	0	0
Avantages en nature	0	0
Total	76 018 €	76 018 €

*Olivier GUALDONI exerce la fonction de Directeur Général depuis le 1^{er} juillet 2009.

Eric GRUAU – Directeur Général*	31/03/2009	
	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	99 996 €	103 830 €**
Rémunération variable	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Jetons de présence	0	0
Avantages en nature	0	0
Total	99 996 €	103 830 €

*Eric GRUAU n'exerce plus la fonction de Directeur Général depuis le 1^{er} juillet 2009.

**Le montant tient compte d'une partie de la rémunération due mais au titre de l'exercice 2007/2008 (31/03/2008).

15.1.3. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS DE L'EMETTEUR ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

A la date du présent document de référence, aucun membre du Conseil d'Administration ne bénéficie d'options sur les actions de la Société.

Monsieur GUALDONI est le seul dirigeant mandataire social bénéficiaire d'options de souscription d'actions attribuées durant l'exercice 2008. Il est rappelé qu'Eric GRUAU était le Directeur Général du Groupe CYBERGUN avant la nomination d'Olivier GUALDONI en juillet 2009.



	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés*	Nombre d'options attribuées durant l'exercice 2008	Prix d'exercice	Période d'exercice
Olivier GUALDONI	N°2** 02/12/2008	Souscription	N/A	7 000	5,50 €	02/12/2008 au 02/12/2010
Eric GRUAU	N°2** 02/12/2008	Souscription	N/A	3 000	5,50 €	02/12/2008 au 02/12/2010

*Les stock options attribuées à Olivier GUALDONI et Eric GRUAU au cours de l'exercice 2008 (31/03/2009) ne sont pas valorisées. A la date du présent document, aucune des options détenues par ceux-ci n'a été exercée. Les caractéristiques de ces stock options sont présentées au 15.1.3. **L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2000 a autorisé le conseil d'administration à consentir à certains salariés de la société des options de souscriptions dans le cadre d'un premier plan de stocks options. Ces options ont été consenties dans la limite de 44 800 actions, exerçables au prix de 14,50 EUR avant le 11 septembre 2008. A cette date, aucune option n'avait été souscrite. Le plan n°1 est donc caduc.

A la date du document de référence, aucune option de souscription d'actions du plan N°2 n'a été exercée. Les modalités de ces stock options sont décrites au 17.2.2 du présent document.

15.1.4. ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES AU MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

A la date du document de référence, 4 plans d'attributions d'actions gratuites aux salariés ont été mis en place. Les caractéristiques des différents plans sont présentées au 17.2.3.

Les mandataires sociaux attributaires d'actions de performance sont Olivier GUALDONI (au titre de l'exercice 2009/2010 clos au 31 mars 2010) et Eric GRUAU (au titre de l'exercice 2008/2009 clos au 31 mars 2009).

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Olivier GUALDONI					
Résolution 10 -AGM 12 déc. 2006	N°1 24/01/2007	500	2 360 €	24/01/2009	24/01/2011
Résolution 10 -AGM 12 déc. 2006	N°2 02/12/2008	400	2 262 €	02/12/2010	02/12/2012
Résolution 18 -AGM 23 sept. 2009	N°3 08/07/2009	1 000	5 655 €	08/07/2011	08/07/2013
Résolution 18 -AGM 23 sept. 2009	N°4 09/12/2009	2 300	13 006	09/12/2011	09/12/2013
Total		4 200			
Eric GRUAU					
Résolution 10 -AGM 12 déc. 2006	N°1 24/01/2007	3 000	14 160 €	24/01/2009	24/01/2011
Résolution 10 -AGM 12 déc. 2006	N°2 02/12/2008	500	2 827 €	02/12/2010	02/12/2012
Résolution 18 -AGM 23 sept. 2009	N°3 08/07/2009	1 875	10 603€	08/07/2011	08/07/2013
Résolution 18 -AGM 23 sept. 2009	N°4 09/12/2009	0	-	09/12/2011	09/12/2013
Total		5 375			



Les critères d'attribution et conditions de performance des plans mis en œuvre sont les suivants :

- Ancienneté du salarié ;
- Implication du salarié dans le fonctionnement et les objectifs du groupe ;
- Performance individuelle du salarié, comprenant la réalisation des objectifs individuels du salarié, et sa participation à la réalisation des objectifs du groupe ;
- Engagement personnel du salarié, ainsi qu'au sein de son équipe ;
- Prise en compte des notions de développement durable ;
- Prise en compte des impératifs de sécurité ;
- Prise en compte des impératifs de respect de la réglementation ;
- Prise en compte et amélioration de la démarque inconnue.

A la date du présent document, aucune des actions de performance des mandataires sociaux n'est devenue disponible.

15.1.5. REGIME COMPLEMENTAIRE DE RETRAITE, CONTRAT DE TRAVAIL

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Jérôme MARSAC		X		X		X		X
Olivier GUALDONI		X		X		X		X
Eric GRUAU*	X			X		X		X

* Mr GRUAU a conservé son contrat de travail, les recommandations AFEF Medef étant entrées en vigueur après le début de son mandat

15.2. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi concernent uniquement les engagements du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière. L'engagement du Groupe pour les salariés des sociétés françaises est pris en compte sous forme de provision.

En K€	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Indemnités de départ à la retraite*	40	38	38

*La provision constatée au 31 mars 2010 ne concerne que les salariés français ; la valeur des droits relatifs aux salariés des sociétés étrangères a été estimée « non significative ».

Sur la base du mode de fonctionnement de chaque régime et des données fournies par chaque pays, les obligations futures de l'employeur ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédit projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Ces calculs actuariels intègrent diverses hypothèses :

- Obligations définies par les conventions collectives ;
- Tables de mortalité ;
- Dates de départ à la retraite ;
- Taux de progression des salaires et de rotation du personnel ;
- Taux de rendement d'un placement financier « sans risque ».

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en compte de résultat.



16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. MANDATS DES ADMINISTRATEURS

■ **Jérôme MARSAC : Président du Conseil d'Administration**

- Première nomination : 1^{er} août 1995 ;
- Date d'expiration du mandat en cours : 31 mars 2014.

■ **Jean Pierre LE COUADOU : administrateur**

- Première nomination : 1^{er} août 1995 ;
- Date d'expiration du mandat en cours : 31 mars 2014.

■ **Jean Marc AZOULAY : administrateur indépendant**

- Première nomination : 15 novembre 2000 ;
- Date d'expiration du mandat en cours : 31 mars 2014.

■ **Olivier AVRIL : administrateur indépendant**

- Première nomination : 25 septembre 2009 ;
- Date d'expiration du mandat en cours : 31 mars 2014.

16.2. CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET LA SOCIETE

Il n'existe pas d'autres contrats de services liant les membres des organes de direction et la société en dehors de ceux présentés au chapitre 19 du présent document de référence et relatifs aux conventions réglementées.

16.3. COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION

Compte tenu de la taille de la société, CYBERGUN n'a pas mis en place de comités d'audit et/ou de rémunération permanent.

Néanmoins, afin de se mettre en conformité avec les dispositions des articles L. 823-20 et L.823-19 du Code de Commerce, CYBERGUN a prévu de mettre en place un organe remplissant les fonctions du comité d'audit. Représenté par Monsieur Olivier AVRIL, administrateur indépendant de CYBERGUN, ce comité spécialisé sera notamment en charge d'assurer le suivi :

- Du processus d'élaboration de l'information financière ;
- De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;



- Du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- De l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il émettra une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue.

Il rendra compte régulièrement au Conseil d'Administration de ses missions et l'informerá sans délai de toute difficulté rencontrée.

Monsieur Olivier AVRIL pourra faire appel à des prestataires externes pour assister le comité d'audit dans ses différentes missions.

16.4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - APPLICATIONS DES RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF

La société applique en partie les recommandations qui constituent le Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF (décembre 2008) :

- Le conseil d'administration : instance collégiale : appliqué (cf. § 1 du Code AFEP-MEDEF)
- Le conseil d'administration et le marché : appliqué (cf. § 2)
- La dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général : appliqué (cf. § 3)
- Le conseil d'administration et la stratégie : appliqué (cf. § 4)
- Le conseil d'administration et l'assemblée générale des actionnaires : appliqués (cf. § 5)
- La composition du conseil d'administration : les principes directeurs : appliquée (cf. § 6)
- La représentation de catégories spécifiques : non appliquée / non applicable (cf. § 7)
- Les administrateurs indépendants : appliqué (cf. § 8)
- L'évaluation du conseil d'administration : non appliqué (cf. § 9)
- Les séances du conseil et les réunions des comités : appliqué (cf. § 10)
- L'accès à l'information des administrateurs : appliqué (cf. § 11)
- La durée des fonctions des administrateurs : appliqué (cf. § 12)
- Les comités du conseil : non appliqué (cf. § 13)
- Le comité des comptes : non appliqué (cf. § 14)
- Le comité de sélection ou des nominations : non appliqué (cf. § 15)
- Le comité des rémunérations : non appliqué (cf. § 16)
- La déontologie de l'administrateur : appliqué (cf. § 17)
- La rémunération des administrateurs : appliqué (cf. § 18)
- La cessation du contrat de travail en cas de mandat social : appliqué (cf. § 19)
- Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux (cf. § 20) :



- Principes de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et rôle du conseil d'administration (§ 20.1) : appliqué
- Politique des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et des attributions d'options d'actions et d'actions de performance (§ 20.2) :
 - o Partie fixe de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux : appliqué
 - o Partie variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux : appliqué
 - o Options d'actions (stock options) et actions de performance : non appliqué / non applicable
 - o Indemnités de départ : non appliqué / non applicable
 - o Régimes de retraite supplémentaires : non appliqué / non applicable
- Information sur les rémunérations : appliqué (cf. § 21)
- Mise en œuvre des préconisations : appliqué (cf. § 22)

CYBERGUN a défini les modalités d'application des recommandations de l'AFEP MEDEF en fonction de ses spécificités (taille, secteur d'activité, etc.). Compte tenu de sa taille relativement modeste, CYBERGUN ne se conforme pas à l'intégralité des dispositions mises en avant par les recommandations AFEP-MEDEF.

Le conseil d'administration du Groupe CYBERGUN a décidé, le 2 décembre 2008, d'adhérer à l'unanimité des présents, aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la société. Ces recommandations portent sur la prohibition du cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant, la proscription des parachutes dorés, le renforcement de l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires, l'attribution de stock options en lien avec la politique d'association au capital, l'amélioration de la transparence sur les éléments de rémunérations des dirigeants.

16.5. CONTRÔLE INTERNE

16.5.1. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225.37 du Code du commerce, l'objet de ce rapport est de vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010. Il présente de plus la position du Conseil d'Administration par référence aux recommandations AFEP-MEDEF « Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » AFEP- MEDEF de décembre 2008.

Les Commissaires aux Comptes vous présenteront, par ailleurs, un rapport joint à leur rapport général présentant leurs observations sur les procédures de contrôle interne présentées ci-après qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. L'objectif de ce rapport est de permettre à ses lecteurs de « connaître les processus et les méthodes de travail ainsi que la répartition des pouvoirs des organes dirigeants qui conduisent aux décisions par ces derniers » (exposé des motifs de la loi de sécurité financière).

CONFORMITE AUX RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DES SOCIETES COTEES DE DECEMBRE 2008

La société applique en partie les recommandations qui constituent le Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF (décembre 2008) :



Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration respecte, en matière de Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux, les recommandations du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise.

Contrats de travail bénéficiant aux dirigeants mandataires sociaux

Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général ne bénéficient pas d'un contrat de travail.

Options d'actions (Stock options), actions gratuites

Le Conseil d'Administration entend respecter, en cas d'attribution future d'options d'actions ou d'actions gratuites, les recommandations du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise, et en particulier les suivantes :

- Conditions de performance ;
- Mise en place d'un dispositif d'association de ses salariés aux performances, soit par une large répartition des stock-options ou des actions gratuites ;
- Pas d'attribution à un mandataire lors de son départ ;
- Attribution pour des quantités proportionnées ;
- Respect d'une même période calendaire d'attribution, d'année en année, entre l'arrêté des comptes annuels et l'assemblée générale les approuvant.

Indemnités de départ, régimes de retraite supplémentaires

Aucun mandataire social ne bénéficie de régimes de retraite supplémentaire spécifique.

CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'Administration et la Stratégie

Conformément aux dispositions statutaires la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres.

Au 31 Mars 2010, l'administration de la société est confiée à un conseil d'administration de 4 membres dont deux sont considérés comme indépendant.

Le mandat des administrateurs est de 6 années. Il prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Conformément aux décisions du conseil d'administration du 11 janvier 2005, Monsieur Jérôme MARSAC, Président du conseil d'administration, ne cumule pas cette fonction avec celle de Directeur Général.

Conformément à l'article 10 des statuts, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires. Il se saisit de toute question



intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède à un examen détaillé de la marche des affaires : évolution des ventes, des achats, des marges ainsi que des dettes et créances et de la situation financière.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun. Pour plus d'information se reporter au document **REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

Composition du Conseil

Préalablement à l'exposé de ces conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, je vous rappelle que le Conseil d'Administration comprend deux membres indépendants (2 sur 4), selon la définition reprise par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDED de décembre 2008*. Le pourcentage d'administrateurs indépendants est de 50%, et donc supérieur au tiers, ratio préconisé par le Code de Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDED de décembre 2008.

** : A savoir, une personne qui « n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».*

À ce jour le Conseil est composé par :

- **Monsieur Jérôme MARSAC**, Président ;
- **Monsieur Jean-Marc AZOULAY**, administrateur indépendant ;
- **Monsieur LE COADOU Jean-Pierre** administrateur ;
- **Monsieur Olivier AVRIL** administrateur indépendant.

Les administrateurs possèdent chacun des actions de l'entreprise.

Fréquence des réunions

Votre Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Et en particulier, le Conseil d'Administration a comme principe de se réunir formellement pour l'examen des comptes semestriels et annuels en présence du Président et de l'ensemble des administrateurs.

Les autres réunions formelles sont consacrées notamment à l'examen de sujets de croissances externes, de cessions de participation, et de l'organisation de la Direction de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2009 (clos au 31 mars 2010), le conseil d'administration s'est réuni 4 fois.

Les points suivants ont été abordés :

- Examen des comptes sociaux et consolidés annuels et trimestriels ;
- Examen du budget 2010 et des perspectives ;
- Analyse des grandes orientations stratégiques et validation des acquisitions en cours et futurs ;
- Examen des acquisitions passées ;
- Examen et validation des projets de croissance externe ;



- Examen des engagements financiers pour l'exercice à venir ;
- Mouvements sur les titres ;
- Politique de distribution d'actions gratuites et options de souscription d'actions en faveur des salariés du groupe.

Convocations des Administrateurs

Les Administrateurs sont convoqués quelques jours préalablement à toute réunion par tous moyens : téléphone, fax, courriel, etc.

Conformément à l'article L823-17 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

Les commissaires aux comptes assistent à toutes les séances du conseil d'administration à chaque fois que celui-ci est appelé à délibérer sur les comptes de la société, sur convocation par lettre ou tout autre moyen prévu par les dispositions statutaires.

Information des Administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués dans les délais nécessaires.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social ou en tout autre lieu.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis dans les jours qui suivent chacune des réunions et communiqués sans délai à tous les Administrateurs.

Hors bilan et risques de l'entreprise

Dans le cadre de ses échanges, le Conseil d'Administration analyse notamment les évolutions des engagements hors bilan ainsi que les risques significatifs auxquels pourraient être exposée l'entreprise : conjoncture, répartition du mix client, dépendance vis-à-vis d'homme clés, gestion des opérations de croissance, procédure judiciaire, engagements financiers.

Evaluation du Conseil d'Administration - Comité d'audit

Étant donné la taille et la structure de la société, il n'existe pas de comité d'audit permanent...

Toutefois, afin d'éclairer le conseil d'administration sur des points techniques particuliers nécessitant une recherche approfondie, il sera mis en place un comité d'audit ponctuel.

Il est prévu que Monsieur Olivier Avril soit le chargé de mission pour ces missions précises. Il pourra, en fonction, faire appel à des prestataires externes et rendra compte au travers de rapports.



PRINCIPES ET REGLES ARRETES POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES ACCORDES AUX MANDATAIRES

Le Conseil d'Administration n'a pas constitué, en son sein, de comité de rémunérations distinct. La présence de deux administrateurs indépendants sur un total de quatre membres permet l'expression d'opinions indépendantes.

Les mandataires sociaux exposant les règles appliquées, les montants et donnant toutes informations utiles aux autres administrateurs, en particulier aux administrateurs indépendants, et ces derniers délibérant et prenant les décisions en matière de rémunérations, d'avantages et de rétributions.

Rémunérations des dirigeants

Le Conseil d'Administration décide la rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général, et des avantages de toutes natures compris dans la Société et toute société de son groupe.

Les rémunérations du Président et du Directeur Général ont été décidés aux termes du Conseil d'Administration en date du 08 juillet 2009.

Il n'existe pas d'indemnités d'entrée ou de départ des membres de la Direction Générale et, le cas échéant, du Président et du Directeur Général.

Jetons de présence

Au cours du PV du 9 décembre 2009, le conseil a décidé de répartir le montant total des jetons de présence s'élevant à 10 000 euro et voté lors de l'assemblée générale du 23 septembre 2009.

Le conseil d'administration a décidé que chacun des administrateurs.

Chacun des 3 administrateurs suivants percevra la somme de trois mille trois cent trente trois euros :

- **Monsieur Jean Pierre LE COADOU ;**
- **Monsieur Jean-Marc AZOULAY ;**
- **Monsieur Olivier AVRIL.**

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Objectifs en matière de procédures de contrôle interne

Le contrôle interne désigne l'ensemble des processus, méthodes et mesures mis en œuvre par la Direction Générale en vue de garantir une conduite ordonnée et efficace des opérations de gestion de la société.

Les procédures de contrôle interne mises en place et communes à l'ensemble des sociétés du groupe, sont destinées à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Protection du patrimoine de l'entreprise ;
- Identification et maîtrise des risques financiers et des risques d'erreurs ou de fraude dans les actes de gestion et dans la réalisation des objectifs suivants :



- Fiabilité et sincérité des informations financières et comptables ;
- Respect des lois et règlements en vigueur.

Le principal objectif du contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs matérielles ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Un tel dispositif de contrôle ne peut cependant apporter qu'une assurance raisonnable et non une certitude absolue quant à l'élimination des risques.

ENVIRONNEMENT GENERAL DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les processus de contrôle interne clés du Groupe CYBERGUN sont fondés sur les principaux axes suivants :

- **Processus opérationnels** clés portant sur la gestion de la production en sous-traitance, les achats et les ventes ;
- **Processus de gestion** de la trésorerie, couverture de change, ressources humaines, charges de structures et frais généraux ;
- Suivi des investissements, des encaissements et des paiements ;
- Suivi des obligations fiscales ;
- **Processus de traitement et de communication** des informations comptables et financières.

Ces processus engendrent des informations relatives aux objectifs commerciaux, aux risques et aux stratégies de contrôle.

Le comité de direction composé du Président, du Directeur Général, du Directeur Juridique, du Directeur administratif et Financier et du contrôleur de gestion international, décide des orientations stratégiques tant en matière commerciale que comptable et financière. Il est responsable de l'élaboration des procédures de contrôle interne et des moyens mis en œuvre pour les faire fonctionner et en contrôler l'application.

Le système de reporting mensuel mis en place par la Direction facilite l'analyse des performances financières et des flux de trésorerie générés ainsi que celle de la projection du résultat opérationnel et du résultat net sur l'année en cours.

Ce reporting comporte pour chaque société du groupe, les éléments chiffrés du compte de résultat et de bilan qui sont analysés en comparaison avec les objectifs budgétaires et la réalisation de l'exercice précédent.

Le reporting mis en place et l'existence de circuits de décisions courts avec un rattachement des différentes entités du groupe au Président, permettent à la société de s'assurer d'une grande réactivité et d'une bonne visibilité de la situation économique et financière au regard des objectifs et de l'historique.



CONTROLE INTERNE RELATIF A L'ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

La fonction comptable est assurée en interne par des collaborateurs de différents niveaux et une mission d'expertise comptable est sous-traitée à un prestataire externe.

À partir des orientations décidées par le comité de direction, les responsables de chaque entité opérationnelle établissent un budget annuel et le présentent à ce dernier pour validation.

Celui-ci sera mis en œuvre selon un processus appliqué uniformément à chaque société du groupe.

Le processus de gestion des ressources relève de la compétence de la Direction Financière qui regroupe la communication financière, la comptabilité, le contrôle de gestion national et international, la trésorerie et les systèmes d'information.

La Direction Financière est chargée de la mise en cohérence des données financières, veille à la mise en place d'un ensemble de contrôles internes tendant à assurer la fiabilité de l'organisation comptable, du reporting et des états financiers nécessaires au respect des dates d'enregistrement des transactions, à la réalité de celles-ci et à garantir l'exhaustivité de l'information.

À ce titre la Direction Financière détermine notamment le cadre de la gestion du risque clients, des ressources humaines, des charges de structure et frais généraux, du suivi des investissements et des obligations fiscales.

Elle établit les comptes consolidés du groupe en normes IFRS et dans ce cadre, élabore les méthodes, procédures et référentiels comptables tendant à s'assurer de l'exhaustivité, de la réalité, de l'exactitude des informations comptables et financières dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales.

Ainsi dans le cadre des procédures d'arrêté des comptes et de consolidation, la direction financière définit pour chacun des processus opérationnels et financiers le cadre des traitements particuliers des informations utiles, les intervenants et les délais de communication au service comptable.

RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La certification des informations comptables et financières nécessite l'intervention d'un collège de deux commissaires aux comptes qui effectuent un examen limité des comptes semestriels et un audit complet des comptes annuels.

Des réunions de synthèse sont tenues après leur intervention afin de recueillir leurs analyses des comptes du groupe.

Les commissaires aux comptes procèdent également à une revue des procédures, qui vient en complément du processus d'évaluation interne en vérifiant notamment les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les procédures de contrôle interne et leur efficacité au regard de l'exactitude des informations financières.

MISE EN ŒUVRE DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est spécifique à chaque société du groupe. Il peut s'appliquer par service (marketing, R&D, commercial, etc...) ou globalement au niveau de la filiale.



Sa mise en œuvre permet le rapprochement du budget arrêté avec sa réalisation effective, de s'assurer de la maîtrise des prix de revient et de la cohésion entre les volumes de marchandises commandées et les ventes à venir, le suivi de la réalisation des ventes et des marges correspondantes.

Une collaboration étroite s'instaure entre la Direction Financière et les responsables des entités opérationnelles dans le cadre de l'élaboration, du suivi et de la validation des budgets et des propositions de mesures d'ajustement rendues nécessaires par les écarts constatés dans leur exécution, afin d'assurer la fiabilité de l'ensemble du processus et des données financières qui en sont issues.

Les informations sont recoupées et vérifiées par le contrôle de gestion international qui effectue plusieurs passages par exercice dans les filiales.

Cette façon d'opérer permet d'anticiper les inflexions de tendances et de prendre rapidement les décisions qui s'imposent.

Le suivi des obligations fiscales contribue à une gestion rigoureuse du règlement des impôts et taxes compte tenu de l'impact de ces éléments sur la détermination du résultat.

De même le contrôle interne porte sur la détermination des impacts de la fiscalité internationale eu égard à la nationalité de chaque entité à laquelle la société verse des royalties et pour lesquelles elle établit des déclarations de retenues à la source.

Le suivi des immobilisations corporelles et des actifs incorporels fait régulièrement l'objet d'une procédure d'évaluation.

Les systèmes d'information font l'objet d'une mise à jour régulière. La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur un système performant de double sauvegarde journalière des données informatiques et par un processus de vérification régulière du niveau de sécurité offert par l'organisation informatique et par les différents matériels mis en place.

TRAITEMENT ET COMMUNICATION DES INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES

La partie opérationnelle est partiellement sous-traitée auprès de cabinets spécialisés pour la production des états comptables et financiers.

A l'occasion de la sortie des comptes semestriels et des comptes annuels, la société a opté pour une planification des tâches confiées aux collaborateurs internes et définies en collaboration avec les prestataires en charge de la mission d'expertise comptable.

En 2009, sur les sociétés du périmètre historique du groupe CYBERGUN, et pour garantir le contrôle spécifique de l'information financière et comptable transmise par les filiales, la société a opté pour un contrôle externe. C'est ainsi que les comptes des filiales sont établis par des experts comptables locaux.

Le contrôle interne consiste à :

- Effectuer tous les trimestres un rapprochement du montant des achats issus de la gestion commerciale avec celui issu de la comptabilité générale en vue de vérifier les flux et leurs rapports à la période vérifiée (procédure de cut-off achats) ;
- Apprécier la fiabilité de la procédure relative aux inventaires ;



- Appréhender dans le cadre de la gestion des ventes, l'exhaustivité des flux de ventes, d'avoirs à établir et de produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice (procédure de cut-off ventes).

Un contrôle est effectué par comparaison des chiffres issus de la gestion commerciale et ceux qui sont extraits de la comptabilité générale.

Assurer une gestion rigoureuse du risque client par un contrôle mensuel des soldes et par le suivi des garanties (contrat assurance créances SFAC et COFACE).

Au cours de cet exercice il a été mis en place auprès de la société COFACREDIT, un contrat de cession de créance dit « factoring déconsolidant ». La société COFACREDIT prend en charge le financement, l'assurance et l'encaissement de la créance cédée, sans possibilité de restitution à la société CYBERGUN.

PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément à l'article 16 des statuts, la convocation des assemblées générales est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée et par l'envoi d'une lettre de convocation dans le même délai à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives. Pour les modalités pratiques, se reporter à l'article 16 des statuts.

Le Président du Conseil d'Administration

16.5.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT PORTANT SUR LE CONTROLE INTERNE

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CYBERGUN et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- D'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.



■ **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante;
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

■ **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 28 juillet 2010
Les Commissaires aux Comptes

ACOREX
Jean- François MERLET

DELOITTE & ASSOCIES
Alain PENANGUER



17. SALARIES

17.1. NOMBRE DE SALARIES

Au 31 mars 2010, le Groupe CYBERGUN compte 111 collaborateurs.

	Effectif moyen au 31/03/10	Effectif moyen au 31/03/09	Effectif moyen au 31/03/08
Employés	83	80	63
Apprentis sous contrat	0	0	0
Cadres	28	25	21
Total	111	105	84
<i>Dont effectifs en France</i>	<i>35</i>	<i>32</i>	<i>20</i>
<i>Dont effectifs hors de France</i>	<i>76</i>	<i>73</i>	<i>64</i>

17.2. PARTICIPATIONS DES SALARIES ET STOCK OPTIONS

17.2.1. ACTIONNARIAT SALARIE

A la date du présent document de référence, la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la Société est de 10,9 % (hors administrateurs). Au 31 mars 2010, l'actionnariat salarié représentait 5,9%.

17.2.2. PLANS DE STOCK OPTIONS RESERVES AUX SALARIES

Le Conseil d'Administration de CYBERGUN, réuni le 2 décembre 2008, a procédé à l'attribution de stock options au bénéfice des salariés du Groupe sur délégation de l'Assemblée générale du 25 septembre 2008.

Le nombre total d'options attribuées est de 60 000, soit l'intégralité de l'autorisation. Les modalités de ce plan de stock options sont les suivantes : 1 option donne le droit de souscrire à une action nouvelle de CYBERGUN au prix de 5,50 €. La période d'exercice s'étale entre le 2 décembre 2008 et le 2 décembre 2010. L'exercice total des 60 000 options donnerait lieu à une augmentation de capital par émission de 60 000 actions, pour un montant global de 330 000 €.

Les caractéristiques des stock options sont les suivantes :

Date de l'AGE	25/09/2008
Date du Conseil d'Administration / date d'octroi des options	02/12/2008
Nombre total d'actions autorisées	60 000
Nombre de bénéficiaires	16
Point de départ d'exercice des bons	02/12/2008
Date d'expiration	02/12/2010
Prix de souscription	5,5 €
Nombre d'actions souscrites à date du document de référence	0



Il est précisé qu'à la date du présent document de référence un bénéficiaire du plan à renoncé à ses stock options. Le nombre total d'options attribuées est réduit à 50 000 et le nombre de bénéficiaires à 15. L'exercice total de ces 50 000 options donnerait lieu à une augmentation de capital par émission de 50 000 actions, pour un montant global de 275 000 €. Les actions créées dans le cadre de cette opération représenteraient 1,6 % du total des titres capital social de la société à la date du présent document.

A titre d'information, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer des stock options aux membres du comité de direction suivants :

- **Olivier GUALDONI** (Directeur Général) : 7 000 options ;
- **Vincent BOUVET** (Directeur Juridique) : 7 000 options ;
- **Eric GRUAU** (Directeur du Développement aux USA): 3 000 options ;
- **François RABAZZANI** (Directeur Administratif et Financier / Directeur RH) : 3 000 options.

17.2.3. ACTIONS GRATUITES

■ Premier plan d'attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'Administration de CYBERGUN, réuni le 24 Janvier 2007, a procédé à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés du Groupe dans le cadre de la délégation reçue par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2006.

Ces actions gratuites ont été autorisées dans le cadre de l'article L225-197-1 du code du commerce. Pour l'ensemble des plans d'attribution d'actions gratuites mis en place, 4 à ce jour, CYBERGUN a procédé et procédera à priori à une remise d'actions existantes préalablement acquises par la société (le plan d'allocation des titres autodétenus par CYBERGUN est présenté au § 21.1.3 du présent document de référence).

Il est précisé qu'aucun des attributaires de ces plans ne détient plus de 10 % du capital.

Le premier plan d'attribution d'actions gratuites, portant sur 48 751 actions, a donc été décidé en date du 24 janvier 2007. Les conditions et critères d'attribution étaient les suivantes :

- Ancienneté du salarié ;
- Implication du salarié dans le fonctionnement et les objectifs du groupe ;
- Performance individuelle du salarié, comprenant la réalisation des objectifs individuels du salarié, et sa participation à la réalisation des objectifs du groupe ;
- Engagement personnel du salarié, ainsi qu'au sein de son équipe ;
- Prise en compte des notions de développement durable ;
- Prise en compte des impératifs de sécurité ;
- Prise en compte des impératifs de respect de la réglementation ;
- Prise en compte et amélioration de la démarche inconnue.

L'attribution des actions gratuites de ce premier plan est devenue définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée de deux ans, achevée le 24 janvier 2009. A l'issue de cette période



d'acquisition, les bénéficiaires sont tenus de conserver les actions, sans pouvoir les céder pendant une période de conservation de deux ans. La date de disponibilité des actions attribuées dans le cadre de ce premier plan est ainsi fixée au 24 janvier 2011.

Au terme de la période d'acquisition (24 janvier 2009), le nombre d'actions gratuites acquises par les salariés s'élève à 35 500 ventilées de la façon suivante :

- Salariés **CYBERGUN SA** 26 300 actions ;
- Salariés **SOFTAIR USA** 8 300 actions ;
- Salariés **ASGUN Doo** 250 actions ;
- Salariés **PALCO SPORTS** 650 actions.

Il est à noter qu'un salarié de la filiale SOFTAIR USA a renoncé au bénéfice de ses 600 actions gratuites. Avant cette renonciation, le nombre d'actions gratuites attribuées était donc de 35 800.

■ **Second plan d'attribution d'actions gratuites**

Le Conseil d'Administration de CYBERGUN, réuni le 2 décembre 2008, a procédé à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés du Groupe dans le cadre de la délégation reçue par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2006.

Un second plan d'attribution portant sur 9 250 actions a donc été décidé en date du 2 décembre 2008.

Les conditions et critères d'attribution sont les mêmes que pour le premier plan.

La ventilation de l'attribution des 9 250 actions gratuites est la suivante :

- Salariés **CYBERGUN SA** 5 100 actions ;
- Salariés **SOFTAIR USA** 1 000 actions ;
- Salariés **PALCO SPORTS** 1 800 actions ;
- Salariés **TECH GROUP UK** 50 actions ;
- Salariés **TECH GROUP HK** 650 actions ;
- Salariés **TECH GROUP USA** 150 actions ;
- Salariés **CYBERGUN HK** 500 actions.

Il est à noter que le nombre d'actions gratuites pouvant être acquises est de 8 650 compte tenu de la renonciation au bénéfice de 600 actions gratuites par un salarié de SOFTAIR USA.

L'attribution de ces actions gratuites sera définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée de deux ans qui s'achèvera le 2 décembre 2010. A l'issue de cette période d'acquisition, les bénéficiaires sont tenus de conserver les actions, sans pouvoir les céder pendant une période de conservation de deux ans. La date de disponibilité des actions attribuées dans le cadre de ce second plan est fixée donc au 2 décembre 2012.

■ **Autres plans d'attribution d'actions gratuites**

Les Conseils d'Administration du 8 juillet 2009 et du 9 décembre 2009 ont procédé à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés du Groupe dans le cadre de deux plans :



- **Plan N°3 (conseil d'administration du 08/07/2009)** : plan portant sur 13 095 actions dont l'attribution gratuite sera effective au terme d'une période d'acquisition de deux ans qui s'achèvera le 8 juillet 2011. A l'issue de cette période d'acquisition, les bénéficiaires sont tenus de conserver les actions, sans pouvoir les céder pendant une période de conservation de deux ans. Ainsi, la date de disponibilité des actions attribuées dans le cadre de ce plan est fixée au 8 juillet 2013.
- **Plan N°4 (conseil d'administration du 09/12/2009)** : plan portant sur 22 810 actions (20 810 après prise en compte de la renonciation d'attribution d'un salarié) dont l'attribution gratuite sera effective au terme d'une période d'acquisition de deux ans qui s'achèvera le 9 décembre 2011. A l'issue de cette période d'acquisition, les bénéficiaires sont tenus de conserver les actions en question, sans pouvoir les céder pendant une période de conservation de deux ans. La date de disponibilité des actions attribuées dans le cadre de ce plan est fixée au 9 décembre 2013.

Il est à noter que l'ensemble des actions gratuites attribuées / attribuables dans le cadre des 4 plans représente un nombre total de 78 055 titres (après retraitement de la renonciation d'attribution), soit 2,5 % des actions composant le capital social de la société. Toutefois, il est rappelé que la société n'a pas procédé / ne procédera pas à priori à une remise d'actions nouvelles mais existantes (le plan d'allocation des titres auto détenus par CYBERGUN est présenté au § 21.1.3 du présent document de référence).

A titre d'information, l'attribution d'actions gratuites au sein des membres du comité de direction se ventile de la manière suivante (pour les 4 plans) :

- **Olivier GUALDONI** (Directeur Général) : 4 200 actions ;
- **Vincent BOUVET** (Directeur Juridique) : 9 300 actions ;
- **Eric GRUAU** (Directeur du Développement aux USA) : 5 375 actions ;
- **François RABAZZANI** (Directeur Administratif et Financier CYBERGUN SA / Directeur des Ressources Humaines Groupe CYBERGUN) : 6 200 actions ;
- **Ghislain d'ARGENLIEU** (Directeur Financier Groupe CYBERGUN) : 2 500 actions.



18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

■ Structure du capital

Au 5 août 2010, la structure de l'actionariat de la Société est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote en AG*	% du capital	% du total de droits de vote en AG compte tenu de l'autodétention et de l'autocontrôle
FAMILLE MARSAC	1 409 200	1 409 200	44,4%	45,9%
<i>Dont Monsieur Jérôme MARSAC</i>	<i>609 168</i>	<i>609 168</i>	<i>19,2%</i>	<i>19,8%</i>
<i>Dont HOBBY IMPORT (J. MARSAC)</i>	<i>784 242</i>	<i>784 242</i>	<i>24,7%</i>	<i>25,6%</i>
SALARIES ET DIRIGEANTS	411 166	411 166	13,0%	13,4%
<i>Dont salariés non cadres</i>	<i>22 215</i>	<i>22 215</i>	<i>0,7%</i>	<i>0,7%</i>
<i>Dont salariés cadres</i>	<i>324 579</i>	<i>324 579</i>	<i>10,2%</i>	<i>10,6%</i>
<i>Dont administrateurs</i>	<i>64 372</i>	<i>64 372</i>	<i>2,0%</i>	<i>2,1%</i>
ODYSSEE VENTURE	350 000	350 000	11,0%	11,4%
TURENNE CAPITAL	154 000	154 000	4,9%	5,0%
AUTO-DETENTION**	102 388	0	3,2%	0,0%
PUBLIC	744 642	744 642	23,5%	24,3%
TOTAL	3 171 396	3 069 008	100,0%	100,0%

*Les droits de vote présentés sont les droits de vote pris en compte dans le cadre des Assemblées Générales. Le calcul des franchissements de seuils de participations n'est pas basé sur ce nombre de droits de vote mais sur le nombre de droits de vote théoriques. Le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions temporairement privées de droits de vote.

**L'information relative aux objectifs mis en œuvre dans le cadre du programme de rachat d'actions est traitée au 21.1.3

L'actionariat de la Société se présentait ainsi au 31 mars 2010 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote en AG*	% du capital	% du total de droits de vote en AG compte tenu de l'autodétention et de l'autocontrôle
FAMILLE MARSAC	1 409 200	1 409 200	44,4%	48,1%
<i>Dont Monsieur Jérôme MARSAC</i>	<i>609 168</i>	<i>609 168</i>	<i>19,2%</i>	<i>20,8%</i>
<i>Dont HOBBY IMPORT (J. MARSAC)</i>	<i>784 242</i>	<i>784 242</i>	<i>24,7%</i>	<i>26,8%</i>
SALARIES ET DIRIGEANTS	251 232	251 232	7,9%	8,6%
<i>Dont salariés non cadres</i>	<i>22 525</i>	<i>22 525</i>	<i>0,7%</i>	<i>0,8%</i>
<i>Dont salariés cadres</i>	<i>163 977</i>	<i>163 977</i>	<i>5,2%</i>	<i>5,6%</i>
<i>Dont administrateurs</i>	<i>64 730</i>	<i>64 730</i>	<i>2,0%</i>	<i>2,2%</i>
ODYSSEE VENTURE	350 000	350 000	11,0%	11,9%
TURENNE CAPITAL	154 000	154 000	4,9%	5,3%
AUTO-DETENTION**	241 873	0	7,6%	0,0%
PUBLIC	765 091	765 091	24,1%	26,1%
TOTAL	3 171 396	2 929 523	100%	100%

*Les droits de vote présentés sont les droits de vote pris en compte dans le cadre des Assemblées Générales. Le calcul des franchissements de seuils de participations n'est pas basé sur ce nombre de droits de vote mais sur le nombre de droits de vote théoriques. Le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions temporairement privées de droits de vote.

**L'information relative aux objectifs mis en œuvre dans le cadre du programme de rachat d'actions est traitée au 21.1.3



L'actionnariat de la Société se présentait ainsi au 31 mars 2009 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote en AG*	% du capital	% du total de droits de vote en AG compte tenu de l'autodétention et de l'autocontrôle
FAMILLE MARSAC	1 327 258	1 458 014	43,0%	41,7%
<i>Dont Monsieur Jérôme MARSAC</i>	551 839	606 204	17,9%	17,3%
<i>Dont HOBBY IMPORT (J. MARSAC)</i>	763 633	838 863	24,8%	24,0%
SALARIES ET DIRIGEANTS	222 859	322 355	7,2%	9,2%
<i>Dont salariés non cadres</i>	25 237	38 524	0,8%	1,1%
<i>Dont salariés cadres</i>	151 686	211 812	4,9%	6,1%
<i>Dont administrateurs</i>	45 936	72 019	1,5%	2,1%
ODYSSEE VENTURE	360 550	360 550	11,7%	10,3%
TURENNE CAPITAL	154 000	154 000	5,0%	4,4%
AUTO-DETENTION**	196 441	0	6,4%	0,0%
PUBLIC	822 353	1 204 901	26,7%	34,4%
TOTAL	3 083 461	3 499 820	100%	100%

*Les droits de vote présentés sont les droits de vote pris en compte dans le cadre des Assemblées Générales. Le calcul des franchissements de seuils de participations n'est pas basé sur ce nombre de droits de vote mais sur le nombre de droits de vote théoriques. Le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions temporairement privées de droits de vote.

**L'information relative aux objectifs mis en œuvre dans le cadre du programme de rachat d'actions est traitée au 21.1.3

■ Franchissements de seuils (déclarations au cours des 3 derniers exercices)

Référence	Date de déclaration	Date effective	Déclaration d'intention	Type	Seuil	Type de transaction	Société(s) ou personne(s) Déclarante(s)	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
208C2214	10/12/2008*	29/09/2006	Oui	Hausse	10%	Modification du nb total de droits de vote	ODYSSEE VENTURE	357 529	14,16%	357 529	10,67%
207C2262	09/10/2007	28/09/2007	Non	Hausse	5% 10% 15% 20%	Apport d'actions	HOBBY IMPORT (J. MARSAC)	762 133	24,72%	762 133	22,84%
207C2262	09/10/2007	28/09/2007	Non	Baisse	50%	Apport d'actions	JEROME MARSAC**	1 325 368	42,98%	1 345 141	40,31%

* Le déclarant a précisé détenir, au 09/12/2008, 360 550 actions CYBERGUN représentant autant de droits de vote, soit 11,69% du capital et 10,66 % des droits de vote de cette société.

**Jérôme MARSAC a déclaré avoir franchi en baisse, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société HOBBY IMPORT qu'il contrôle, le seuil de 50 % des droits de vote de CYBERGUN, et détenir, à titre direct et indirect, 1 325 368 actions CYBERGUN représentant 1 345 141 droits de vote. Ces franchissements de seuils en baisse pour Jérôme MARSAC et en hausse pour HOBBY IMPORT résultent d'un apport d'actions CYBERGUN détenues par ce premier au profit de sa holding personnelle HOBBY IMPORT.

18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la date du présent document de référence, l'ensemble des actionnaires de la Société CYBERGUN bénéficie de droits de vote simple.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et de l'assemblée générale spéciale des titulaires d'actions à droit de vote double, réunie le 23 septembre 2009, a décidé de supprimer le droit de vote double visé à l'article 16 des statuts de la Société.



18.3. DETENTION OU CONTROLE DE CYBERGUN

Avec 44,4 % du capital et 45,9 % des droits de vote, la Famille MARSAC dispose seule d'une majorité des droits de vote pour ce qui relève des décisions des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

L'existence d'administrateurs indépendants et le fonctionnement régulier des organes de gouvernance de l'entreprise, tel que décrit dans le chapitre 16.5 sur les procédures internes, permettent d'assurer l'entreprise contre tout exercice abusif du contrôle de la société.

18.4. ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.



19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1. RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

19.1.1. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

■ Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

■ Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

✓ *Convention avec la société HOBBY IMPORT*

Dans le cadre des missions de conseil et de management qu'elle réalise, la société de droit belge HOBBY IMPORT, dont Jérôme MARSAC est gérant majoritaire, procède à une facturation à la SARL MICROTRADE. Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010, ces prestations s'élèvent à 190 K€.

✓ *Avances financières non rémunérées*

Au 31 mars 2010 : Néant

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 28 juillet 2010
Les Commissaires aux Comptes

ACOREX AUDIT
Jean-François MERLET

DELOITTE & ASSOCIES
Alain PENANGUER



19.1.2. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009

Se reporter au document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2010 sous le numéro R.10-029.

19.1.3. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008

Se reporter au document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2010 sous le numéro R.10-029.

19.2. CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES DE DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE

La filiale MICROTRADE a conclu en avril 2008 un contrat de prestation de services avec la société HOBBY IMPORT, représentée par Jérôme MARSAC.

Dans le cadre des missions de conseil et de management qu'elle réalise, la société de droit belge HOBBY IMPORT a procédé à une facturation à MICROTRADE d'un montant de 190 K€ au titre de l'exercice 2009/2010 et de 180 K€ au titre de l'exercice précédent (2008/2009).

Les termes de ce contrat sont présentés ci-dessous.

DEFINITION DES PRESTATIONS :

- Analyses économiques en liaison avec les activités et produits du Groupe
- Développement commercial monde
- Relations avec les fournisseurs et prestataires du Groupe
- Lobbying
- Représentation du Groupe et défense de ses intérêts auprès des tiers
- Adaptation de l'organisation mondiale du Groupe
- Etude et révision des procédures
- Optimisation des montages financiers
- Interprétation des règles et choix des options
- Gestion des prix de transfert
- Résolution de toute question concernant une entité du Groupe.

REMUNERATION :

En contrepartie des Prestations, HOBBY IMPORT recevra une rémunération calculée comme suit (la « Rémunération ») :

- Une partie fixe mensuelle de deux mille (2.000) EUR
- A laquelle s'ajoute une partie variable égale à cinq pour cent (5%) de la progression de l'EBIT du Groupe entre l'année N et l'année N-1 (exercice fiscal allant du 31 mars de l'année au 1er avril de l'année suivante).



PAYMENT :

La Rémunération sera payable de la façon suivante :

- A réception de facture.

REMBOURSEMENT DES FRAIS :

Les frais et débours engagés par HOBBY IMPORT dans le cadre du Contrat seront refacturés à MICROTRADE, sur justificatifs.

PRISE D'EFFET :

Le Contrat prendra effet au 1er avril 2008.

DUREE

La durée du Contrat est fixée à un an à compter de la prise d'effet. Le Contrat est tacitement renouvelable par périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au moins quatre vingt dix jours avant le terme.

CONFIDENTIALITE. NON-CONCURRENCE :

Les parties s'engagent expressément à conserver la confidentialité de toutes les informations échangées.

Chacune d'entre elles s'engage par ailleurs, pendant toute la durée du Contrat et pendant cinq (5) ans après le dernier terme de celui-ci, à ne jamais entrer en concurrence avec l'autre partie au Contrat, directement ou indirectement.

TRIBUNAUX COMPETENTS :

Les parties conviennent que tout litige sera de la compétence exclusive des tribunaux de Luxembourg.



20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 MARS 2010 (EXERCICE 2009/2010)

■ Bilan actif consolidé

Actif en K€	Note	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
ACTIFS NON-COURANTS				
Immobilisations corporelles	3.2	1 397	1 248	943
Goodwill	3.1.1	9 129	9 924	6 664
Autres immobilisations incorporelles	3.1.2	2 236	2 168	2 332
Participations entreprises associées	3.3.1	28	28	30
Autres actifs non courants	3.3.1	253	222	256
Actifs d'impôts non courants	3.4	838	1 136	1 299
Total actifs non courants		13 881	14 726	11 524
ACTIFS COURANTS				
Stocks et en-cours	3.5	16 303	11 526	12 368
Créances Clients	3.6	9 344	7 255	7 278
Actifs d'impôts courants		712	492	1 098
Autres actifs courants	3.6	1 338	441	1 267
Autres actifs financiers courants	3.7	286	363	1 227
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.8	4 916	2 926	2 730
Actifs non courants destinés à être cédés				
Total actifs courants		32 899	23 002	25 968
Total actif		46 780	37 728	37 491



■ **Bilan passif consolidé**

Passif en K€	Note	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
CAPITAUX PROPRES				
Capital émis		1 040	1 011	1 011
Autres réserves		12 456	12 439	12 919
Résultat de l'exercice		3 026	1 117	-999
Intérêts minoritaires				
Total capitaux propres		16 522	14 567	12 931
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts et dettes financières à long terme	4.1	11 410	11 999	12 824
Passifs d'impôts différés	3.4	41	51	292
Provisions à long terme	4.2	40	38	38
Total passifs non courants		11 491	12 088	13 155
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs	4.3	7 448	2 548	2 594
Emprunts à court terme (dont concours bancaires courants et intérêts courus)	4.1	6 194	2 946	5 021
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	4.1	1 232	2 217	2 283
Passifs d'impôt courant		629	320	52
Provisions à court terme	4.2	331	282	139
Autres passifs courants	4.3	2 933	2 762	1 317
Passifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés				
Total passifs courants		18 767	11 074	11 406
Total des capitaux propres et des passifs		46 780	37 728	37 491



■ **Compte de résultat consolidé**

En K€	Note	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Chiffre d'affaires	1. 20	50 711	42 679	34 581
Achats consommés		-29 710	-25 450	-19 192
Marge brute		21 001	17 229	15 389
Autres produits de l'activité		680	509	424
Charges de personnel	5.5	-5 453	-4 785	-4 636
Charges externes		-9 156	-8 682	-9 121
Impôts taxes et versements assimilés		-376	-304	-307
Dotations aux amortissements et provisions	5.6	-837	-691	-1 417
Gains et pertes de change	5.4	-373	-199	-201
Résultat opérationnel courant		5 486	3 076	131
Autres produits et charges opérationnels	5.3	-203	300	-187
Résultat opérationnel		5 283	3 377	-56
Produits/Pertes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		303	-349	-136
Charge d'intérêts de l'emprunt obligataire		-703	-703	-703
Coût brut des autres emprunts		-440	-648	-722
Coût de l'endettement financier net	5.7	-840	-1 700	-1 561
Autres produits et charges financiers	5.7	405	255	73
Charges d'impôt	5.8	-1 822	-815	546
Résultat net avant résultat des activités abandonnées		3 026	1 116	-998
Résultat net d'impôt provenant des activités abandonnées ou en cours de cession				
Résultat net de la période		3 026	1 116	-998
Dont part revenant au Groupe		3 026	1 116	-998
Dont part revenant aux minoritaires				
Résultat par action				
De base		1,051	0,376	-0,321
Dilué		0,960	0,335	-0,301



■ Résultat global

En K€ - Les montants indiqués sont représentés nets des effets d'impôts éventuels	31/03/2010 12 mois	31/03/2009 12 mois	31/03/2008 12 mois
Résultat de la période	3 026	1 117	-998
Ecarts de conversion de l'endettement (IAS 21)	-182	8	-614
Variation des écarts de conversion	-65	2 160	-1 510
Instruments de taux – Couverture des investissements nets à l'étranger	-57		
Instruments de change – Couverture des investissements nets à l'étranger	-78		
Instruments de change – Couverture de flux de trésorerie	-60		
Plus ou moins values de cession des actions propres	19	-228	
Autres	-		
<i>Sous-total des pertes et profits comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>-424</i>	<i>1 940</i>	<i>-2 124</i>
Résultat global	2 602	3 057	-3 122
Dont part revenant au Groupe	2 602	3 057	-3 122
Dont part revenant aux minoritaires			



■ **Tableau de variation des capitaux propres**

En K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat de l'exercice	Total Capitaux propres
Capitaux propres Au 31/03/07	1 011	12 205	2 037	-19	2 721	17 955
Résultat au 31/03/2008					-999	-999
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres				-2 124		-2 124
<i>Total des charges et produits comptabilisés</i>				-2 124	-999	-3 123
Augmentation de capital						0
Distributions de dividendes					-1 717	-1 717
Affectation en réserves			1 004		-1 004	0
Incidence des réévaluations						0
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			-406			-406
Actions gratuites			222			222
Changements de méthodes comptables						0
Variations de périmètre et divers						0
Capitaux propres au 31/03/08	1 011	12 205	2 857	-2 143	-999	12 931
Résultat au 31/03/2009					1 117	1 117
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres			-228	2 168		1 940
<i>Total des charges et produits comptabilisés</i>			-228	2 168	1 117	3 057
Variation de capital de l'entreprise consolidante						0
Distributions de dividendes			-830			-830
Affectation en réserves			-999		999	0
Variations des écarts de conversion						0
Incidence des réévaluations						0
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			-438			-438
Actions gratuites			-152			-152
Changements de méthodes comptables						0
Variations de périmètre et divers						0
Capitaux propres au 31/03/09	1 011	12 205	210	25	1 117	14 568
Résultat au 31/03/2010					3 026	3 026
Instrument dérivés - couverture des investissements nets à l'étranger			-136			-136
Instrument dérivés - couverture des flux de trésorerie			-60			-60
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres			19	-247		-228
<i>Total des charges et produits comptabilisés</i>			-177	-247	3 026	2 602
Affectation du résultat en réserves			1 117		-1 117	0
Distribution de dividendes			-888			-888
Augmentation de capital	29	574				603
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			-364			-364
Changements de méthodes comptables						0
Variations de périmètre et divers			0			0
Capitaux propres au 31/03/2010	1 040	12 779	-102	-222	3 026	16 521



■ **Tableau de flux de trésorerie**

En K€	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Résultat net consolidé	3 026	1 117	-999
Produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres	-123	-15	222
Plus et moins values de cession	153	127	259
+ Charges d'impôt	1 822	816	-546
+ Coût de l'endettement	1 121	1 700	1 556
+ Amortissements et provisions	433	618	702
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement	6 432	4 363	1 194
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	-2 157	3 583	-1 617
Impôts sur les résultats payés	-1 356	39	-1 079
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	2 919	7 985	-1 502
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations	-1 184	-586	-344
Cessions d'immobilisations	504	101	6
Incidence des variations de périmètre	-231	-803	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-912	-1 288	-338
Activité de financement			
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires	-889	-830	-1 717
Augmentation de capital reçue	603		
Autre variation des fonds propres	-371	-894	-406
Variation de l'endettement	-1 551	-1 245	-1 066
Intérêts payés	-1 124	-1 741	-1 566
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-3 332	-4 710	-4 755
Variation de trésorerie	-1 325	1 987	-6 595
Trésorerie d'ouverture	-11	-2 241	4 667
Trésorerie de clôture	-1 272	-11	-2 241
Incidence des variations des cours devises	64	244	-312
Variation de trésorerie	-1 325	1 987	-6 596



■ Annexes des comptes annuels consolidés

1 - Informations générales

Le Groupe CYBERGUN intervient sur le secteur d'activité de la distribution de répliques d'armes factices destinées au tir de loisir ou sportif et aux collectionneurs. Par ailleurs depuis l'acquisition de TECH GROUP, l'activité s'est élargie au domaine du jouet et en particulier au paintball pour enfants.

CYBERGUN est une société anonyme dont le siège social est situé en France, 9/11 rue Henri Dunant, zone d'activités les Bordes, BONDOUFLE (91070).

CYBERGUN est cotée sur EUROLIST depuis le 29 avril 2004.

Les comptes consolidés au 31 mars 2010 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 29 juin 2010.

Ils sont exprimés en milliers d'euros (KEUR).

1.1. Faits marquants de l'exercice

1.1.1. Acquisition X GUN

Le 17 avril 2009 CYBERGUN a conclu l'acquisition de la totalité du capital de X- GUNS, société danoise spécialisée dans la distribution d'armes factices et d'accessoires. Grâce à cette opération CYBERGUN élargit son offre de produits, notamment dans le domaine des accessoires. Cette nouvelle implantation permet également au groupe de se développer sur l'ensemble du marché scandinave. X- GUNS réalise près de la moitié de son chiffre d'affaires dans la distribution de produits CYBERGUN.

L'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe CYBERGUN a été effective au 1^{er} avril 2009 ; les comptes consolidés de CYBERGUN au 31 mars 2009 n'ont pas été retraités de cette acquisition car les montants propres aux comptes X-GUNS de l'exercice précédent sont considérés comme non significatifs.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2010, le chiffre d'affaires X- GUNS s'élève à 1 937 KEUR, et sa situation nette à 28 KEUR.

1.1.2. Partenariat avec la société JT Sport dans le domaine du Paint-ball

En janvier 2010 CYBERGUN a signé un partenariat stratégique de long terme, sur le marché du tir de loisir (paint-ball), lui accordant la distribution exclusive, en Europe, des produits JT SPORTS. Au cours du mois de mars 2010, cet accord s'est traduit notamment par la reprise d'une partie du stock de JT SPORTS (chargeurs, billes, masques, etc.) pour un montant global de 2 181 KEUR.

1.2. Changement de présentation

1.2.1. Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises reclassée en charge d'impôt

La contribution dont est redevable CYBERGUN SA est calculée sur sa valeur ajoutée produite, cette charge est, à compter de cet exercice, reclassée avec la charge d'impôt sur les bénéfices ; l'impact de ce reclassement s'élève à 87 KEUR pour l'exercice clos le 31 mars 2010.



1.3. Principes comptables et méthodes d'évaluation IFRS

Les comptes consolidés de CYBERGUN sont préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les méthodes comptables appliquées au 31 mars 2010 sont les mêmes que celles adoptées pour la préparation des états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2009.

Les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations sont d'application obligatoire pour les comptes au 31 mars 2010 sont les suivants :

Les nouvelles normes ou amendements aux normes suivants ont été appliqués pour la première fois au cours de l'exercice comptable ouvert à compter du 1^{er} avril 2009 :

- IAS 1 (révisée) – Présentation des états financiers.
- IFRS 8 – Secteurs opérationnels. Cette nouvelle norme, qui remplace la norme IAS 14 requiert une approche managériale, selon laquelle l'information sectorielle doit être présentée sur les mêmes bases que celles utilisées dans les reportings internes. L'application de cette norme n'a pas eu d'impact sur l'information sectorielle présentée. Les hypothèses de détermination des secteurs opérationnels ne sont pas différentes des hypothèses utilisées dans les états financiers présentés antérieurement.

Certaines normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009, sont sans impact sur les états financiers du Groupe :

- IAS 23 (révisée) – Coûts d'emprunts. La norme amendée interdit de considérer comme charge les coûts d'emprunts qui peuvent être directement rattachés à l'acquisition, la construction ou la production des actifs qui nécessitent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus.
- IFRS 1 et IAS 27 révisées : Éléments relatifs à la détermination du coût d'une participation dans les états financiers individuels.
- IAS 32 et IAS 1 (révisée) – Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation.
- IFRIC 11 – Actions propres et transaction intragroupe, et IFRS 2 (révisée) – Paiement fondé sur des actions, conditions d'acquisition des droits et annulations.
- IFRIC 13 – Programmes de fidélisation clients.
- IFRIC 14 et IAS 19 : plafonnement de l'actif : disponibilité des avantages et obligation de financement minimum.
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net lors d'une opération à l'étranger.

L'application de ces normes et interprétation n'a pas d'impact sur les états financiers consolidés.

1.4. Estimations et jugements comptables déterminants

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants destinés à la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable ou de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS nécessite, de la part de la direction du groupe, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.



Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure, ils sont exposés dans les notes relatives aux tests de dépréciation des Goodwill, autres immobilisations incorporelles, et immobilisations corporelles.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Aucun changement significatif concernant les méthodes d'estimation n'a été mis en place sur la période.

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par CYBERGUN SA. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.



1.5. Périmètre de consolidation

Nom	Siège	N° Siren	% d'intérêt	Méthode
CYBERGUN SA	Zone d'activités les Bordes 9/11 rue Henri Dunant 91070 Bondoufle FRANCE	33764379500046		Société mère
MICROTRADE SARL	3 rue des foyers L1537 LUXEMBOURG	N/A	100 %	IG
CYBERGUN USA, Corp	PO BOX 35033, Scottsdale, AZ 85255 USA	N/A	100 %	IG
SOFTAIR USA Inc.	Vineyard Center II 1452 hugues Road Suite 107 GRAPEVINE TX 76051 /USA	N/A	100 %	IG
CYBERGUN INTERNATIONAL SA	3 rue des foyers L1537 LUXEMBOURG	N/A	100 %	IG
ASGUN Doo	Kopzska 68A LJUBLJANA	N/A	100 %	IG
PALCO SPORTS	8575 Monticello Lane North MAPLE GROVE MN 55369	N/A	100 %	IG
CYBERGUN HONG KONG	1401, 14th Floor World Commerce Center, Harbour City 7-11 Canton Road Tsim Sha Tsui, Kowloon HONG KONG	N/A	100 %	IG
X-GUNS	Sylbaekvej, 33 8230 Aabyhoej DENMARK	N/A	100 %	IG
I CON	8575 Monticello Lane North MAPLE GROVE MN 55369	N/A	100 %	IG
TECH GROUP US	3221 South Cherokee Lane Suite 1820 Wodstock GA 30188 USA	N/A	100 %	IG
TECH GROUP UK	Unit D2 Sowton Industrial Estate Exeter Devon EX2 7 LA ENGLAND	N/A	100 %	IG
TECH GROUP HK	11B 9/F block B Hung Hom Commercial center 339 Ma Tai Wai Road Hung Hom Kowloon HONG KONG	N/A	100 %	IG

IG : Intégration Globale

Excepté X-GUNS qui clôture ses comptes au 31 décembre, toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leur exercice comptable annuel le 31 mars.

X-GUNS a été acquise en avril 2009 ; cette acquisition a porté sur 100 % de son capital. L'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe CYBERGUN a été effective au 1^{er} avril 2009.



Exclusion de périmètre

Société FREIBURGHAUS

La société CYBERGUN n'exerce aucune influence notable sur la société FREIBURGHAUS en raison de la présence d'un actionnaire très majoritaire. Celle-ci a par conséquent toujours été exclue du périmètre de consolidation.

1.6. Conversion des comptes et opérations libellés en monnaie étrangère

1.6.1. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères du groupe sont tenus dans leur monnaie de fonctionnement.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères y compris le goodwill sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis en euros au cours approchant les cours de change aux dates de transactions, ou bien au cours moyen de la période lorsque les cours ne connaissent pas de fluctuations importantes. Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de change résultant des conversions sont portés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

1.6.2. Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôtures. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel.

En application de l'IAS 21, les avances en comptes courants auprès des filiales, dont le règlement n'est, ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue une part de l'investissement net du groupe. A ce titre, les écarts de change provenant de ces avances sont enregistrés en capitaux propres.

1.6.3. Les cours de conversion EURO/USD suivants ont été utilisés :

- Cours au 31 mars 2008	1,5813
- Cours au 31 mars 2009	1,3308
- Cours au 31 mars 2010	1,3479
- Cours moyen du 31 mars 2007 au 31 mars 2008	1,4265
- Cours moyen du 31 mars 2008 au 31 mars 2009	1,4313
- Cours moyen du 31 mars 2009 au 31 mars 2010	1,4137

1.6.4 Les cours de conversion EURO/DKK suivants ont été utilisés

- Cours au 31 mars 2010	7,4447
- Cours moyen du 31 mars 2009 au 31 mars 2010	7,4441

1.7. Immobilisations incorporelles

1.7.1. Goodwill

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.



Les goodwills résultent de l'acquisition des filiales, entreprises associées et coentreprises et correspondent à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les goodwills positifs ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation à la fin de chaque clôture annuelle. La valeur recouvrable des écarts d'acquisition est alors estimée soit sur la base d'une valeur de marché soit sur la base d'une valeur d'utilité. La valeur d'utilité est définie comme la somme des cash-flows actualisés relatifs aux unités génératrices de trésorerie auxquels les goodwills se rattachent. Quand la valeur de marché ou la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée de façon irréversible.

Les unités génératrices de trésorerie retenues pour le calcul des tests de dépréciation correspondent aux filiales présentes dans un même pays.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation issus des budgets prévisionnels établis par la direction sur une durée de 4 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs d'après la méthode du Médaf/WACC est de 11 %. Le taux de croissance à l'infini pour la VT est de 2 %.

En termes de variation du chiffre d'affaires et des valeurs terminales, les hypothèses retenues sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des activités opérationnelles.

Les goodwills négatifs (qui selon IFRS 3 sont définis comme : « excédent de la quote-part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis par rapport à leur coût ») sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Goodwill PALCO SPORTS

Le Goodwill généré dans le cadre de l'acquisition PALCO (9 582 KUSD, soit 7 109 KEUR au 31 mars 2010) a été maintenu en tant que tel et n'a donc pas été affecté. En effet l'acquisition de la société PALCO SPORTS a été réalisée afin de donner accès au Groupe CYBERGUN à un réseau de distribution de détail. En substance, le Groupe a donc acquis des parts de marché lui permettant de compléter son maillage du territoire, assuré jusque là au travers de la seule grande distribution.

S'agissant de relations clients non contractuelles et non cessibles séparément, le Groupe n'a pas constaté d'immobilisations incorporelles séparément du Goodwill.

Goodwill TECH GROUP

Au 31 mars 2010, les objectifs d'activité de Tech Group envisagés lors de son acquisition n'ayant pas été atteints, le Goodwill constaté au jour de son entrée dans le périmètre (2 820 KUSD au 31 mars 2009) a été diminué de 958 KUSD, soit 720 KEUR à concurrence du montant de l'earn-out auquel le cédant n'a pu prétendre.

Le Goodwill résiduel soit 1 382 KEUR (1 862 KUSD) a été maintenu en tant que tel et n'a donc pas été affecté. Les tests de valorisation effectués ont confirmé l'absence de perte de valeur.

1.7.2. Brevets et licences

Les licences exclusives de reproduction sont amorties en linéaire sur la durée des contrats.

A la clôture de chaque exercice et pour chaque licence lorsqu'il existe des indicateurs de perte de valeur (essentiellement quand les ventes se révèlent inférieures aux prévisions), des cash flows prévisionnels actualisés sont calculés. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des licences, une dépréciation est pratiquée.

Les logiciels informatiques sont amortis sur mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.



Les frais internes de développement et de dépôt de marques sont comptabilisés en charges. Il s'agit des coûts juridiques hors le dépôt lui-même ainsi que des frais induits. (Téléphone, courrier, traductions etc...)

Il existe deux types de contrat de licences :

- 1- les licences acquises pour une certaine durée sont portées à l'actif du bilan. Ces contrats sont amortis sur leur durée (compte 68 « dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles »); aucune royauté n'est versée.
- 2- Les contrats signés pour une certaine période moyennant le versement de royalties sur les ventes réalisées. Ces royalties correspondent à un % du Chiffre d'affaires mais comportent pour la plupart des minima. Les royalties sont comptabilisées en charges d'exploitation.

1.7.3. Frais de développement

Selon la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de développement sont immobilisés dès que sont démontrés :

- L'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- La probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise ;
- Et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 6 ans.

1.7.4. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciation).

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations.

1.8. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilisation estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.



Les agencements, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements calculés par application de taux homogènes au sein du Groupe, sont déterminés par référence aux modes et aux durées d'utilisation suivantes :

Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Moules de production	10 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 ans	Linéaire
Mobilier	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de démonstration	5 ans	Linéaire

Ces durées d'amortissement sont revues et sont modifiées en cas de changement significatif ; ces changements sont appliqués de façon prospective.

1.9. Contrats de location

Suivant la norme IAS 17, les immobilisations utilisées dans le cadre d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan en immobilisation corporelle et au passif en dette financière pour le montant des paiements à effectuer au titre du contrat de location.

Les loyers sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est répartie sur la durée du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période.

Le Groupe a fixé un seuil en fonction de sa taille et de l'activité de ses entités. Le retraitement des contrats de location financement figurant dans le bilan est effectué pour tous les biens dont la valeur d'origine est supérieure à 10 KEUR. Il n'existe aucun contrat de location financement au 31 mars 2010.

1.10. Perte de valeur des actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36 "Perte de valeur des actifs", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors Goodwill) à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe CYBERGUN.



La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.

Le taux d'actualisation utilisé pour les besoins du test de perte de valeur, de 11% prend en compte la structure financière et le taux d'endettement des entreprises du secteur, c'est-à-dire des "comparables" et non ceux de l'entreprise ou du groupe auquel appartient l'actif ou l'UGT.

1.11. Actifs et passifs financiers non courants

Les actifs et passifs financiers sont constitués des actifs disponibles à la vente, des prêts et créances, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments dérivés et des emprunts.

1.11.1. Actifs disponibles à la vente

Les titres non consolidés sont classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » car ils ne répondent pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres.

1.11.2. Prêts et créances

Ils comprennent des dépôts et des cautions.

1.11.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue, généralement de moins de 3 mois, aisément mobilisables ou cessibles à très court terme, convertibles en un montant de liquidités et ne présentant pas de risques significatifs de perte de valeur. Ils sont évalués selon la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

1.11.4. Instruments dérivés

Le Groupe utilise divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change du Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments à des fins de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé.

Pour CYBERGUN, les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon deux types de relations de couverture : de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger :

- La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté ;



- La couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net (y compris les prêts considérés comme faisant partie de l'investissement) de l'activité à l'étranger.

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme, d'un flux de trésorerie ou d'un investissement net à l'étranger est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- Pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée dans l'état de la situation financière consolidée. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat du ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat ;
- Pour les couvertures d'un investissement net, la partie des profits ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considérée comme efficace est comptabilisée en autres éléments du résultat global dans les écarts de conversion, la partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Le profit ou la perte inscrit dans les écarts de conversion est comptabilisé en résultat lors de la sortie de l'investissement à l'étranger.

A compter du 1^{er} octobre 2009, date suivant la dernière publication de comptes au 30 septembre 2009, concernant les instruments dérivés de taux et/ou de change, le groupe applique les principes de la comptabilité de couverture tels que décrits ci-dessus. Au 31 mars 2010, l'application des principes relatifs à la couverture des investissements nets est mesurée au travers de la lecture du résultat global.

1.12. Emprunts et autres passifs financiers

Les passifs financiers non dérivés comprennent les emprunts, autres financements et découverts bancaires.

1.13. Actions propres/Capital

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.14. Actions ordinaires/Capital

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'option sur actions, sont comptabilisés en déduction des fonds propres.

1.15. Actions préférentielles/Capital

Il n'existe pas d'actions préférentielles.



1.16. Rachat d'instrument de capitaux propre/Capital

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en diminution des capitaux propres.

Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

1.17. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice :

- (a) il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- (b) il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- (c) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations actuelles pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

1.18. Stocks

Les stocks de marchandises et d'accessoires sont évalués au plus faible du coût et de sa valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût d'achat moyen unitaire pondéré.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

Les stocks acquis en devise sont valorisés au cours du jour d'achat.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'encours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production.



1.19. Avantages accordés aux salariés

1.19.1. Engagements de retraite

Selon les lois et usages de chaque pays, CYBERGUN participe à des régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies :

- Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le complément de retraite est fixé par le capital accumulé du fait des contributions versées par le salarié et l'entreprise à des fonds extérieurs. Les charges correspondent aux cotisations versées au cours de l'exercice. Il n'y a aucun engagement ultérieur du Groupe envers ses salariés. Pour CYBERGUN, il s'agit généralement des régimes publics de retraite ou des régimes spécifiques à cotisations définies.
- Dans le cadre des régimes (ou plans) à prestations définies, le salarié bénéficie de la part du Groupe d'une indemnité de fin de carrière fixée en fonction de paramètres tels que son âge, la durée de sa carrière, le montant de ses rémunérations. Au sein du Groupe, tel est le cas en France.

Sur la base du mode de fonctionnement de chaque régime et des données fournies par chaque pays, les obligations futures de l'employeur ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédit projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Pour les salariés français ces calculs actuariels intègrent diverses hypothèses :

- Obligations définies par les conventions collectives (convention 3130 *Jeux, jouets et articles de fête*) ;
- Méthode prospective fondée sur les salaires et les droits de fin de carrière ;
- Tables de mortalités ; (table de mortalité TD 2003-2005 qui différencie les hommes et les femmes) ;
- Dates de départ à la retraite ; 65 ans ;
- Taux de progression des salaires (1%) ;
- Taux de rotation du personnel en fonction de la tranche d'âge ; 7% l'an pour les moins de 30 ans ; 4% pour les 30/40 ans ; 2% pour les 40/50 ans et 1 % les plus de 50 ans ;
- Taux d'actualisation annuel de 4% ;
- Charges patronales : 45% pour les non-cadres et 50 % pour les cadres ;
- Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en compte de résultat.

Pour la détermination de l'évaluation de la provision pour son effectif français les provisions.

1.19.2. Droit individuel à la Formation (DIF)

La loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et au dialogue social ouvre pour le salarié un droit individuel à la formation (DIF) d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans.

Les dépenses à engager dans le cadre du DIF se rattachant à l'activité future de l'entreprise constituent des charges de la période au même titre que les autres dépenses de formation.



1.19.3. Paiements fondés en actions

Les programmes d'options sur actions permettent aux membres du personnel du Groupe d'acquérir des actions de la Société. La juste valeur des options attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et répartie sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. La juste valeur des options est évaluée en tenant compte des termes et conditions des options définis au moment de leur attribution :

- Plans de stock-options : la comptabilisation en résultat de cette rémunération est étalée sur la durée d'acquisition des droits ;
- Actions gratuites : la charge comptable est déterminée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution. Cette charge est prise en compte sur la durée d'acquisition des droits.

Le conseil d'administration de CYBERGUN réuni le 24 Janvier 2007 a procédé à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés du groupe dans le cadre de la délégation reçue par l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2006.

Ces actions gratuites sont émises dans le cadre de l'article L225-197-1 du Code du commerce.

Un premier plan d'attribution en date du 24 janvier 2007 portant sur 48 751 actions a été décidé selon les conditions et critères d'attribution suivants :

- Ancienneté du salarié ;
- Implication du salarié dans le fonctionnement et les objectifs du Groupe ;
- Performance individuelle du salarié, comprenant la réalisation des objectifs individuels du salarié et sa participation à la réalisation des objectifs du Groupe.

L'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires est devenue définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée de deux ans qui s'est achevée le 24 janvier 2009. A l'issue de cette période d'acquisition; les bénéficiaires sont tenus de conserver ces actions, sans pouvoir les céder pendant une période de conservation de deux ans. Dans le cadre de ce plan le nombre d'actions gratuites attribuées s'élève à 35 800.

Un second plan d'attribution en date du 24 janvier 2009 portant sur 9 250 actions a été proposé et ventilé de la façon suivante :

Les plans d'attribution suivants ont été approuvés :

Approbation Conseil d'administration du :	02/12/2008	08/07/2009	09/12/2009
Date limite d'attribution	Déc. 2010	Juil. 2011	Déc. 2011
Salariés			
CYBERGUN SA	5 100	13 045	7 510
SOFTAIR USA	1 000	0	7 050
PALCO SPORTS	1 800	0	3 100
TECH	850		3 000
CYBERGUN HK	500		
ASGUN		50	1 650
X-GUNS			500
Nombre d'actions	9 250	13 095	22 810



1.20. Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement aurait un effet sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client que le transfert des risques est réalisé, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, le chiffre d'affaires est en principe différé jusqu'à la date d'acceptation.

1.21. Autres produits et charges opérationnels

Les charges et produits non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la société. Ils se caractérisent essentiellement par leur nature inhabituelle et par leur montant significatif.

Les charges et produits non récurrents incluent les éléments suivants :

- Résultat de cession : des immobilisations corporelles et incorporelles, sur titres de participation, sur autres immobilisations financières et autres actifs ;
- Dépenses de réorganisation et de restructuration.

1.22. Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net comprend :

1. les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qui incluent les résultats de cession des valeurs mobilières de placement, les intérêts créditeurs ainsi que le résultat des couvertures de taux de change sur trésorerie ;
2. le coût de l'endettement financier brut qui inclut l'ensemble des charges d'intérêt sur les opérations de financement.

Les autres produits et charges financiers comprennent les résultats sur les cessions de titres non consolidés, les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change et les autres produits et charges financiers.

1.23. Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.



1.24. Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt du au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

Le taux d'impôt retenu pour les différentes sociétés du Groupe est le suivant :

	Taux d'impôt 31 mars 2010	Taux d'impôt 31 mars 2009	Taux d'impôt 31 mars 2008
CYBERGUN SA	33,33%	33,33%	33,33%
ASGUN DOO	25,00%	25,00%	25,00%
CYBERGUN HK	16,50%	16,50%	16,50%
CYBERGUN INTERN.	8,00%	8,00%	8,00%
CYBERGUN USA	40,00%	43,80%	43,80%
ICON	40,00%		
MICROTRADE	30,88%	30,88%	30,88%
PALCO SPORT	40,00%	40,00%	40,00%
SOFTAIR USA	35,00%	43,00%	43,00%
TECH GROUP HK	16,50%	16,50%	
TECH GROUP USA	40,00%	43,80%	
X-GUN	25,00%		

1.25. Impôts différés

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour la plupart des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt adoptés à la clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres ».

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments non courants.

1.26. Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par actions diluées est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent notamment les options sur actions attribuées aux membres du personnel.



1.27. Capitaux propres

1.27.1. Capital

Le capital social de la société au 31 mars 2010 est de 1 040 150,04 euros composé de 3 171 396 actions, chacune entièrement libérée.

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

1.27.2. Bons de souscription d'actions

La société a émis des BSAR B (ISIN FR0010386219 - CYBSB) ayant les caractéristiques suivantes :

- Nombre de bons en circulation : 505 159 ;
- 3 BSAR B permettent de souscrire à 1 action à 27,5 EUR ;
- Échéance : convertissable à tout moment jusqu'au 15 juillet 2010.

1.27.3. Stock options

1er Plan de stock options réservé aux salariés

L'assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2000 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir à certains salariés de la société des options de souscriptions dans la limite de 44 800 actions au prix de 14,50 EUR avant le 11 septembre 2008 ; aucune option n'a été souscrite.

2ème Plan de stock options réservé aux salariés

Date de l'AGE	25/09/2008
Date du Conseil d'Administration	02/12/2008
Nombre total d'actions autorisées	60 000
Nombre de bénéficiaires	16
Point de départ d'exercice des bons	02/12/2008
Date d'expiration	02/12/2012
Prix de souscription	5,5 €
SO éliminés au 31 mars 2010	10 000
Solde SO au 31 mars 2010	50 000

1.27.4. Actions propres

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

En date du 31 mars 2010, le Groupe détient 241 873 actions propres contre 196 441 actions au 31 mars 2009 (actions CYBERGUN) pour un prix d'achat total de 1 512 KEUR. La valeur boursière des actions propres s'établit au 31 mars 2010 à 2 189 KEUR sur la base du cours de bourse de la société CYBERGUN SA de 9,05 EUR.



2- Gestion du risque

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

Risques opérationnels

2.1.1 Risques liés aux départs de personnes clés

Les succès de la Société reposent en grande partie sur la qualité et l'implication des dirigeants, en particulier de Monsieur Jérôme MARSAC, de leurs collaborateurs et de l'équipe qui a été constituée. La Société est dépendante des capacités de management et du savoir faire technique de ceux-ci.

Quand bien même la Société viendrait à perdre les services de l'un ou plusieurs collaborateurs-clés, elle estime qu'une grande partie des tâches effectuées par ses dirigeants et par les collaborateurs-clés pourrait être aujourd'hui prise en charge par d'autres collaborateurs-clés.

Toutefois, étant donné que le succès de la Société est notamment lié à la coopération passée et présente de ses dirigeants et de leurs collaborateurs, elle ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'entraînerait pour elle aucun impact négatif significatif. En particulier, le départ ou l'indisponibilité prolongés d'un ou plusieurs collaborateurs-clés pourrait avoir un effet négatif non négligeable sur la stratégie, les résultats et la situation financière de la Société ainsi que sur la mise en œuvre de nouveaux projets nécessaires à son développement et à sa pérennité.

2.1.2 Risques liés à la politique de croissance externe

La Société envisage, dans le cadre de sa stratégie de croissance externe, de poursuivre l'acquisition de structures existantes sur une base sélective afin de poursuivre le développement de ses activités.

La Société ne peut garantir que les acquisitions auxquelles elle procèdera se révéleront être créatrices de valeur pour le Groupe. Cette stratégie d'acquisition pourrait exiger une attention importante de la part de l'équipe dirigeante ainsi que de l'infrastructure opérationnelle et financière de la Société et requérir des capitaux importants de celle-ci.

L'acquisition d'autres sociétés pourrait potentiellement être payée par l'émission de titres donnant accès au capital de la Société. Or, toute émission d'actions de la Société aurait pour effet de diluer la participation des actionnaires existants. Ces acquisitions pourraient également avoir pour effet d'affecter défavorablement le résultat net de la Société et en conséquence le bénéfice par action, d'accroître le niveau de l'endettement et la charge d'intérêts de la Société ou de l'exposer à des risques comptables et fiscaux. Des problèmes d'intégration des sociétés ou des actifs acquis pourraient, le cas échéant, gêner l'activité de la Société. Toutefois, afin de limiter les effets de dilution de ses actionnaires historiques, la Société possède des actions propres susceptibles d'être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations externes.

Enfin, il n'est pas à exclure que ces acquisitions fassent apparaître des passifs, entraînent des coûts non prévus et perturbent l'organisation de la Société.

2.1.3 Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

Il n'existe pas de risque significatif lié aux fournisseurs susceptibles d'avoir une influence sur la réalisation technique ou financière de CYBERGUN.



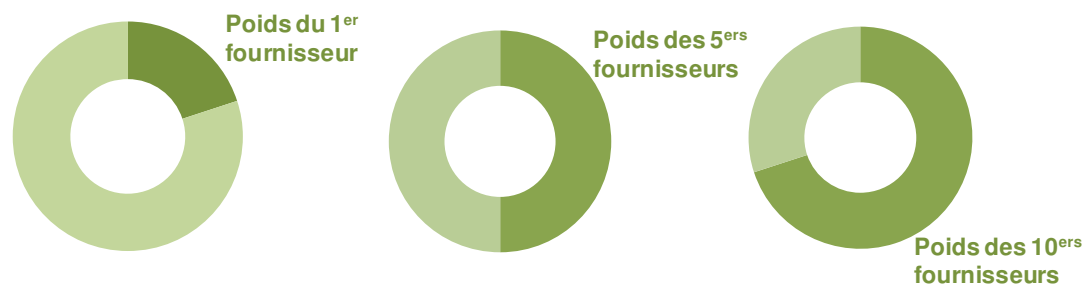
La fabrication des produits de CYBERGUN est entièrement sous-traitée auprès de fournisseurs localisés dans les pays asiatiques. La production est réalisée sur 15 sites dispersés entre la Chine, Taiwan, les Philippines et le Japon. Ce sont plus d'une dizaine de sous-traitants industriels qui travaillent à la fabrication des produits. Ceux-ci sont soumis à une sélection stricte motivée par des impératifs de qualité, de procédés de fabrication, de prix et de délais.

CYBERGUN assure et contrôle entièrement l'élaboration des produits fabriqués par ses fournisseurs. En effet, la Société fournit à ses sous-traitants les moules de fabrication dont elle a l'exclusivité de par ses licences.

Au 31 mars 2010, les poids des premiers fournisseurs de CYBERGUN se présentent de la manière suivante :

Poids des principaux fournisseurs (en % du total des approvisionnements)

Source : CYBERGUN



La défaillance de l'un des fournisseurs est un risque maîtrisé par la Société dans la mesure où elle est propriétaire des moules de fabrication et que la production, d'un même modèle, est répartie entre plusieurs sous-traitants.

En effet, CYBERGUN s'attache à avoir des fabricants différents pour chaque produit stratégique de son catalogue en répartissant la production entre plusieurs sous-traitants. Ce modèle de production permet à CYBERGUN de diversifier le risque fournisseurs et ainsi de réduire sa consistance.

2.1.4 Risques liés aux clients et autres débiteurs

La gestion du risque clients repose sur le principe de mutualisation du risque et la mise en place de contrats d'assurance crédit.

A ce jour, aucun client de CYBERGUN ne représente plus de 10 % du compte clients. Pour les clients localisés en Europe, des contrats d'assurance SFAC et COFACE optimisent la gestion du risque attaché au poste clients.

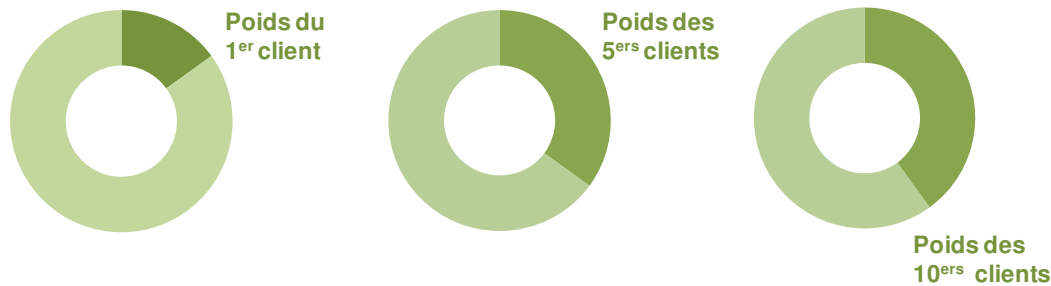
Pour les clients américains de type Chain Stores, CYBERGUN n'a pas maintenu le contrat de couverture ATTRADIUS.



Au 31 mars 2010, les poids des principaux clients en pourcentage du chiffre d'affaires se présentent de la manière suivante :

Poids des principaux clients (en % du chiffre d'affaires consolidé)

Source : CYBERGUN



2.1.5 Risques liés aux concessions de licences (« licensing ») et aux marques

CYBERGUN a conclu un certain nombre de contrats de licences exclusives avec des fabricants d'armes lui conférant le droit de reproduire et de commercialiser des fac-similés d'armes ; ces contrats de licences, d'une durée variable, sont renouvelés et renégociés périodiquement. A ces contrats sont associés le paiement par CYBERGUN de redevances calculées sur les ventes et, dans certains cas, le paiement de sommes fixes définies contractuellement.

En fonction des accords, les encaissements s'effectuent annuellement, semestriellement ou trimestriellement. Les sommes perçues par CYBERGUN sont comptabilisées en produits.

Le risque attaché aux licences concédées à CYBERGUN réside dans l'éventualité d'un non renouvellement des contrats de licences.

2.1.6 Risques liés aux stocks et à leur gestion

Afin d'optimiser la gestion des marchandises temporairement inutilisées, la Société effectue un suivi régulier des ventes de ses produits pour calibrer ses commandes et ne disposer que du stock suffisant pour satisfaire les besoins de sa clientèle.

En K€	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Chiffre d'affaires consolidé	50 711	42 679	34 581
Stock et en-cours du Groupe (valeur nette)	16 303	11 526	12 368
Stock en % du chiffre d'affaires	32,1%	27,0%	35,8%

Le stock de marchandises de CYBERGUN est essentiellement constitué de répliques de pistolets et de produits associés

Risques de liquidité

Le Groupe, de par ses financements existants et la trésorerie générée par son exploitation, estime ne pas être confronté à un risque de liquidité significatif, et être en mesure de faire face à ses échéances à 12 mois.



L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, aussi bien dans des conditions normales que « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir. De plus, le Groupe maintient ses lignes de crédit.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances futurs. Au 31 mars 2010, le Groupe dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En K€	Montant Global	< à 1 an	Entre 1 et 5 ans	> à 5 ans
Emprunt obligataire	8 784	-	8 784	-
Emprunts auprès des banques	3 859	1 232	2 626	-
Concours bancaires courants	6 188	6 188	-	-
Autres dettes financières	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	6	6	-	-
Total	18 837	7 426	11 410	0

Le Groupe se réserve également la possibilité d'utiliser ses excédents de trésorerie pour financer ses besoins d'exploitation futurs.

Au 31 mars 2010, l'endettement financier brut du Groupe CYBERGUN est de 18,8 M€. La part à court terme de cet endettement brut est de 7,4 M€. La trésorerie s'établit à 4,9 M€. L'endettement financier net du Groupe ressort ainsi à 13,9M€.

Risques de marché

2.1.7 Risques de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur les ventes, les achats et les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que l'euro, il s'agit pour l'essentiel du dollar américain (USD).

Le Groupe a recours à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. Les contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance inférieure à un an. Si nécessaire, les contrats de change à terme sont renouvelés à leur date d'échéance.

2.1.8 Risques de conversion

Les états financiers consolidés de CYBERGUN sont présentés en euro. Les actifs, passifs enregistrés dans des devises autres que l'euro doivent donc être convertis en euro, au taux de change applicable au jour de la clôture de l'exercice, pour être intégrés dans les états financiers.

Dans ce cas, la valeur en euro des actifs, passifs, initialement libellés dans une tierce devise diminuera et inversement en cas de dépréciation.



2.1.9 Risques de crédit / de contrepartie

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

2.1.10 Risques de taux

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêts affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins value en capital.

L'exposition du Groupe a une telle évolution défavorable est très limitée au regard du niveau de l'endettement à court terme et à taux variable.

Néanmoins CYBERGUN assure une gestion rigoureuse du risque de taux afin de contrôler son exposition aux risques de marché dans des limites acceptables. Plus particulièrement, le Groupe gère le risque de taux en procédant à des souscriptions d'instruments de couverture de taux.

2.1.11 Risques Hors Bilan

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan du Groupe au 31 mars 2008, 31 mars 2009 et au 31 mars 2010, date du dernier arrêté comptable :

En K€	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	0	0
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles	0	1 288	2 154
Avals, cautions et garanties données	0	0	0
Autres engagements donnés	0	0	0
Total	0	1 288	2 154

La présentation des engagements hors bilan qui est faite, n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif, selon les normes comptables en vigueur.

Risques juridiques

2.1.12 Litiges en cours et faits exceptionnels

Il n'existe pas de procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.



Assurances et couvertures du risque

Le Groupe a souscrit des assurances présentant des garanties qu'elle estime compatibles avec les risques couverts.

Le Groupe a mis en œuvre une politique de couverture des principaux risques liés à son activité, susceptibles d'être assurés, et continuera à appliquer la même politique dans le cadre du développement futur de son activité.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés.

Ces polices et leur adéquation aux besoins de l'entreprise sont revues régulièrement et au minimum une fois par an.

■ Responsabilité civile (RC)

✓ RC « Exploitation »

La Responsabilité Civile « Exploitation » couvre les dommages corporels, matériels et immatériels dont:

- Dommages corporels résultant d'accidents de travail ou de maladies professionnelles ;
- Dommages matériels et immatériels consécutifs ;
- Dommages aux biens mobiliers confiés (dommages matériels et immatériels consécutifs) ;
- Dommages immatériels résultant de dommages non garantis ;
- Dommages immatériels ne résultant d'aucun dommage (fausse manœuvre) ;
- Atteinte accidentelle à l'environnement *hors installations classées soumises à autorisation* (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs).

✓ RC « Après livraison »

La Responsabilité Civile « Après Livraison » couvre les dommages corporels, matériels et immatériels dont :

- Dommages immatériels résultant de dommages aux produits livrés et aux travaux exécutés ;
- Dommages immatériels ne résultant d'aucun dommage (vice caché, malfaçon) ;
- Frais de retrait engagés par l'assuré.

✓ Défense

- Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives ;
- Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives.

✓ Assistance juridique / Recours

Assistance juridique dont : honoraires d'avocat ou de conseil :

- Référé, assistance à une mesure d'instruction ou devant une commission administrative, un tribunal d'instance ou de police ;
- Tribunal de grande instance ;
- Cour d'appel ;
- Cour de cassation ou Conseil d'Etat ;
- Transaction amiable.

✓ RC « Dirigeants »

- Information juridique de dirigeant ;
- Protection fiscale du dirigeant ;



- Responsabilité civile du dirigeant ;
 - Aide psychologique du dirigeant ;
 - Réhabilitation image de l'entreprise ;
 - Assistance rapatriement du dirigeant.
- Multirisque professionnel/industrielle
- Incendie, risques annexes (tempête, grêle, neige sur toiture, dégât des eaux, gel, chute d'appareils aériens, choc de véhicules terrestres, actes de vandalisme et de sabotage, attentats, actes de terrorisme, émeutes et mouvements populaires, dommages d'ordre électrique) et catastrophes naturelles ;
 - Frais et pertes consécutifs aux dommages matériels garantis ;
 - Recours ;
 - Vol ;
 - Bris de glaces ;
 - Bris de machines des matériels informatiques et de bureautique.
- Perte d'exploitation
- Incendie, foudre, explosion, fumées ;
 - Tempête, grêle, neige sur la toiture ;
 - Dégâts des eaux, gel ;
 - Chute d'appareils aériens. Franchissement du mur du son ;
 - Choc de véhicules terrestres ;
 - Actes de vandalisme et de sabotage, attentats, actes de terrorisme, émeutes, mouvements populaires ;
 - Catastrophes naturelles (loi du 13 Juillet 1982).
- Transport de marchandises
- Transport de marchandises et faits de guerre par voie terrestre, maritime et aérienne ;
 - Couverture du risque terrorisme pour débarquement sur le sol USA ;
 - CYBERGUN est très attentif au nombre de containers embarqués sur un même navire afin d'être systématiquement couvert ;
 - Couvertures des risques clients nationaux et à l'export.
 - Polices SFAC et COFACE

La Société a souscrit des contrats d'assurance auprès de la SFAC et de la COFACE afin de bénéficier d'une couverture contre le risque de non-paiement des créances détenues sur ses clients. Ces contrats permettent à la Société de mener une gestion du risque client par un contrôle mensuel des soldes et par un suivi des garanties.

Risques industriels et risques environnementaux

Du fait de la nature de l'activité de CYBERGUN, il n'existe pas de risques industriels et liés à l'environnement susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, l'activité, les résultats de la Société.

Par ailleurs, le développement durable mobilise tous les postes, tous les pays et tous les collaborateurs de CYBERGUN. Dans les faits cela se concrétise par la réduction de la taille des cartons, la réutilisation des cartons de livraison dans les différentes filiales, le broyage et le recyclage des papiers de bureaux, l'utilisation croissante d'Internet qui limite l'impression de papiers, l'investissement dans un nouveau système de chauffage avec utilisation d'électricité verte, renouvellement du parc véhicule par des voitures hybrides et invention et développement de la bille biodégradable en remplacement de la bille plastique.



3 – Notes sur le bilan actif

3.1. Immobilisations incorporelles

3.1.1. Survaleur

Goodwill en K€	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Valeur nette comptable début de période	9 924	6 664	7 799
Acquisitions	34	2 023	
Cessions			
Ajustement du prix payé	-678		
Variation des pertes de valeur			
Ecart de conversion	-151	1 237	-1 135
Valeur nette comptable fin de période	9 129	9 924	6 664
Valeur brute fin de période	9 142	9 937	6 677
<i>Cumul de perte de valeur fin de période</i>	<i>-13</i>	<i>-13</i>	<i>-13</i>

Le détail par filiale des goodwill est donné dans le tableau suivant :

En K€	X-GUN	MICROTRADE	SOFTAIR USA	PALCO SPORTS	TECH GROUP	Total
31/03/2007	0	0	604	7 195	0	7 799
Acquisition						0
Perte de valeur						0
Ecart de conversion				-1 135		-1 135
31/03/2008	0	0	604	6 060	0	6 664
Acquisition					2 023	2 023
Perte de valeur						0
Ecart de conversion				1 141	96	1 237
31/03/2009	0	0	604	7 201	2 119	9 924
Acquisition	34					34
Ajustement du prix payé					-678	-678
Perte de valeur						0
Ecart de conversion				-91	-60	-151
31/03/2010	34	0	604	7 110	1 381	9 129



Goodwill PALCO

Les tests d'évaluation effectués à la clôture de l'exercice sur le Goodwill de PALCO, n'ont pas révélé de perte de valeur.

Goodwill TECH GROUP

Comme indiqué à la note 1.7.1 le goodwill de TECH GROUP n'a pas été affecté. En effet l'acquisition de TECH GROUP permet à CYBERGUN d'élargir sa gamme et d'étendre sa couverture géographique, les produits de TECH GROUP étant distribués en Europe et aux Etats-Unis, mais également au Moyen-Orient, en Australie ou encore en Afrique du Sud. Aussi la présence de TECH GROUP dans les principaux réseaux de grande distribution devrait lui permettre d'être désormais référencé dans les rayons « jouet » des grands magasins. S'agissant de relations clients non contractuelles et non cessibles séparément, le groupe n'a pas constaté d'immobilisations incorporelles séparément du goodwill.

3.1.2. Autres immobilisations incorporelles

En K€	Brevets, licences	Frais de dévelop.	Autres	Total
Valeur brute				
<i>au 31 mars 2008</i>	3 160	538	25	3 723
Acquisitions	59		30	89
Sorties				0
Ecart de conversion	7	38	3	48
Variations de périmètre	25			25
Autres				0
<i>au 31 mars 2009</i>	3 251	576	58	3 885
Acquisitions	296	147	8	451
Sorties	-73	-224	-5	-302
Ecart de conversion	8	-6	-2	0
Variations de périmètre				0
Autres	-25			-25
au 31 mars 2010	3 457	493	59	4 009
Amortissements et pertes de valeur cumulés				
<i>au 31 mars 2008</i>	1 112	278		1 390
Amortissements	193	96		289
Dépréciation de valeur				
Diminutions				
Variations de périmètre	10			10
Ecart de conversion	4	24		28
Autres				
<i>au 31 mars 2009</i>	1 319	398	0	1 717
Amortissements	202	121		323
Dépréciation de valeur				0
Diminutions	-69	-191		-260
Variations de périmètre				
Ecart de conversion	0	-7		-7
Autres				0
au 31 mars 2010	1 452	321	0	1 773
Valeur nette comptable				
<i>au 31 mars 2009</i>	1 932	178	58	2 168
au 31 mars 2010	2 005	172	59	2 236

Concernant ses licences, le Groupe CYBERGUN confirme qu'il n'existe pas d'incidence de perte de valeur nécessitant un test de dépréciation.



3.2. Immobilisations corporelles

	Installations techniques	Autres	Total
Valeur brute			
<i>au 31 mars 2008</i>	1 089	1 119	2 208
Acquisitions	355	88	443
Sorties	-145	-21	-166
Ecart de conversion	82	148	230
Variations de périmètre	434	26	460
Autres	-77		-77
<i>au 31 mars 2009</i>	1 738	1 360	3 098
Acquisitions	396	202	598
Sorties	-198	-362	-560
Ecart de conversion	-11	-18	-29
Variations de périmètre		15	15
Autres	-109	109	0
au 31 mars 2010	1 816	1 306	3 122
Amortissements et pertes de valeur cumulés			
<i>au 31 mars 2008</i>	573	692	1 265
Amortissements	158	198	356
Dépréciation de valeur			
Diminutions	-97	-18	-115
Variations de périmètre	216	4	220
Ecart de conversion	37	87	124
Autres			
<i>au 31 mars 2009</i>	887	963	1 850
Amortissements	178	219	397
Dépréciation de valeur			0
Diminutions	-179	-311	-490
Variations de périmètre		7	7
Ecart de conversion	-9	-12	-21
Autres	-18		-18
au 31 mars 2010	859	866	1 725
Valeur nette comptable			
<i>au 31 mars 2009</i>	851	397	1 248
au 31 mars 2010	957	440	1 397



3.3. Participations et Actifs financiers non courants

3.3.1. Participations entreprises associées

En K€	Participations entreprises associées	Autres actifs non courants	Valeur brute	Actifs financiers non courants destinés à être cédés	Pertes de valeur	Valeur nette
31/03/2007	28	200	228		0	228
Acquisitions	2	70	72			72
Cessions/Diminutions		-8	-8			-8
Variation de périmètre			0			0
Variation taux de change	0	-6	-6			-6
31/03/2008	30	256	286		0	286
Acquisitions		52	52			52
Cessions/Diminutions	-2	-89	-91			-91
Variation de périmètre			0			0
Variation taux de change	0	3	3			3
31/03/2009	28	222	250		0	250
Acquisitions		48	48			48
Cessions/Diminutions		-24	-24			-24
Variation de périmètre		7	7			7
Variation taux de change		0	0			0
31/03/2010	28	253	281		0	281

L'essentiel des autres actifs est constitué de dépôt de garantie dont l'échéance est supérieure à 1 an et inférieure à 5 ans.

3.4. Actifs et passifs d'impôts non courants

En K€	31/03/2010	31/03/2009 ⁽¹⁾	31/03/2008
Retraitement de charges à répartir	89	134	105
IAS 21 Ecart de conversion			-204
Différences temporaires fiscalités locales	-12	462	540
Autres retraitements divers	19	-50	-49
Neutralisation des ventes d'immobilisation intragroupe	19	22	30
Provision pour départ à la retraite	13	13	13
Neutralisation de la marge intragroupe sur stocks	563	665	642
Frais bancaires sur émission d'emprunt obligataire	-41	-86	-65
Instrument financier	101		
Déficit	64		52
Différence de valorisation des frais de développement	-18	-75	-56
Décalage temporaire sur la valorisation du stock en IFRS			
Impôts différés nets	797	1 085	1 008
Actifs d'impôts différés	838	1 136	1 299
Passifs d'impôts différés	-41	-51	-291
Impôts différés nets	797	1 085	1 008

⁽¹⁾ Le tableau au 31 mars 2009 a été retraité pour refléter une analyse détaillée comparable au 31 mars 2010



3.5. Stock de marchandises

En K€	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Valeurs brutes	16 763	12 057	13 132
Pertes de valeur	-460	-531	-764
Valeurs nettes	16 303	11 526	12 368

Le stock de marchandises comprend essentiellement des répliques de pistolets factices et produits associés.

Le stock de marchandises est principalement localisé aux USA, pour un montant net de 8 597 K€.

3.6. Créances clients et autres actifs courants

En K€	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Créances clients brutes	9 674	7 896	7 637
Pertes de valeur	-330	-641 ⁽¹⁾	-359
Créances clients nettes	9 344	7 255	7 278
Autres actifs d'impôts	712	492	1 098
Avances, acomptes sur commandes	136	124	59
Actifs financiers dérivés		0	10
Autres créances	1 202	317	1 196
Autres actifs courants	1 338	441	1 265

⁽¹⁾ La provision au titre des « Retour sur ventes » constatée au 31 mars 2009 chez SOFTAIR pour 300 K€ (400 KUSD), a été reprise et reclassée au 31 mars 2010 au niveau du chiffre d'affaires.

L'ensemble des créances clients et autres actifs courants a une échéance à un an.

Hormis les créances commerciales échues ayant fait l'objet d'une provision pour perte de valeur, le Groupe CYBERGUN estime n'être exposé à aucun risque significatif de recouvrement.

Détail autres créances :

En K€	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Créances sociales	10	9	4
Créances fiscales	770	150	189
Comptes courants débiteurs	58	0	649
Créances sur cessions d'immobilisations	0	0	11
Débiteurs divers	237	128	272
Charges constatées d'avance	127	29	72
Total	1 202	316	1 196



3.7. Autres actifs financiers courants

En K€	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Titres de placement – Fonds ou actions cotés	286	710	1 465
Prov. Déprec. Titres de placement		-347	-237
Total	286	363	1 228

Les titres de placement sont évalués sur la base du cours de bourse.

3.8. Trésorerie et équivalent de trésorerie

En K€	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Disponibilités	4 194	2 012	2 026
Valeurs mobilières de placement - FCP		914	703
Valeurs mobilières de placement - Obligations	722		
Prov. Déprec. VMP	-	-	-
Total	4 916	2 926	2 729

Les valeurs mobilières de placement sont constituées exclusivement d'obligations cotées ; elles sont évaluées sur la base de leur cours de bourse au 31 mars 2010.

4 – Notes sur le bilan passif

4.1. Emprunts et dettes financières

En K€ au 31 mars 2008	Montant exercice	Courant	Non courant	Taux fixes	Taux variables
Emprunt obligataire	8 661		8 661	8 661	0
Emprunts auprès des banques	6 443	2 279	4 163	4 513	1 929
Concours bancaires courants	4 972	4 972			4 972
Autres dettes financières	3	3			3
Intérêts courus non échus	50	50		50	
Total	20 128	7 304	12 824	13 224	6 904



En K€ au 31 mars 2009	Montant exercice	Courant	Non courant	Taux fixes	Taux variables
Emprunt obligataire ⁽¹⁾	8 722		8 722	8 722	
Emprunts auprès des banques	5 437	2 160	3 277	3 900	1 537
Concours bancaires courants	2 936	2 936			2 936
Autres dettes financières	57	57			57
Intérêts courus non échus	9	9		9	
Total	17 161	5 163	11 998	12 631	4 530

En K€ au 31 mars 2010	Montant exercice	Courant	Non courant	Taux fixes	Taux variables
Emprunt obligataire ⁽¹⁾	8 784		8 784	8 784	0
Emprunts auprès des banques	3 859	1 232	2 626	1 467	2 391
Concours bancaires courants	6 188	6 188			6 188
Autres dettes financières					0
Intérêts courus non échus	6	6		6	
Total	18 837	7 426	11 410	10 257	8 580

⁽¹⁾ Le taux applicable aux emprunts obligataires est un taux fixe auquel une majoration déterminée en fonction des performances financières s'ajouterait éventuellement en cas de surperformance du groupe.

En K€ au 31 mars 2010	Montant exercice	- 1 an	A 5 ans	+ 5 ans	Emprunts souscrits en euros	Emprunts souscrits en dollars
Emprunt obligataire	8 784		8 784		3 000	5 784
Emprunts auprès des banques	3 859	1 232	2 626		945	2 913
Concours bancaires courants	6 188	6 188			3 156	3 033
Autres dettes financières	0	0				
Intérêts courus non échus	6	6			6	
Total	18 837	7 426	11 410	0	7 107	11 730

4.2. Provisions pour risques et charges

En K€	31/03/2010		31/03/2009		31/03/2008	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Provisions pour risques						
Provisions pour pertes de change						
Provisions garanties & SAV		75		143		
Provisions litiges URSSAF		139		139		139
Provision pour impôt-contrôle fiscal		117				
Indemnités de départ à la retraite ⁽¹⁾	40		38		38	
Total	40	331	38	282	38	139

⁽¹⁾ La provision constatée au 31 mars 2010, ne concerne que les seuls les salariés français ; la valeur des droits relatifs aux salariés des sociétés étrangères a été estimée non significative.



4.3. Fournisseurs et autres passifs courants

En K€	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Fournisseurs	7 488	2 548	2 594
Avances et acomptes	158	91	263
Fournisseurs Immobilisation	-	884	
Dettes sociales	551	400	244
Dettes fiscales	945	395	351
Créditeurs divers	976	564	459
Passifs financiers dérivés	303	428	
Autres passifs courants	2 933	2 762	1 317

L'ensemble des passifs courants a une échéance inférieure à un an.

4.4. Instruments dérivés

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire ses expositions aux risques de taux d'intérêt et de change.

Au 31 mars 2010, la juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée des instruments financiers dérivés est la suivante :

Instruments de taux

K€

Date Valeur	Échéance	Description	Devise	Nominal	Index de réf	Valeur de marché au 31/03/2010	Élément couvert
29/01/2010	30/01/2012	Achat de collar n°2	EUR	2 000 KEUR	Eurib3M	-11	non affecté
30/01/2009	30/01/2013	Vente de Floor - Achat de collar n°1	USD	1 632 KUSD	Lib3M	-44	Dettes Acquisition Palco 2 720 KUSD
30/01/2009	30/01/2013	Achat de cap- Achat de collar n°1	USD	1 632 KUSD	Lib3M	0	Dettes Acquisition Palco 2 720 KUSD
30/07/2009	30/01/2013	Achat de cap	USD	1 632 KUSD	Lib3M	2	non affecté
09/10/2007	28/09/2012	Swap	USD	1 632 KUSD	Lib3M	-42	Dettes Acquisition Palco 2 000 KUSD
Total instruments dérivés de taux						-95	

Instruments de change

Date Valeur	Échéance	Description	Devises	Nominal 1	Nominal 2	Valeur de marché au 31/03/2010	Élément couvert
21/12/2009	21/12/2010	Vente à terme USD	EUR/USD	1 048 KEUR	1 500 KUSD	-64	Actif net Palco
12/02/2010	14/02/2011	Vente à terme USD	EUR/USD	3 000 KEUR	4 116 KUSD	-53	Actif net Palco
03/02/2010	03/02/2011	Vente à terme CAD	EUR/CAD	1 007 KEUR	1 500 KCAD	-90	Chiffre d'affaire externe en CAD
Total instruments dérivés de change						-208	
Total instruments dérivés						-303	

Les valorisations utilisées sont celles fournies par les contreparties bancaires.

4.4.1 Instruments dérivés de taux

Les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont des swaps prêteurs taux variables – emprunteur taux fixes et des collars qui viennent fixer les coupons de dettes à taux variable.



Le montant inscrit directement dans les capitaux propres au titre des dérivés de taux en couverture de flux de trésorerie s'élève à 90 KEUR. L'inefficacité enregistrée sur ces relations de couverture est non significative.

Les flux contractuels associés aux swaps de taux sont payés de façon simultanée aux flux contractuels des emprunts à taux variables et le montant différé en autres éléments du résultat global est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

4.4.2 Couverture d'investissement net à l'étranger

Les instruments financiers qualifiés de « couverture d'un investissement net » se décomposent, par nature, de la façon suivante :

	Devises	Nominal 1	Nominal 2	Date Valeur	Échéance
Vente à terme USD	EUR/USD	1 048 KEUR	1 500 KUSD	21/12/2009	21/12/2010
Vente à terme USD	EUR/USD	3 000 KEUR	4 116 KUSD	12/02/2010	14/02/2011

Couverture des emprunts USD			
solde en K€ au 31/03/2010		2 913 KEUR	3 930 KEUR
dont - 1 an		969 KEUR	1 306 KEUR
dont à 5 ans		1 945 KEUR	2 621 KEUR

L'inefficacité enregistrée sur ces relations de couverture est non significative.

5 – Notes sur le compte de résultat

5.1. Informations sectorielles

Le Groupe intervient sur un seul secteur d'activité : la distribution de répliques d'armes factices destinées au tir de loisir ou sportif et aux collectionneurs.

Zones géographiques En K€	France	Reste du monde	Total
COMPTES ANNUELS 31 MARS 2010			
Immobilisations incorporelles nettes	1 755	481	2 236
Immobilisations corporelles nettes	776	621	1 397
Chiffre d'affaires (12 mois)	9 178	41 533	50 711
Résultat opérationnel hors change	1 770	3 886	5 656
COMPTES ANNUELS 31 MARS 2009			
Immobilisations incorporelles nettes	1 800	368	2 168
Immobilisations corporelles nettes	718	530	1 248
Chiffre d'affaires (12 mois)	6 135	36 543	42 679
Résultat opérationnel hors change	1 368	2 207	3 575
COMPTES ANNUELS 31 MARS 2008			
Immobilisations incorporelles nettes	2 089	243	2 332
Immobilisations corporelles nettes	541	402	943
Chiffre d'affaires (12 mois)	5 055	29 526	34 581
Résultat opérationnel hors change	64	81	145



5.2. Caractère saisonnier des activités du Groupe

Les activités du Groupe ne présentent aucun caractère saisonnier.

5.3. Autres produits et charges opérationnels

Les produits et charges opérationnels non récurrents s'analysent de la manière suivante :

En K€	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Divers		17	17
Indemnités litige acquisition PALCO		414	
Autres résultats exceptionnels	-114	-4	56
VNC des immobilisations incorporelles cédées	-37	0	0
VNC des immobilisations corporelles cédées	-52	-127	-260
Total	-203	300	-187

5.4. Gains et pertes de change

En K€	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Gains de change	1 359	2 187	1 649
Pertes de change	-1 766	-2 271	-1 877
Total résultat de change	-406	-84	-228
<i>Dont résultat de change affectant le résultat opérationnel courant</i>	<i>-373</i>	<i>-199</i>	<i>-201</i>
<i>Dont résultat de change affectant le résultat financier</i>	<i>-33</i>	<i>115</i>	<i>-27</i>
Total résultat de change	-406	-84	-228

5.5. Salaires et charges

En K€	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Salaires	4 558	3 986	3 645
Charges sociales	885	792	769
Avantages au personnel	8	8	222
Engagements de retraite	2		
Total	5 453	4 785	4 636

L'effectif employé comprend l'effectif salarié, c'est-à-dire l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par le groupe et le personnel mis à disposition, personnel intérimaire et détaché ou prêté à l'entreprise, pour les entités consolidées par intégration globale.



	Effectif moyen 31/03/2010	Effectif moyen 31/03/2009	Effectif moyen 31/03/2008
Employés	83	80	63
Cadres	28	25	21
Total	111	105	84
Effectif France	35	32	20
Effectif hors France	76	73	64
Total	111	105	84

5.6. Dotations aux amortissements et provisions

En K€	31/03/2010	31/03/2009 ⁽¹⁾	31/03/2008
Immobilisations corporelles	397	356	297
Immobilisations incorporelles	324	290	280
Perte de valeur des Goodwill			
Dotations nettes aux provisions pour R&C	193	0	105
Dotations nettes aux provisions sur stock	-61	-160	580
Dotations nettes aux provisions de créances	-16	205	155
Dotations nettes aux amortissements et provisions	837	691	1 417
- Amortissements relatifs aux activités cédées			
Dotations nettes aux amortissements et provisions	837	691	1 417

(1) Le tableau au 31 mars 2009 a été retraité pour refléter une analyse détaillée comparable au 31 mars 2010

5.7. Résultat financier

En K€	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Coût de l'emprunt obligataire	-703	-703	-703
Coût de l'endettement court et moyen terme	-440	-648	-722
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>	<i>-1 143</i>	<i>-1 351</i>	<i>-1 425</i>
Produits des placements	-44	123	101
Reprise prov. / Perte de valeur des placements de trésorerie	347	-472	-237
<i>Coût de l'endettement financier net</i>	<i>-840</i>	<i>-1 700</i>	<i>-1 561</i>
Gains et pertes de change	-33	115	-26
Autres	438	140	99
Autres produits et charges financiers	405	255	73
TOTAL	-436	-1 445	-1 488



5.8. Charges d'impôts

Charge d'impôts sur le résultat :

En K€	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Charge d'impôt exigible	1 440	835	-456
Charge d'impôt différé	382	-21	-90
Total charge d'impôt	1 822	815	-546

Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt applicable :

En K€	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Résultat de la période	3 026	1 117	-999
Charge d'impôt sur le résultat	1 822	815	-546
Résultat avant impôt	4 848	1 931	-1 545
Taux d'impôt applicable à la Société	33,3%	33,3%	33,3%
Charges au taux d'impôt applicable à la Société	1 616	644	-515
Impact des taux d'impôt des juridictions étrangères	162	68	121
Incidences différences permanentes	146	24	-8
Effet du report variable	125		
Déficit fiscal de l'année pour lequel aucun impôt différé n'a été comptabilisé	30	80	321
Utilisations des déficits antérieurs	-219		
Crédit d'impôts / Restitution d'impôts	-91	0	-465
Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises	87		
Autres	-34		
Total charge d'impôt	1 822	815	-546

6 - Informations complémentaires

6.1. Engagements hors bilan

6.1.1. Existence d'emprunt assortis de clause de covenants

Les deux emprunts assortis d'un engagement de respect de covenants existants à la clôture de l'exercice précédent sont arrivés à leur terme au cours de l'année 2009.



6.1.2. Instruments de couverture

Les contrats de couverture au 31 mars 2010 font l'objet d'une comptabilité de couverture et sont décrits aux notes 1.11.4 et 4.4.

6.1.3. Droit individuel à la formation (DIF)

La loi 2004-391 du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés un droit individuel à la formation. Au 31 mars 2010, ce passif éventuel non provisionné est constitué de 2 402 heures.

6.1.4. Autres engagements hors bilan

En K€	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Nantissement du fond de commerce	0	1 228	2 154

Les emprunts pour lesquels il y avait un nantissement du fonds de commerce sont arrivés à leur terme au cours de l'exercice.

6.2. Parties liées

6.2.1. Relation avec la société HOBBY IMPORT

Dans le cadre des missions de conseil et de management qu'elle réalise, la société de droit belge HOBBY IMPORT, dont Monsieur Jérôme MARSAC est gérant majoritaire, procède à une facturation à CYBERGUN. Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010, ces prestations s'élèvent à 190 KEUR.

6.3. La rémunération globale des organes d'administration

La rémunération globale des organes d'administration de la société mère s'élève au 31 mars 2010 à 134 KEUR.

Le nombre d'actions gratuites attribuées aux dirigeants est 3 000.

6.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes

En K€	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Honoraires relatifs au contrôle légal :			
-DELOITTE & ASSOCIES	86	130	93
-ACCOREX	41	45	68
Autres			
Total	127	175	161

6.5. Distribution de dividendes

L'assemblée générale de CYBERGUN du 25 septembre 2009 a voté une distribution de dividendes pour un montant de 892 KEUR. Cette même assemblée a autorisé une augmentation de capital à souscrire sur option en contrepartie du dividende à recevoir. Cette option pour recevoir un dividende en action a été souscrite à concurrence de 67 % par les actionnaires. Ainsi le nombre d'actions souscrites s'est élevé à 87 894 au prix de 6,83 € l'action.



6.6. Evénements post-clôture

Acquisition des actifs de la société taïwanaise INOKATSU

Le 26 mai 2010 CYBERGUN a conclu l'acquisition des actifs de la société taïwanaise INOKATSU spécialisée dans la fabrication de produits d'Airsoft très haut de gamme, notamment sous licence de marques. Ses produits sont essentiellement vendus en Asie ce qui permettra à CYBERGUN de renforcer sa présence sur le continent asiatique.

Cette opération permet à CYBERGUN d'acquérir l'intégralité de la propriété industrielle et des droits intellectuels détenus par INOKATSU. Le paiement sera réalisé essentiellement en titres CYBERGUN auto-détenus, le complément en cash étant sans incidence majeure sur la situation financière de l'entreprise. Les actionnaires d'INOKATSU resteront intéressés à la bonne marche des affaires au cours des prochains exercices.

Acquisition de la société SPARTAN IMPORTS aux Etats-Unis

Le 10 juin 2010 CYBERGUN a conclu l'acquisition de la société américaine SPARTAN IMPORTS distributeur spécialisé dans l'Airsoft haut de gamme en Californie. SPARTAN IMPORTS est un acteur de référence du marché des répliques d'armes grâce à des accords de distribution exclusive conclus avec des fabricants haut de gamme, elle distribue également un large catalogue d'accessoires de personnalisation.

SPARTAN IMPORTS emploie 11 collaborateurs, a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de plus de 5 MUSD et il est souligné que cette société ne porte aucune dette significative.

La société sera consolidée dans les comptes de CYBERGUN à compter du 1^{er} juin 2010.

Le paiement sera réalisé essentiellement en titres CYBERGUN auto-détenus, le complément en cash étant sans incidence majeure sur la situation financière de l'entreprise. Des compléments de prix pourront être versés au cours des deux prochains exercices en fonction des performances commerciales et financières de SPARTAN IMPORTS durant cette période.

20.2. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 MARS 2009 (EXERCICE 2008/2009)

Se reporter au document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2010 sous le numéro R.10-029.

20.3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 MARS 2008 (EXERCICE 2007/2008)

Se reporter au document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2010 sous le numéro R.10-029.



20.4. COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2010 (EXERCICE 2009/2010)

■ Bilan actif social

Actif en Euros	31/03/2010 12 mois			31/03/2009 12 mois
	Brut	Amort-Prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	2 968 041	1 297 338	1 670 702	1 761 049
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	9 248		9 248	9 248
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	25 000		25 000	30 000
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 294 122	606 316	687 806	639 805
Autres immobilisations corporelles	402 754	278 946	123 808	74 724
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	8 531		8 531	3 531
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	385 627		385 627	301 727
Créances rattachées à des participations	100		100	100
Autres titres immobilisés				
Prêts	5 500		5 500	7 720
Autres immobilisations financières	162 728		162 728	182 292
Total (I)	5 261 651	2 182 600	3 079 051	3 010 196



Actif en Euros	31/03/2010 12 mois		31/03/2009 12 mois	
	Brut	Amort-Prov	Net	Net
ACTIF CIRCULANT				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	6 793 582	194 666	6 598 916	2 666 813
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	6 418 881	285 530	6 133 351	8 763 823
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				97 123
. Personnel	8 834		8 834	3 314
. Organismes sociaux				1 000
. Etat, impôts sur les bénéfices	88 211		88 211	91 853
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	97 944		97 944	58 595
. Autres	9 717 365		9 717 365	9 159 490
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	2 084 620	500	2 084 120	2 024 518
Disponibilités	4 784 090		4 784 090	2 488 778
Charges constatées d'avance	106 043		106 043	13 216
Total (II)	30 099 570	480 696	29 618 873	25 368 523
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)	386 405		386 405	246 269
Total Actif (0 à V)	35 747 625	2 663 297	33 084 329	28 624 988



■ Bilan passif social

Passif en Euros	31/03/2010 12 mois	31/03/2009 12 mois
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé : 1 040 150)	1 040 150	1 011 309
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	12 867 452	12 293 298
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	101 129	101 129
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 479 681	1 479 681
Report à nouveau	198 202	128 888
Résultat de l'exercice	1 092 789	958 192
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total (I)	16 779 402	15 972 497
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	629 160	741 025
Provisions pour charges	157 051	38 368
Total (III)	786 211	779 393
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	3 831 619	4 181 854
. Découverts, concours bancaires	3 245 077	3 757 320
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	231 276	338 272
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 586 734	2 111 254
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	269 729	192 100
. Organismes sociaux	224 698	187 715
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	217 832	135 865
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	188 139	210 581
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	450 529	593 228
Produits constatés d'avance	44 514	
Total (IV)	15 290 146	11 708 190
Ecart de conversion passif (V)	228 570	164 909
Total Passif (I à V)	33 084 329	28 624 988



■ **Compte de résultat social**

En Euros						
	31/03/2010 12 mois			31/03/2009 12 mois	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	9 142 891	19 634 808	28 777 699	21 929 647	6 848 052	31,23
Production vendue biens						
Production vendue services	35 184	481 679	516 863	219 553	297 310	135,42
Chiffres d'affaires Nets	9 178 075	20 116 487	29 294 562	22 149 200	7 145 362	32,26
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			373 280	251 227	122 053	48,58
Autres produits			94 255	59 337	34 918	58,85
Total des produits d'exploitation			29 762 097	22 459 764	7 302 333	32,51
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			24 277 020	14 025 370	10 251 650	73,09
Variation de stock (marchandises)			-3 945 991	935 245	-4 881 236	-521,91
Achats de matières premières et autres approvisionnements			912 890	222 221	690 669	310,80
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			3 378 980	2 824 146	554 834	19,65
Impôts, taxes et versements assimilés			268 875	212 632	56 243	26,45
Salaires et traitements			1 470 926	1 265 069	205 857	16,27
Charges sociales			650 642	590 498	60 144	10,19
Dotations aux amortissements sur immobilisations			333 300	290 139	43 161	14,88
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			15 831	184 027	-168 196	-91,39
Dotations aux provisions pour risques et charges			76 818		76 818	N/S
Autres charges			709 612	759 085	-49 473	-6,51
Total des charges d'exploitation			28 148 901	21 308 432	6 840 469	32,10
Résultat d'exploitation			1 613 196	1 151 332	461 864	40,12
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances				11 028	-11 028	-100,00
Autres intérêts et produits assimilés			143 642	576 531	-432 889	-75,08
Reprises sur provisions et transferts de charges			601 578	919 054	-317 476	-34,53
Différences positives de change			1 073 210	1 645 083	-571 873	-34,75
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placements			44 026		44 026	N/S
Total des produits financiers			1 862 455	3 151 696	-1 289 241	-40,90
Dotations financières aux amortissements et provisions			415 461	601 578	-186 117	-30,93
Intérêts et charges assimilées			313 719	506 827	-193 108	-38,09
Différences négatives de change			1 405 345	2 036 990	-631 645	-31,00
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				228 012	-228 012	-100,00
Total des charges financières			2 134 524	3 373 408	-1 238 884	-36,71
Résultat financier			-272 069	-221 712	-50 357	-22,70
Résultat courant avant impôt			1 341 126	929 620	411 506	44,27



Suite du compte de résultat (en euros)	31/03/2010 12 mois	31/03/2009 12 mois	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	30 000	2 291	27 709	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 177		7 177	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	37 177	2 291	34 886	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16 699	156	16 543	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 163	55 410	-48 247	-87,06
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	116 617		116 617	N/S
Total des charges exceptionnelles	140 479	55 566	84 913	152,81
Résultat exceptionnel	-103 302	-53 275	-50 027	-93,89
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	145 035	-81 847	226 882	277,20
Total des Produits	31 661 728	25 613 751	6 047 977	23,61
Total des Charges	30 568 939	24 655 559	5 913 380	23,98
Résultat net	1 092 789	958 192	134 597	14,05
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

■ Annexes des comptes annuels sociaux

Préambule

L'exercice social clos le 31/03/2010 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/03/2009 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 33 084 328,75 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 092 789,36 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 – Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1. Immobilisations incorporelles

Les droits d'enregistrement de marques, les inscriptions de marques payées à l'INPI, l'OMPI ou autres organismes assurent des protections pour 10 ans minimum. Ils sont ensuite renouvelés pour une durée de 10 ans. Ces investissements sont amortis sur 10 ans soit la durée de protection.

Les licences exclusives de reproduction sont dépréciées suivant la durée des contrats, selon le mode linéaire.



Ces licences sont analysées à chaque clôture des comptes en fonction des flux de chiffre d'affaires futurs estimés.

Lorsque des licences de marques sont louées en contrepartie d'une redevance annuelle, cette dernière est comptabilisée en charges sur la période.

Les logiciels sont dépréciés sur 1 an suivant le mode linéaire.

1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

La nature des immobilisations figurant à l'actif du bilan de l'entreprise ne justifie pas leur ventilation par composant.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Installations techniques	5 ans	Linéaire
Moules	10 ans	Linéaire
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Vitrines en dépôt	8 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire/ dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire

1.3. Immobilisations financières

1.3.1 Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour la valeur brute historique, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la situation nette comptable et à la valeur d'utilité de la société.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont comptabilisés en charges.

1.3.2 Autres immobilisations financières

Le risque de non recouvrement des dépôts et cautionnement est estimé à chaque arrêté et éventuellement provisionné.



Les prêts en devises étrangères sont réévalués au cours de clôture. La perte de change latente éventuelle est alors provisionnée.

1.4. Stocks

Les stocks de marchandises et d'accessoires sont évalués selon la méthode du coût d'achat moyen unitaire pondéré.

Les articles à rotation lente font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les stocks acquis en devises sont valorisés au cours du jour d'achat.

1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît une perte probable en respectant le principe de prudence. Les provisions pour dépréciation constatées sont individualisées et ne résultent pas d'une estimation globale.

Conformément à la réglementation en vigueur, les créances cédées sous forme de MCNE (Mobilisation de Créances Nées de l'Étranger) entraînant un transfert de propriété de ces dernières aux banques n'apparaissent plus à l'actif du bilan. Au 31 mars 2010, la société n'a plus d'encours de cette nature.

1.6. Opérations en devises

Les créances, les dettes et les disponibilités en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euro sur base du cours du jour de l'opération.

A la clôture de l'exercice, toutes les opérations figurant au bilan sont converties sur la base du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes, les différences de conversion sont inscrites à des comptes d'écart de conversion actif et passif.

Pour information, le cours de conversion du dollar utilisé au 31 mars 2010 est de 1,3479 contre 1,3308 au 31 mars 2009.

Les pertes latentes éventuellement constatées sur les créances et dettes en devises, options de change et contrats de couverture à terme de devises sont provisionnées. Toutefois, pour certaines créances et dettes libellées dans la même devise et lorsque les termes sont jugés suffisamment voisins, le montant de la dotation pour perte de change est limité à l'excédent des pertes sur les gains latents.

1.7. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers, résultant d'événements passés, qui provoquera probablement ou certainement une sortie de ressources et dont l'évaluation peut être effectuée avec une fiabilité suffisante.

Les provisions comprennent notamment :

- Des engagements de retraite et autres avantages ;
- Des pertes de change latentes ;
- Des litiges ;
- Des opérations financières présentant une valeur de marché négative (swap / futurs...).



1.8. Engagements de retraite et autres avantages accordés aux salariés des sociétés françaises

Les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite sont pris en compte par des provisions pour retraite dans les sociétés du Groupe.

Les provisions pour retraite ont été calculées en évaluant selon la méthode rétrospective ce que le Groupe devrait verser à ses salariés partant en retraite.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements à la retraite sont les suivantes :

- obligations définies par les conventions collectives (convention 3130 Jeux, jouets et articles de fête) ;
- méthode prospective fondée sur les salaires et les droits de fin de carrière ;
- tables de mortalités ; (table de mortalité TD 2003-2005 qui différencie les hommes et les femmes) ;
- dates de départ à la retraite ; 65 ans ;
- taux de progression des salaires (1%) ;
- taux de rotation du personnel en fonction de la tranche d'âge ; 7% l'an pour les moins de 30 ans ; 4% pour les 30/40 ans ; 2% pour les 40/50 ans et 1 % les plus de 50 ans ;
- taux d'actualisation annuel de 4% ;
- charges patronales : 45% pour les non-cadres et 50 % pour les cadres.

1.9. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour la valeur brute historique, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les valeurs mobilières de placement comprennent notamment les actions propres détenues par CYBERGUN ainsi que tout instrument de placement court terme de trésorerie.

Lorsque la valeur de marché des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

1.10. Chiffre d'affaires

Le fait générateur de chiffre d'affaires par catégorie de transaction :

<u>Nature des transactions :</u>	<u>Fait générateur de chiffre d'affaires</u>
Ventes de marchandises	Livraison de bien
Transports sur ventes	Livraison de bien
Redevances de sous-licences	Encaissement de la redevance

1.11. Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels sont les produits ou les charges résultant d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires du groupe et qui ne sont pas, en conséquence, sensés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

1.12. Instruments dérivés

Le Groupe utilise divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change de la société ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments à des fins de transaction et les pertes latentes résultantes sont provisionnées.



Pour CYBERGUN, les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon deux types de relations de couverture : de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger :

- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté ;
- La couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net (y compris les prêts considérés comme faisant partie de l'investissement) de l'activité à l'étranger.

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme, d'un flux de trésorerie ou d'un investissement net à l'étranger est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

2 – Faits caractéristiques de l'exercice

2.1. Acquisition X GUN

Le 17 avril 2009 CYBERGUN a conclu l'acquisition de la totalité du capital de X-GUNS pour 84 K€, société danoise spécialisée dans la distribution de répliques d'armes et d'accessoires ainsi que dans la commercialisation de paint-ball pour adultes. Grâce à cette opération CYBERGUN élargit son offre produits, notamment dans le domaine des accessoires. Cette nouvelle implantation permet également au groupe de se développer sur l'ensemble du marché scandinave. X-GUNS réalise près de la moitié de son chiffre d'affaires dans la distribution de produits CYBERGUN.

2.1.2. Partenariat avec la société JT SPORTS Europe dans le domaine du Paint Ball

En janvier 2010 CYBERGUN a repris la distribution européenne de l'américain JT Brass eagle. Cette opération fait de CYBERGUN le distributeur exclusif en Europe des produits de Paint ball. Au cours du mois de mars 2010, cet accord s'est traduit notamment par la reprise d'une partie du stock de JT SPORTS (chargeurs, billes, masques, etc.) pour un montant global de 2 181 K€.

2.1.3. Extension de licences

Conclusion d'accords relatifs à l'extension de la licence COLT.

3 – Notes sur le bilan actif

3.1. Immobilisations brutes

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Actif immobilisé valeurs brutes (en euros)	31/03/2009	Augmentation	Diminution	31/03/2010
Immobilisations incorporelles	3 003 743	71 851	73 305	3 002 289
Immobilisations corporelles	1 479 298	278 787	52 679	1 705 406
Immobilisations financières	491 839	86 525	24 409	553 955
Total	4 974 880	437 163	150 393	5 261 650



3.2. Amortissements et provisions d'actif

Amortissements et provisions (en euros)	31/03/2009	Augmentation	Diminution	31/03/2010
Immobilisations incorporelles	1 203 445	162 198	68 305	1 297 338
Immobilisations corporelles	761 239	171 102	47 079	885 262
Immobilisations financières	0			0
Total	1 964 684	333 300	115 384	2 182 600

3.3. Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés (en euros)	Montant brut	Amortissement	Valeur nette	Mode/durée
Logiciels	37 878	32 779	5 099	Linéaire/1an
Licences de marques	2 930 163	1 264 560	1 665 603	Linéaire/10 à 30 ans
Autres immo corporelles	9 248	0	9 248	Non amortissable
Installations techniques	85 329	58 807	26 522	Linéaire 5 ans
Moules	1 208 793	547 509	661 284	Linéaire 10 ans
Agencements	69 595	19 244	50 351	Linéaire 5 à 10 ans
Vitrines en dépôts	113 502	113 502	0	Linéaire 8 ans
Mat. de transport	39 549	13 024	26 525	Linéaire 3 à 5 ans
Mat. de bureau et informatique	170 147	127 361	42 786	Linéaire/dégressif 3 à 5 ans
Mobilier	9 961	5 815	4 146	Linéaire 5 ans
Acompte versé s/immo. Corporelles	8 531	0	8 531	Non amortissable
Acompte versé s/immo. Incorporelles	25 000	0	25 000	Non amortissable
Total	4 707 696	2 182 601	2 525 095	



3.4. Etat des créances

Etat des créances (en euros)	Montant brut	A 1 an	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	100		100
Prêts accordés au personnel	5 500		5 500
Dépôts et cautionnement	162 728		162 728
Sous total créances immobilisées	168 328	0	168 328
Clients douteux	853 657	853 657	
Autres créances clients	5 565 224	5 565 224	
Personnel et comptes rattachés	8 834	8 834	
Fournisseurs débiteurs	979 927	979 927	
Etat – impôt s/les bénéficiaires	88 211	88 211	
Etat – taxe s/la valeur ajoutée	97 944	97 944	
Groupe et associés	8 662 171	8 662 171	
Débiteurs divers	75 267	75 267	
Charges constatées d'avance	106 043	106 043	
Sous total créances de l'actif circulant	16 437 278	16 437 278	0
Total	16 605 606	16 437 278	168 328

3.5. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

Nature des provisions (en euros)	Au 31/03/2009	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 31/03/2010
Stock et en-cours	180 778	13 889			194 667
Créances clients	283 588	1 942			285 530
Valeurs mobilières de placement	0	500			500
Total	464 366	16 331			480 697

3.6. Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir (en euros)	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	105 693
Autres créances	80 546
Organismes sociaux	
Disponibilités	22 639
TOTAL	208 878



3.7. Valeurs mobilières de placement

Titres	31/03/2010				31/03/2009			
	Quantité	Coût historique	Valeur d'inventaire	Plus ou moins-values latentes	Quantité	Coût historique	Valeur d'inventaire	Plus ou moins-values latentes
Actions propres	222 612	1 361 806	2 014 639	652 832	196 441	1 110 916	1 373 982	263 066
Obligations cotées		700 175	709 869	9 694				
Obligations-Coupons courus		22 639	22 639	0				
FCP trésorerie				0	-	913 603	913 677	74
TOTAL		2 084 620	2 747 146	662 526	-	2 024 518	2 287 659	263 141

3.8. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur, et dont le montant total est de 106 043 euros.

4 - Notes sur le bilan passif

4.1. Capital social

Mouvements de titres	Total nb d'actions	Capital social
Titres en début d'exercice	3 083 461	1 011 309 €
Augmentation de capital – paiement des dividendes en actions	87 894	28 827
Augmentation de capital – conversion des BSA	41	13 €
Total	3 171 396	1 040 150 €

4.2. Emission de bons de souscription d'actions

Le groupe CYBERGUN rappelle que des B.S.A.R. B (ISIN FR0010386219 - CYBSB) ont été émis avec les caractéristiques suivantes :

- Nombre de bons en circulation : 505 159 ;
- 3 B.S.A.R. B permettent de souscrire à 1 action à 27,5 € ;
- Échéance : convertissable à tout moment jusqu'au 15 juillet 2010.



4.3. Variations des capitaux propres

	Solde au 31/03/2009 avant affectation	Variation	Affectation résultat	Distribution dividendes	Résultat de l'exercice	Solde au 31/03/2010 avant affectation
Capital	1 011 309	28 841				1 040 150
Prime d'émission	12 293 298	574 154				12 867 452
Réserve légale	101 129					101 129
Autres réserves	1 479 681					1 479 681
Report à nouveau	128 888		69 314			198 202
Résultat N-1	958 192		-69 314	-888 878		0
Résultat de l'exercice					1 092 789	1 092 789
Total capitaux propres	15 972 497	602 995	0	-888 878	1 092 789	16 779 403

L'assemblée générale de CYBERGUN du 25 septembre 2009 a voté une distribution de dividende 0,31 euro par action, soit pour un montant de 892 KEUR. Cette même assemblée générale a autorisé une augmentation de capital à souscrire sur option en contrepartie du dividende à recevoir.

Au 5 novembre 2009, le nombre d'actions ainsi souscrites s'élève à 87 894 au prix de 6,83 € l'action, soit 600 KEUR.

Dividendes payés en actions - augmentation de capital novembre 2009	600
Dividendes à régler en numéraire	291
Solde	-2
Total distribution de dividendes	889

La part des dividendes attribuée au titre des actions d'autocontrôle s'élève à 68 972 €. Ce montant a été imputé au crédit du compte de report à nouveau.

4.4. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions (en euros)	Au 31/03/2009	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 31/03/2010
Prov. pour litiges	139 447	0	0	0	139 447
Pour SAV	0	74 752	0	0	74 752
Prov. pour perte de change (cf. 1.6)	174 042	286 530	174 042	0	286 530
Prov. pour perte sur instrument de couverture (cf 6.9.3)	427 536	128 431	427 536	0	128 431
Prov. pour départ à la retraite (cf. 1.8)	38 368	2 066	0	0	40 434
Prov. pour impôt	0	116 617	0	0	116 617
Total	779 393	608 396	601 578	0	786 211

La provision pour litige concerne un contrôle Urssaf concernant les années 2000 et 2001 et portant sur le bien fondé des exonérations ZFU pour un montant de 139 447 €. Le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale a rendu son jugement en faveur de l'Urssaf. La mise en recouvrement n'a pas été rendu exécutoire.



La provision pour impôt se rapporte à un rappel d'impôt sur les sociétés notifié suite à un contrôle fiscal au cours de l'exercice.

4.5. Etat des dettes

Etat des dettes (en euros)	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Découvert bancaire	145 409	145 409		
Avance en devises	3 099 668	3 099 668		
Emprunts bancaires	3 831 619	1 205 122	2 626 497	
Fournisseurs	6 586 734	6 586 734		
Dettes fiscales & sociales	900 398	900 398		
Comptes courants des sociétés du Groupe	231 276	231 276		
Autres dettes	450 529	450 529		
Produits constatés d'avance	44 514	44 514		
TOTAL	15 290 147	12 663 650	2 626 497	0

4.6. Dettes auprès des établissements de crédit

En euros	Au 31/03/2009	Augmentation	Remboursements	Au 31/03/2010
Prêts bancaires LMT	4 172 383	2 477 305	2 824 107	3 825 581
Intérêts courus	9 471	6 038	9 471	6 038
TOTAL	4 181 854	2 483 343	2 833 578	3 831 619

Au cours de l'exercice, la société a souscrit un nouvel emprunt pour la somme de 2 477 305 euros.

4.7. Dettes représentées par des effets de commerce

Origine des effets de commerce (en euros)	Montant
Dettes financières	0
Fournisseurs et assimilés	2 743 497
Autres dettes	0
Total	2 743 497

Les effets de commerce concernent essentiellement des crédits documentaires.



4.8. Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer (en euros)	Montant
Emp. & dettes financières div.	16 201
Fournisseurs	470 771
Dettes fiscales & sociales	485 397
Autres dettes	356 021
Total	1 328 390

4.9. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur, et dont le montant total est de 44 514 euros.

5 – Notes sur le compte de résultat

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires (en euros)	Montant HT 31/03/2010	Montant HT 31/03/2009
Vente de marchandises hors Communauté Européenne	15 706 416	11 632 920
Ventes de marchandises France	9 142 891	6 117 748
Ventes de marchandises Communauté Européenne	3 928 392	4 178 980
Redevances sous-licences	240 139	201 348
Prestations de services Export (transport)	241 139	0
Autres Activités annexes	35 184	18 205
Total	29 294 562	22 149 200

5.2. Résultat d'exploitation

5.2.1. Transferts de charges d'exploitation

Pour l'essentiel les sommes inscrites en transferts de charges se rapportent à des refacturations de frais généraux vers les sociétés du groupe.



5.2.2. Autres achats et charges externes

Nature des charges (en euros)	31/03/2010	31/03/2009
Sous-traitance	49 641	41 316
Location du matériel	36 910	16 260
Location et charges immobilières	260 799	246 480
Entretien du matériel	82 223	47 340
Assurances	112 226	124 504
Frais d'études et de recherches	56 830	38 796
Personnel intérimaire	104 804	59 320
Commissions versées	142 609	178 738
Honoraires	900 596	888 726
Frais de publicité et de communication	496 150	326 657
Frais de transport et de déplacements	846 684	638 013
Frais de télécommunications	106 282	87 798
Services bancaires et divers	183 225	130 198
Total	3 378 980	2 824 146

5.2.3. Autres charges

Nature des charges (en euros)	31/03/2010	31/03/2009
Redevances licences marques	613 683	599 492
Pertes sur créances et charges diverses	95 929	159 593
TOTAL	709 612	759 085

5.3. Résultat financier

Pour l'essentiel le résultat s'explique de la façon suivante :

Composantes du résultat financier (perte) (en euros)	31/03/2010	31/03/2009
Dividendes perçus	0	0
Perte sur opérations en devises	-145 518	-293 787
Produits de cession des VMP	44 026	0
Charges de cession des VMP	0	-228 012
Provision pour dépréciation des actions propres	-500	219 356
Intérêts des financements bancaires (court ou moyen/long terme)	-263 326	-430 473
Charges financières diverses	-50 392	-76 354
Autres produits financiers (intérêts des créances commerciales, des c/c Groupe)	143 642	587 559
Total	-272 069	-221 712



5.4. Perte de change

Le solde net des gains et des pertes de change s'établit comme suit :

(en euros)	Résultat réalisé au 31/03/2010	Résultat réalisé au 31/03/2009
Gains de change	1 073 210	1 645 083
Pertes de change	-1 405 345	-2 036 990
Reprise provision perte de change	601 578	699 698
Dotations provision perte de change	-414 961	-601 578
Total	-145 519	-293 787

5.5. Résultat exceptionnel

La perte exceptionnelle de 103 K€ s'explique essentiellement par la dotation pour provision de redressement fiscal.

5.6. Ventilation de l'impôt

Niveau de résultat (en euros)	Avant impôt	Base imposable	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	1 613 196	1 570 034	523 345	1 089 851
Résultat financier	-272 069	-329 808	-109 936	-162 133
Résultat exceptionnel	-103 302	13 880	4 627	-107 929
Crédit d'impôt recherche et export			-273 000	273 000
Total	1 237 825	1 254 106	145 035	1 092 790

5.7. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

(en euros)	Assiette	Taux	impôts
ALLEGEMENTS			
Provision Organic	33 896	33,33%	11 298
Provision Effort Construction	6 746	33,33%	2 248
Ecart de conversion passif	225 570	33,33%	75 182
Total	266 212		88 728
ACCROISSEMENTS			
Ecart de conversion actif	386 405	33,33%	128 789
Total	386 405		128 789



6 – Autres informations

6.1. Effectif moyen

Catégories de salariés	Ex. 31/03/10	Ex.31/03/09
Cadres	13	9
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	22	23
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
Total	35	32

6.2. Ecart de conversion

Ecart de conversion au 31/03/2010	Ecart actif	Ecart passif
Diminution des créances clients	7 717	
Diminution autres créances	8 418	
Augmentation des dettes fournisseurs	170 925	
Augmentation des dettes financières	199 345	
Augmentation des créances clients		67 853
Augmentation autres créances		125 694
Dim. des dettes fournisseurs		32 022
Total écart de conversion	386 405	225 570

6.3. Indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite se chiffrent à 40 K€ au 31 mars 2010.

Ils sont comptabilisés en provision pour risques et charges, charges sociales incluses.

6.4. Droits individuels à la formation (DIF)

La loi 2004-391 du 4-5-2004 reconnaît aux salariés un nouveau droit individuel à la formation (DIF). Au 31 mars 2010, les salariés de la société ont acquis 2 402 heures au titre du DIF.

6.5. Plan de Stock Options

Le nombre total de stocks options attribués aux salariés du Groupe CYBERGUN est de 50 000 au 31 mars 2010.

Les modalités des options sont les suivantes : 1'option donnent le droit de souscrire à une action existante de CYBERGUN au prix de 5,50 € entre le 2 décembre 2008 et le 2 décembre 2010.

L'exercice de ces options donnerait lieu à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles pour un montant global de 275 000 €.



6.6. Rémunération des dirigeants

La rémunération globale des organes d'administration s'élève à 134 K€.

6.7. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

RUBRIQUE	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	Entreprises liées
ACTIF IMMOBILISE		
Participations	25 049	357 578
Créances rattachées à des participations		100
Autres immobilisations corporelles		
ACTIF CIRCULANT		
Créances clients et comptes rattachés		3 480 885
Autres créances		8 662 171
DETTES		
Dettes financières divers		230 839
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		219 063
Autres dettes		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
COMPTE DE RESULTAT		
Produits de participations		
Autres produits financiers		118 621
Charges financières		
Autres produits exceptionnels		
Charges constatées d'avance		

Les entreprises liées sont celles qui appartiennent au Groupe dont Cybergun SA est l'entité consolidante. Il s'agit des sociétés Microtrade, Softair USA, Cybergun USA, Asgun, Cybergun International, Palco Marketing, Tech Group HK, Tech Group UK, Tech Group US et X-GUN.

Seule la société Freiburghaus est comprise dans la rubrique « *Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation* ».



6.8. Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Date dernier ex. clos	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties à la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
----------------------------	-----------------------	----------------	------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--

A) RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales (plus de 50 % du capital détenu) :

MICROTRADE (LUXEMBOURG)	31/03/2010	25 000	-254 222	100%	273 678	273 678			1 914 047	377 753	
X GUNS (DANEMARK)	31/03/2010	16 788	32 833	100%	83 900	83 900			1 937 257	-20 983	

(1DKK= 7,44 EUR au 31/03/2010)

Participations (10 à 50 % du capital détenu) :

FREIBURGHaus (SUISSE) (1 CHF =0,6684EUR au 31/12/08)	31/12/2008	120 313	64 414	22%	25 049	25 049			420 992	-5 873	
---	------------	---------	--------	-----	--------	--------	--	--	---------	--------	--

B) RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales non reprises en A :

- a) Françaises
- b) Etrangères

Participations non reprises en A :

- a) Françaises
- b) Etrangères



6.9. Engagements donnés

6.9.1. Prêts bancaires

Les deux emprunts assortis d'un engagement de respect de covenants existants à la clôture de l'exercice précédent sont arrivés à leur terme au cours de l'année 2009.

6.9.2. Effets escomptés non échus

Au 31 mars 2010, le montant d'effets escomptés « valeur » s'élève à 1 415 881 €.

6.9.3. Instruments de couverture

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire ses expositions aux risques de taux d'intérêt et de change.

Au 31 mars 2010, la juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée des instruments financiers dérivés est la suivante :

Description	Devise	Nominal	Index de réf	Valeur de marché au 31/03/2010 en €	Opération de Couverture	Opération de trading	Provision pour perte latente
Achat de collar n°2	EUR	2 000 KEUR	Eurib3M	-10 872		X	10 872
Vente de Floor - Achat de collar n°1	USD	1 632 KUSD	Lib3M	-44 371	X		
Achat de cap- Achat de collar n°1	USD	1 632 KUSD	Lib3M	370	X		
Achat de cap	USD	1 632 KUSD	Lib3M	1 818		X	
Swap	USD	1 632 KUSD	Lib3M	-42 068	X		
Total instruments dérivés de taux				-95 123			10 872

Description	Devises	Nominal 1	Nominal 2	Valeur de marché au 31/03/2010 en €	Opération de Couverture	Opération de trading	Provision pour perte latente
Vente à terme USD	EUR/USD	1 048 KEUR	1 500 KUSD	-64 297		X	64 297
Vente à terme USD	EUR/USD	3 000 KEUR	4 116 KUSD	-53 262		X	53 262
Vente à terme CAD	EUR/CAD	1 007 KEUR	1 500 KCAD	-90 432	X		
Total instruments dérivés de change				-207 991			117 559

Total instruments dérivés				-303 115			128 431
----------------------------------	--	--	--	-----------------	--	--	----------------

6.10. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la société, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le calcul du résultat dilué par action tient compte le cas échéant, des conséquences qu'aurait eu l'ensemble des instruments dilutifs sur le calcul du résultat de la période et sur celui du nombre d'actions. Les BSA émis sur la période ainsi que les stocks options sont notamment considérés comme étant intégralement convertis en actions à l'échéance, ce qui entraîne un effet dilutif sur le résultat par action.



En euros	31/03/2010	31/03/2009
Résultat par action	0,378	0,323
Résultat dilué par action	0,346	0,288

7 – Evénements post clôture

Acquisition des actifs de la société taïwanaise INOKATSU

Le 26 mai 2010 CYBERGUN a conclu l'acquisition des actifs de la société taïwanaise INOKATSU spécialisée dans la fabrication de produits d'Airsoft très haut de gamme. Ses produits sont essentiellement vendus en Asie ce qui permettra à CYBERGUN de renforcer sa présence sur le continent asiatique.

Cette opération permet à CYBERGUN d'acquérir l'intégralité de la propriété industrielle et des droits intellectuels détenus par INOKATSU. Le paiement sera réalisé essentiellement en titres CYBERGUN auto-détenus, le complément en cash étant sans incidence majeure sur la situation financière de l'entreprise. Les actionnaires d'INOKATSU resteront intéressés à la bonne marche des affaires au cours des prochains exercices.

Acquisition de la société SPARTAN IMPORTS aux Etats-Unis

Le 10 juin 2010 CYBERGUN a conclu l'acquisition de la société américaine SPATAN IMPORTS distributeur spécialisé dans l'Airsoft haut de gamme en Californie. SPARTAN IMPORTS est un acteur de référence du marché des répliques d'armes grâce à des accords de distribution exclusive conclus avec des fabricants haut de gamme, elle distribue également un large catalogue d'accessoires de personnalisation.

SPARTAN IMPORTS emploie 11 collaborateurs, et a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de plus de 5 MUSD et il est souligné que cette société ne porte aucune dette significative.

La société sera consolidée dans les comptes de CYBERGUN à compter du 1^{er} juin 2010

Le paiement sera réalisé essentiellement en titres CYBERGUN auto-détenus, le complément en cash étant sans incidence majeure sur la situation financière de l'entreprise. Des compléments de prix pourront être versés au cours des deux prochains exercices en fonction des performances commerciales et financières de SPARTAN IMPORTS durant cette période.



8 – Détails des postes concernés par le chevauchement d'exercice

8.1. Produits à recevoir

En euros	31/03/2010
PRODUITS A RECEVOIR S/CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
Fournisseurs - avoirs à recevoir	80 546
Total	80 546
PRODUITS A RECEVOIR S/CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
Clients – factures à établir	105 693
Total	105 693
PRODUITS A RECEVOIR S/VMP	
VMP / intérêts courus	22 639
Total	22 639

8.2. Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	31/03/2010
Produits divers d'exploitation	44 514
Total	44 514

8.3. Charges à payer

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (en euros)	31/03/2010
Intérêts courus s/ prêts LMT	6 038
Intérêts courus à payer s/concours bancaires	10 163
Total	16 201

Dettes fournisseurs et comptes rattachés (en euros)	31/03/2010
Fourn. - Factures non parvenues	309 442
Fourn. Groupe - Factures non parvenues	161 329
Total	470 771



Dettes fiscales et sociales (en euros)	31/03/2010
Dettes prov. pour congés à payer	105 112
Dettes RTT	2 430
Personnel – autres charges à payer	76 894
Prov. / attrib actions gratuites	82 853
Charges s/congés payés	46 443
Charges sur RTT	1 131
Org. Sociaux – charges à payer	57 341
Etat – Charges à payer	3 845
Prov. Taxe d'apprentissage	2 401
Prov. Formation profess. Continue	5 650
Prov. Effort construction	7 849
Prov. Taxe professionnelle	43 823
Prov. Organic	33 836
Prov. Médecine du travail	1 271
Prov. Taxe foncière	14 470
Prov. taxe sur les bureaux	307
Total	485 656

Autres dettes (en euros)	31/03/2010
Divers – Charges à payer	10 652
Charges à payer sur licences	288 239
Groupe – Avoirs à établir	
Clients – Avoirs à établir	57 130
Total	356 021

8.4. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance (en euros)	31/03/2010
Charges diverses d'exploitation	106 043
Total	106 043



20.5. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Néant.

L'entrée de X-GUNS dans le périmètre de consolidation du Groupe CYBERGUN a été effective au 1^{er} avril 2009 ; les comptes consolidés de CYBERGUN au 31 mars 2009 (exercice 2008/2009) n'ont pas été retraités de cette acquisition car les montants propres aux comptes X-GUNS de l'exercice précédent sont considérés comme non significatifs.

20.6. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

20.6.1. RAPPORTS GENERAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES

■ Rapport sur les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice 2009/2010 (clos au 31 mars 2010)

✓ Rapport sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société CYBERGUN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit l'incidence de l'application, à compter du 1^{er} avril 2009, de nouvelles normes et interprétations.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :



Les notes 1.7.1 et 1.10 de l'annexe aux comptes consolidés relatives aux « principes et méthodes comptables » sur les goodwill exposent la méthode retenue par votre société pour effectuer les tests de dépréciation de ses goodwill.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à apprécier la présentation qui en est faite en annexe. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 28 juillet 2010
Les Commissaires aux Comptes

ACOREX AUDIT
Jean-François MERLET

DELOITTE & ASSOCIES
Alain PENANGUER

✓ Rapport sur les comptes sociaux

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société CYBERGUN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'Annexe aux comptes annuels expose dans la note 1.1 « Immobilisations incorporelles » les règles et méthodes comptables relatives aux modalités d'immobilisations, d'évaluation et d'amortissement des licences.
- L'évaluation des immobilisations financières est réalisée selon les règles et méthodes décrites dans la note 1.3 « Immobilisations Financières » de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attendons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 28 juillet 2010
Les Commissaires aux Comptes

ACOREX AUDIT
Jean-François MERLET

DELOITTE & ASSOCIES
Alain PENANGUER



- **Rapport sur les comptes annuels consolidés de l'exercice 2008/2009 (clos au 31 mars 2009)**

Se reporter au document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2010 sous le numéro R.10-029.

- **Rapport sur les comptes annuels consolidés de l'exercice 2007/2008 (clos au 31 mars 2008)**

Se reporter au document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2010 sous le numéro R.10-029.



20.6.2. INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE VERIFIEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX

L'ensemble des informations contenues dans le présent document de référence a été vérifié par les contrôleurs légaux.

20.6.3. AUTRES INFORMATIONS NON VERIFIEES

Néant.

20.7. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Les dernières informations financières sont celles relatives aux comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2009/2010 clos au 31 mars 2010.

Le dernier exercice annuel pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice 2009/2010 clos au 31 mars 2010.

20.8. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

20.8.1. ACTIVITE AU PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE EN COURS (EXERCICE 2010/2011 – CLOTURE AU 31/03/2011)

- **Chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice en cours (exercice 2010/2011 - clôture au 31 mars 2011)**

Chiffre d'affaires - données non auditées	en M USD			en M EUR		
	2009/2010	2010/2011	Variation	2009/2010	2010/2011	Variation
1^{er} trimestre (1^{er} avril au 30 juin)	15,1	17,6	+17%	11,0	14,1	+27%

Parité moyenne dollar / euro avril 2009 – juin 2009 : 1,3615

Parité moyenne dollar / euro avril 2010 – juin 2010 : 1,2731

- **Activité du premier trimestre de l'exercice 2010/2011 (clôture au 31 mars 2011)**

CYBERGUN, leader mondial du tir de loisir, connaît un début d'année explosif grâce au succès toujours plus grand de ses produits. En trois mois, le Groupe a réalisé 14,1 M€ de chiffre d'affaires, ce qui constitue le meilleur démarrage de son histoire et le deuxième trimestre consécutif à plus de 14 M€ de facturations.

Au 1er trimestre, le chiffre d'affaires du Groupe CYBERGUN a progressé de 27%. Une croissance organique soutenue accompagnée de l'intégration de SPARTAN IMPORTS, leader du Airsoft haut de gamme en Californie, effective depuis le 1er juin 2010. A périmètre et taux de change constants, les ventes ont bondi de 18%.

La répartition par zone géographique est restée globalement stable sur 1 an. Les Etats- Unis, où CYBERGUN entrevoit un frémissement de la demande depuis quelques semaines, représentent de l'ordre de 62% des ventes. L'Europe contribue pour 34%, le groupe récoltant les fruits de ses investissements marketing.



L'acquisition d'INOKATSU permettra dans les prochains mois de conforter la position de CYBERGUN dans le très haut de gamme tout en renforçant la présence sur le marché asiatique (4% des ventes).

D'autres projets d'acquisition sont actuellement à l'étude pour poursuivre le cercle vertueux de développement qui permet à CYBERGUN de progresser à un rythme annuel de croissance de 20% depuis 14 ans tout en améliorant sa structure financière.

20.9. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2008/2009, le Conseil d'Administration du 8 juillet 2009 a décidé d'attribuer un dividende de 0,31 euro par action.

L'assemblée générale du 23 septembre 2009 a voté une distribution de dividendes pour un montant de 892 K€ et a autorisé une augmentation de capital à souscrire sur option en contrepartie du dividende à recevoir.

Cette option pour recevoir un dividende en action a été souscrite à concurrence de 67 % par les actionnaires de CYBERGUN. Ainsi, le nombre d'actions souscrites s'est élevé à 87 894 au prix de 6,83 € l'action, soit 600 K€. Les dividendes réglés en numéraire représentent un montant de 292 K€.

Sur le plan fiscal, depuis le 1er janvier 2008, ce dividende ouvre droit au profit des associés personnes physiques, soit à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant et est imposé au barème progressif, soit est soumis au prélèvement libératoire (18%) sur option du contribuable. Ce dividende n'ouvre pas droit à abattement au profit des personnes morales.

Pour l'exercice 2009/2010, clos au 31 mars 2010, CYBERGUN devrait proposer à la prochaine Assemblée Générale (septembre 2010) de relever fortement le dividende pour le porter à 0,50 € par action.

Les dividendes mis en distribution au titre des quatre exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Nombre d'actions	Dividendes nets par action	Abattement	Montant total distribué
2005/2006	2 451 114	-	-	-
2006/2007	3 083 401	0,56 €	40% pour les personnes physiques	1 726 704 ,56 €
2007/2008	3 083 401	0,28 €	40% pour les personnes physiques	863 352,28 €
2008/2009	3 083 461	0,31 €	40% pour les personnes physiques	955 872,91

20.10. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Il n'existe pas de procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.11. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif n'est intervenu concernant la situation financière ou commerciale du Groupe depuis le 31 mars 2010, date du dernier arrêté comptable.



21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. CAPITAL SOCIAL

21.1.1. MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT

- **Montant du capital social (article 6 des statuts mis à jour suite à l'Assemblée Générale du 9 septembre 2010)**

Le capital social est fixé à la somme 1 040 150,04 € divisé en 3 171 396 actions, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

- **Capital autorisé non émis**

Les deux tableaux ci-dessous synthétisent l'ensemble des résolutions d'émissions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et dont bénéficie la Société à la date d'enregistrement du présent document.

Date de l'AG	Objet de la délégation	Durée / Date d'expiration	Plafond	Mode de fixation du prix	Utilisation du CA
09/09/2010	Augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS), sans offre au public (Ordonnance du 22 janvier 2009- article L.225-136 du Code de commerce) (Dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91, L.228-92 et L.228-93 du Code de commerce)	26 mois 09/11/2012	L'émission de titres de capital sera limitée à 20% du capital social par an. Le montant nominal des obligations ou autres titres de créances donnant accès au capital ne pourra excéder 20 M€	Moyenne pondérée des cours constatés au cours des 3 dernières séances de bourse précédant l'émission	Néant
09/09/2010	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) ou de limiter l'augmentation de capital social en cas d'insuffisance des souscriptions (Dispositions des articles L225-135-1 et L.225-134 du Code de Commerce)	26 mois 09/11/2012	Augmentation du nombre de titres dans la limite de 15 % de l'émission initiale (75 % en cas d'insuffisance des souscriptions)	Même prix que celui retenu pour l'émission initiale	Néant
09/09/2010	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) ou de limiter l'augmentation de capital social en cas d'insuffisance des souscriptions (Dispositions des articles L225-135-1 du Code de Commerce)	26 mois 09/11/2012	Augmentation du nombre de titres dans la limite de 15 % de l'émission initiale (75 % en cas d'insuffisance des souscriptions)	-	Néant
09/09/2010	Emission de valeurs mobilières en cas d'offre publique d'achat ou d'échange visant les titres de la société (Dispositions des articles L225-129 §IV et L-225-129-3 du Code de Commerce)	18 mois 09/03/2012	-	-	Néant



Date de l'AG	Objet de la délégation	Durée / Date d'expiration	Plafond	Mode de fixation du prix	Utilisation du CA
23/09/2009	Augmentation de capital social soit par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS), soit par incorporation de réserves, primes ou bénéfices <i>(Dispositions des articles L225-129 à L.225-129-6, L.228-91 et L.228-92 du Code de Commerce)</i>	26 mois 23/11/2011	50 M€ de nominal (plafond de l'augmentation de capital) 20 M€ pour des obligations à bons de souscriptions d'actions et pour des bons	-	Néant
23/09/2009	Emission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) <i>(Dispositions des articles L225-129 à L.225-129-6, L.225-135 et L.228-91 à L.228-93 du Code de Commerce)</i>	26 mois 23/11/2011	50 M€ de nominal (plafond de l'augmentation de capital) 20 M€ pour des obligations à bons de souscriptions d'actions et pour des bons	Moyenne pondérée des cours constatés au cours des 3 dernières séances de bourse précédant l'émission	Néant
23/09/2009	Augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise (PEE) <i>(Articles L.433-1 et suivants du code de travail, et de l'article L.225-138 du Code de Commerce)</i>	26 mois 23/11/2011	50 M€ de nominal (plafond de l'augmentation de capital)	Le prix ne pourra ni être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions, ni supérieur à cette moyenne	Néant
23/09/2009	Attribution gratuite des actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel et des mandataires sociaux de la société <i>(Articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de Commerce)</i>	38 mois 23/11/2012	Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 10 % du capital social	-	Néant

21.1.2. ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

Néant.

21.1.3. AUTO-DETENTION ET PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

A la date du présent document de référence, la Société détient 102 388 actions CYBERGUN, représentant 3,2 % du capital de la Société.

Au 31 mars 2010, date du dernier arrêté comptable, CYBERGUN détenait 241 873 actions propres.

Aux termes des résolutions prises par l'Assemblée Générale Mixte du 23 septembre 2009, CYBERGUN a reconduit un programme de rachat de ses propres actions dont les objectifs étaient les suivants:

- L'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers (art. L.225-109-1 issu de la loi 2008-776 du 4 août 2008). Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 0,0 % (des titres auto détenus).
- Consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société ou/et de son groupe, ou leur proposer d'acquérir des actions dans les conditions prévues aux articles 443-1 et suivants du code du travail et le deuxième alinéa de l'article L 225-196 du Code de Commerce (art. L.225-177 et suivants). Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 22,5 %.



- Attribuer les titres dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion (art. L.3321-1 et suivants du Code du Travail). Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 0,0 %.
- Distribution gratuite d'actions aux salariés (art. L.225-197.1). Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 19,4%.
- Remettre les titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe. Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 17,5 %
- Annulation des actions dans le cadre d'une réduction de capital social non motivée par des pertes. Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 20,3 %.
- En cas de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif, permettre d'ajuster les parités. Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 20,3 %.

21.1.4. VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

■ **Bons de Souscriptions d'Actions Remboursables (BSAR)**

A la date du présent document de référence, il n'existe pas de Bons de Souscription d'Actions Remboursables en circulation.

En effet, les « BSAR B » (ISIN FR0010386219 – CYBSB), émis le 5 janvier 2007, sont arrivés au terme de leur période d'exercice le 15 juillet 2010. A cette date, aucune action n'a été souscrite (prix de souscription de 27,50 €).

■ **Stock options**

A la date du présent document, 50 000 stock options sont en circulation au sein des salariés du Groupe CYBERGUN (15 bénéficiaires).

Les caractéristiques de ces stock options sont les suivantes :

- Prix d'exercice : 5,50 €
- Parité d'exercice : 1 option donne le droit de souscrire à 1 action nouvelle
- Période d'exercice : du 02/12/2008 au 02/12/2010

L'exercice d'une partie ou de la totalité des stock options en circulation entrainerait un effet de dilution de la participation des actionnaires ne suivant pas l'augmentation de capital (actionnaires ne détenant pas de stock options). Un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à l'exercice des stock options, verrait sa participation réduite à 0,98 % si l'ensemble des stocks options était exercé.

■ **Actions gratuites**

A la date du document de référence, la société a mis en place 4 plans d'attribution d'actions gratuites dont les caractéristiques sont également présentées au 17.2.3.

35 500 actions gratuites ont été attribuées dans le cadre du premier plan (attribution effective). Pour les plans N°2, 3 et 4, la décision d'attribution porte sur un total de 45 155 actions gratuites.

Ces procédures résultent des délégations reçues par le Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes, ou à émettre, au profit des membres du personnel et des mandataires sociaux de la société.



Toutefois, CYBERGUN projette à priori de remettre l'intégralité des actions gratuites attribuées par voie de remise en actions existantes. Les actions remises dans le cadre de l'ensemble de ces 4 plans ont été/seront livrées à partir du compte d'actions auto-détenues de la Société.

Pour rappel, les principales caractéristiques des 4 plans sont les suivantes :

	Décision d'attribution des actions gratuites		Attribution effective des actions gratuites		Conservation obligatoire des actions gratuites	
	Nombre d'actions autorisées	Date du Conseil d'Administration	Nombre d'actions attribuées	Date de fin de période d'acquisition	Nombre d'actions bloquées	Date de fin de période de blocage
Plan N°1	48 751	24/01/2007	35 500	24/01/2009	35 500	24/01/2011
Plan N°2	9 250	02/12/2008	0	02/12/2010	0	02/12/2012
Plan N°3	13 095	08/07/2009	0	08/07/2011	0	08/07/2013
Plan N°4	22 810	09/12/2009	0	09/12/2011	0	09/12/2013

A date du présent document, 45 155 actions ont été autorisées, dont 42 555 actions réellement attribuables (après prise en compte de la renonciation d'attribution d'un salarié), et 35 500 ont été acquises par les salariés et mandataires sociaux de la société. Ces dernières sont soumises à une période de conservation obligatoire qui s'achèvera le 24 janvier 2011.

21.1.5. CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU OBLIGATION VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL

Néant.

21.1.6. CAPITAL FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION

Néant.



21.1.7. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

■ Evolution du capital social de la société depuis sa constitution

Dates	Objet	Apports	Capital social
30/11/1993	Constitution de la Société	50 000 F	50 000 F
09/05/1994	Augmentation de capital par incorporation de réserves	750 000 F	800 000 F
30/09/1999	Augmentation de capital par prélèvement sur le compte de report à nouveau	3 200 000 F	4 000 000 F
04/07/2002	Augmentation de capital par apports en numéraire	105 197,21 €	714 993,3 €
18/11/2003	Augmentation de capital suite à l'option pour le paiement du dividende en actions	16 643,67 €	731 636,9 €
05/10/2004	Augmentation de capital suite à l'option pour le paiement du dividende en actions	20 103,45 €	751 740,4 €
07/11/2005	Augmentation de capital suite à l'option pour le paiement du dividende en actions	34 902,82 €	786 643,2 €
07/11/2005	Augmentation de capital suite à la levée de souscription d'actions	18,04 €	786 661,3 €
26/05/2006	Augmentation de capital suite à l'attribution gratuite de Bons de Souscriptions d'Actions	17 251,67 €	803 912,9 €
24/05/2006	Augmentation de capital suite à l'attribution gratuite de Bons de Souscriptions d'Actions	24 494,09 €	828 407,0 €
24/01/2007	Augmentation de capital suite à la souscription d'ABSAR	165 681,45 €	994 088,5 €
16/03/2007	Augmentation de capital suite à la souscription de 52 446 actions nouvelles par compensation avec une créance liquide et exigible	17 201,16 €	1 011 289,6 €
27/10/2008	Augmentation de capital suite à la présentation de BSAR A et B	19,68 €	1 011 309,2 €
29/01/2010	Augmentation de capital suite à la présentation de BSAR A	13,45 €	1 011 322,8 €
29/01/2010	Augmentation de capital suite à l'option pour le paiement du dividende en actions	28 827,35 €	1 040 150,0 €
Capital social (statuts mis à jour suite à l'AG du 9 septembre 2010)			1 040 150,04 €



21.2. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

21.2.1. OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La société a pour objet en France et à l'étranger directement ou indirectement :

Prestations de services, négoce et transformation de tous produits et matières, notamment pour les loisirs et le modélisme,

et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2. DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE (ARTICLES 9 – 13 DES STATUTS)

■ Conseil d'administration, nomination et garantie – Article 9 des statuts

1 ° La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, pris parmi les actionnaires.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une durée qui ne peut excéder six années; ils sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire même si cette révocation ne figure pas à l'ordre du jour.

Le cumul des fonctions d'administrateur et de membre du conseil de surveillance dans plusieurs sociétés anonymes n'est autorisé que dans la limite permise par la loi.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail est antérieur à sa nomination et correspond à un emploi effectif; il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Toute nomination intervenue en violation de cette disposition est nulle; toutefois, cette nullité n'entraîne pas celles des délibérations auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé.

Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

2° Si un siège d'administrateur devient vacant entre deux assemblées générales par suite de décès ou démission, le conseil d'administration peut procéder à des nominations à titre provisoire.

S'il ne reste plus que deux administrateurs en fonction, ceux-ci ou à défaut le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

Les nominations d'administrateurs faites par le conseil d'administration sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.



3% Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la société.

L'administrateur qui ne satisfait pas à cette condition est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

4% L'âge limite pour l'exercice des fonctions d'administrateur est fixé à 75 ans.

■ **Rôle du conseil d'administration – Article 10 des statuts**

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en oeuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Pour l'exercice de ses fonctions, le président du conseil d'administration doit être âgé de moins de 75 ans.

Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le président du conseil d'administration sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau président dans les conditions prévues au présent article.

Le président représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

■ **Réunions du conseil d'administration – Article 11 des statuts**

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son président. De plus, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du conseil peuvent demander au président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Lorsque les fonctions de président et de directeur général sont dissociées, le directeur général peut demander au président de convoquer le conseil sur un ordre du jour déterminé.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par tous moyens et même verbalement. Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi ; en cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Les copies ou extraits des délibérations du conseil d'administration sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, un directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.



■ Direction de la Société – Article 12 des statuts

Conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de commerce, la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration lors de la désignation de son président. Les actionnaires et les tiers en sont informés dans les conditions réglementaires.

La délibération du conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le conseil d'administration ne peut être remise en cause que lors du renouvellement ou du remplacement du président du conseil d'administration, ou à l'expiration du mandat de directeur général.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

I – Directeur général

En fonction du choix effectué par le conseil d'administration conformément aux dispositions ci-dessus, la direction générale est assurée soit par le président, soit par une personne physique, nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Lorsque le conseil d'administration choisit la dissociation des fonctions de président et de directeur général, il procède à la nomination du directeur général, fixe la durée de son mandat qui ne peut excéder celle du mandat du président, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le directeur général doit être âgé de moins de 75 ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le directeur général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau directeur général.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Lorsque le directeur général n'assume pas les fonctions de président du conseil d'administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le directeur général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

II – Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du conseil d'administration ou par une autre personne, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs



personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Le nombre maximum des directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

Pour l'exercice de leurs fonctions, les directeurs généraux délégués doivent être âgés de moins de 75 ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le directeur général délégué concerné sera réputé démissionnaire d'office.

■ **Rémunération des administrateurs et de la direction générale – Article 13 des statuts**

Le conseil d'administration peut recevoir des jetons de présence à prélever sur les frais généraux et dont l'importance, fixée par l'assemblée générale, est maintenue jusqu'à décision nouvelle.

Le conseil les répartit entre ses membres de la façon qu'il juge convenable.

La rémunération du président du conseil d'administration, celle du directeur général et celle des directeurs généraux délégués est fixée par le conseil d'administration ; elle peut être fixe ou proportionnelle ou à la fois fixe et proportionnelle.

Il peut être alloué par le conseil d'administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions confiées à des administrateurs; dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, ne peut être allouée aux administrateurs, sauf s'ils sont liés à la société par contrat de travail.

21.2.3. DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D' ACTIONS (ARTICLE 8 ET 16 DES STATUTS)

■ **Forme et transmission des actions – Article 8 des statuts**

1° Les actions sont nominatives ou au porteur, dans les conditions prévues par les articles L 228-1 à L228-3-4 du Code de Commerce.

Les dispositions relatives à l'identification des titres aux porteurs sont applicables selon les modalités prévues par la loi.

2° Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

La cession des actions nominatives s'opère par un ordre de mouvement signé du cédant.

La cession des actions au porteur s'opère par la signature d'un ordre de virement.

3° La société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'entre eux et le cas échéant les restrictions attachés à ces titres.

A la demande de la société, les informations visées ci-dessus, pourront être limitées aux personnes détenant un nombre de titres fixé par cette dernière.



■ Assemblées générales – Article 16 des statuts

« ...

Chaque action donne droit à une voix, sauf la limitation légale dans les assemblées générales extraordinaires appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

... »

21.2.4. CONDITIONS REGISSANT LES CONVOCATIONS DES ASSEMBLEES GENERALES ET LEUR ADMISSION (ARTICLES 16 – 19 DES STATUTS)

■ Assemblée générale – Article 16 des statuts

1° Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires.

L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social écoulé.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

La convocation des assemblées générales est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée et par l'envoi d'une lettre de convocation dans le même délai à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives. Toutefois, l'insertion pourra être remplacée par une convocation faite dans le même délai par lettre adressée à chaque actionnaire si toutes les actions de la société sont nominatives.

L'assemblée générale est réunie au siège social ou en tout autre lieu du même département ou en tout autre lieu fixé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

2° Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités mentionnées dans les avis de convocation pour justifier de la propriété de ses actions.



Chaque action donne droit à une voix, sauf la limitation légale dans les assemblées générales extraordinaires appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

3% A chaque assemblée est tenue une feuille de présence. Cette feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration et, à défaut, par l'administrateur délégué pour le suppléer.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

■ **Quorum et majorité – Article 17 des statuts**

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

■ **Procès verbaux – Article 18 des statuts**

Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou enliassés dans un registre spécial coté et paraphé conformément aux prescriptions réglementaires.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du bureau. Il peut en être délivré des copies ou extraits qui font foi s'ils sont signés par le président du conseil d'administration, l'administrateur délégué temporairement pour suppléer le président empêché ou par deux administrateurs ou, après dissolution de la société, par un liquidateur.

■ **Droit de communication – Article 19 des statuts**

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication et le conseil d'administration a obligation de lui adresser, ou de mettre à sa disposition, les documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la société.



La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou de leur mise à la disposition des actionnaires sont déterminées par la loi et notamment par les articles 162, 168 et 171 de la loi du 24 juillet 1966 et les décrets qui les complètent.

21.2.5. DISPOSITIONS POUVANT DIFFERER, RETARDER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.6. DISPOSITIONS FIXANT LE SEUIL AU DESSUS DUQUEL TOUTE PARTICIPATION DOIT ETRE DIVULGEE

Les statuts de la Société ne précisent aucun seuil complémentaire à ceux à déclarer au regard de l'application du Code de Commerce.

21.2.7. CONDITIONS PARTICULIERES REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL

Les statuts de la Société ne présentent aucune conditions particulières régissant les modifications du capital.



22. CONTRATS IMPORTANTS

Néant.



23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.



24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

CYBERGUN atteste que, pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents suivants peuvent être consultés et/ou demandés au siège de la société :

- Les statuts de la Société ;
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de CYBERGUN, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document ;
- Les informations financières historiques de CYBERGUN pour chacun des trois exercices précédents la publication du présent document.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès de CYBERGUN.

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois, établie en application de l'article L.221-1-1 du Règlement Général de l'AMF :

Communiqués sur le site de CYBERGUN	Date
Rapport financier annuel 2009	04/08/2010
Résultats annuels de l'exercice 2009/2010 : résultats record	28/06/2010
Acquisition de SPARTAN IMPORTS : Distributeur exclusif d'Airsoft haut de gamme aux Etats-Unis	10/06/2010
Modification des caractéristiques des BSAR B (Modification annulée)	08/06/2010
Acquisition d'INOKATSU : leader de l'Airsoft très haut de gamme	26/05/2010
Chiffre d'affaires annuel 2009/2010 : +18 %. Croissance forte et niveau d'activité record	28/04/2010
Bilan annuel du contrat de liquidité / modification du contrat de liquidité (seconds communiqués)	24/02/2010
Chiffre d'affaires à fin décembre (avril 2009 / déc. 2009) – T3 2009 : +15%	27/01/2010
Nouveau développement majeur dans le Paint Ball	04/01/2010
Rapport financier semestriel 2009	16/12/2009
Résultat du premier semestre 2009 : doublement du résultat opérationnel courant	08/12/2009
Chiffre d'affaires du premier semestre 2009 (avril 2009 / septembre 2009) : +30%	28/10/2009
Dividende de 0,31€ par action voté par l'assemblée générale / option de paiement en action	23/09/2009
Rapport financier annuel 2008	10/07/2009
Convocation à l'Assemblée Générale Mixte 2009	05/08/2009
Convocation à une assemblée spéciale	05/08/2009
Chiffre d'affaires du T1 2009 (avril 2009 / juin 2009) : + 17,4 %	22/07/2009
Résultats annuels de l'exercice 2008 (avril 2008 – mars 2009) : tous les objectifs atteints	07/07/2009
Exercice 2008-2009 : Chiffre d'affaires en hausse de + 21,9 %	28/04/2009
Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions	03/02/2009

Site de CYBERGUN : www.cybergun.com



Publication au BALO	Date
Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte (Bulletin n°93)	04/08/2010
Avis de convocation des porteurs de Bons de Souscriptions en Actions Remboursables B (BSAR B) en Assemblée Générale (n°63)	26/05/2010
Approbation des comptes annuels et consolidés clos le 31/03/2009 (n°143)	30/11/2009
Avis de réunion valant convocation à l'assemblée spéciale (n°93)	05/08/2009
Avis de réunion valant convocation à l'Assemblée Générale Mixte (n° 93)	05/08/2009

Site du BALO : www.journal-officiel.gouv.fr/balo



25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

CYBERGUN ne détient qu'une seule participation exclue du périmètre de consolidation, il s'agit de la société Suisse FREIBURGHAUS. Cette dernière est un distributeur exclusif de CYBERGUN.

La Société CYBERGUN n'exerce aucune influence notable sur la société FREIBURGHAUS en raison de la présence d'un actionnaire très majoritaire. Celle-ci a par conséquent toujours été exclue du périmètre de consolidation présenté au paragraphe 7.1.1 du présent document.